



UNE STRUCTURE EN CONSTRUCTION S'EFFONDRE

PAGES 4 ET 5

PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Je crois en ma région ne fait pas l'unanimité

- Trop « polarisant », estime Sylvain Gaudreault
- Une façon d'« acheter l'acceptabilité sociale », dénonce QS

PAGES 10 ET 11

Pris en flagrant délit dans le frigo d'un concurrent

Une plainte déposée en lien avec du possible espionnage industriel de hamburgers

PAGE 5



ARCHIVES LE QUOTIDIEN, SOPHIE LAVOIE

EX-RAËLIEN EN LIBERTÉ

Incarcéré pour sa propre sécurité, Camil Renaud, qui a reconnu avoir abusé sexuellement d'une adolescente entre 1988 et 1995, retourne chez lui en attente de sa peine

PAGE 3

La vague Cowboys dans la région

PAGE 16



ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Le revoilà!

LA GRANDE
ARRIVÉE



SAMEDI
16 NOVEMBRE
À 13 h

DANS LES
STATIONNEMENTS
PRÈS DES CINÉMAS



Place du Royaume

Les entrepreneurs Marc-Antoine Savard, Patrick Perron et Frédéric Morin entourent l'homme d'affaires Marc Saint-Gelais et le conseiller du secteur, Carl Dufour. — PHOTO LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

« C'est une belle jeunesse qui s'amène à Arvida. On l'a vu aussi avec Jack et Phil Musique. Les autres commerçants ont été patients et la patience nous a donné raison. »

— Carl Dufour



TROIS NOUVEAUX COMMERÇANTS AU CENTRE-VILLE

Vent de jeunesse à Arvida



MÉLANIE CÔTÉ
mcote@lequotidien.com

Un vent de jeunesse souffle sur le centre-ville d'Arvida. Dès le 1^{er} mars, trois jeunes entrepreneurs s'installeront dans un nouveau bâtiment qui aura pignon sur rue au coin du boulevard Mellon et de la rue Lawrie. Les résidents et travailleurs du secteur pourront alors profiter d'un studio de photographie, d'une crèmerie et du Resto Joachim, qui offrira une deuxième adresse.

Trois commerçants sur cinq se sont donc déjà entendus avec l'homme d'affaires Marc Saint-Gelais, propriétaire du bâtiment,

dont la construction sera bientôt amorcée. Les discussions sont bien avancées pour combler les deux autres locaux disponibles. Il s'agit d'un projet total d'un million \$.

« Ce sont trois jeunes entrepreneurs qu'on aide et qu'on encourage. Ce sont à eux de foncer », a mentionné M. Saint-Gelais, lorsque rencontré par *Le Quotidien* en compagnie du conseiller du secteur, Carl Dufour, et des entrepreneurs Patrick Perron (studio de photographie), Marc-Antoine Savard (crèmerie) et Frédéric Morin (Resto Joachim).

« C'est une belle jeunesse qui s'amène à Arvida. On l'a vu aussi avec Jack et Phil Musique. Les autres commerçants ont été patients et la patience nous a donné raison », a ajouté M. Dufour, précisant que le centre-ville d'Arvida a changé de visage, depuis son élection en 2009, et que le début des travaux au Théâtre

Palace Arvida a créé un certain engouement dans le secteur.

Selon Marc Saint-Gelais, la construction du bâtiment devrait être complétée en février et l'ouverture officielle est prévue pour le 1^{er} mars. De plus, au cours des prochaines semaines, il devrait être en mesure de confirmer quels commerces ou bureaux s'installeront de l'autre côté du boulevard Mellon, dans un autre de ses projets.

CRÈME MOLLE VÉGAN

Marc-Antoine Savard et son associée, Marie-Pier Martel, seront à la tête de la nouvelle crèmerie du centre-ville d'Arvida. En plus de vouloir combler un manque pour ce type de commerce dans le secteur, ils pourraient bien combler un autre manque, cette fois à la grandeur du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

« J'aimerais beaucoup

développer l'aspect végétal dans la crème molle, et peut-être dans les sorbets et le gelato. À ce que je sache, il n'y en a pas tellement ici », a avancé M. Savard.

La crèmerie ne sera associée à aucune bannière puisque le concept « est un projet 100 % personnel. C'est parti de mon cru. Je trouvais que ça manquait à Arvida pour la population, les joueurs de soccer et les entreprises en émergence. Ils en avaient besoin alors j'ai pris la balle au bond avec une certaine aide de Promotion Saguenay pour trouver un partenaire en Marc Saint-Gelais ».

STUDIO À LOUER

Pour Patrick Perron, vidéaste et photographe pour vi2xp, la photographie est de plus en plus accessible grâce à des appareils qui sont plus faciles à utiliser et plus abordables. C'est pourquoi il mettra à la disposition des photographes un

studio en lumière naturelle qu'ils pourront louer pour des séances personnelles ou professionnelles.

« Il y aura un concept de formation à travers ça. Moi aussi, je vais m'installer là. J'avais déjà de la formation, et avec le studio, je vais pouvoir axer là-dessus », a expliqué M. Perron

RESTAURATION RAPIDE

Le nouveau projet du Carré Davis d'Arvida permettra au propriétaire du Resto Joachim, Frédéric Morin, d'avoir une deuxième place d'affaires. Des approches avaient déjà eu lieu l'an dernier, mais « avec un beau projet comme ça, avec la demande qu'il y a, les travailleurs et les quartiers résidentiels, c'est un bon investissement ».

Le concept sera le même qu'à Chicoutimi, sur la rue Price, « avec les mêmes recettes et la même tradition depuis 65 ans », a promis M. Morin, qui devrait travailler dans le nouveau restaurant.

INCARCÉRÉ POUR SA PROPRE SÉCURITÉ

L'ex-raëlien remis en liberté



PATRICIA RAINVILLE
prainville@lequotidien.com

L'ex-raëlien Camil Renaud, qui a reconnu sa culpabilité en septembre dernier à des accusations de contacts sexuels et d'exploitation sexuelle d'une adolescente, pourra retourner chez lui en attente de sa peine. L'individu de 66 ans avait été incarcéré pour sa propre sécurité, au lendemain de ses plaidoyers de culpabilité, puisqu'il avait tenté de mettre fin à ses jours.

Camil Renaud, qui demeure aujourd'hui à Repentigny, avait fait la manchette lorsqu'il a reconnu avoir abusé sexuellement d'une adolescente, alors qu'il était membre de la secte de Raël, entre 1988 et 1995, à La Baie. La jeune fille avait 11 ans lorsque les premiers gestes ont été posés. On parle de gestes de frottement des parties génitales, de masturbation et de fellation.

L'homme avait finalement été arrêté puis accusé en 2016, à la suite d'une plainte de la victime. Il a décidé de plaider coupable le 16 septembre dernier, reconnaissant les gestes reprochés.

Mais le matin de son audition devant le juge, Camil Renaud, qui dormait à l'hôtel puisqu'il demeure aujourd'hui à l'extérieur de la région, a avalé de nombreux cachets de morphine, dans le but de mettre fin à ses jours. Il a finalement été amené à l'hôpital sous les recommandations du juge et il a eu son congé quelques heures plus tard. Les conséquences n'avaient pas été désastreuses, puisqu'il avait immédiatement vomi après avoir avalé les cachets.

Le lendemain, lorsque l'homme a vu son visage sur la une du journal et lu l'article faisant état de ses crimes avoués, il a encore une fois voulu en finir. En détresse psychologique, il est allé dans les bois pour se suicider, mais s'est finalement ravisé et a pris la route pour chez lui. Il ne s'est donc pas présenté à la probation, ce qu'il devait faire avant de retourner à Repentigny. Précisons que Camil Renaud était en liberté en attente de sa peine.

Le juge Michel Boudreault a alors été mis au courant des tentatives de suicide de l'homme. Camil Renaud a été convoqué au tribunal, puis il a été incarcéré « pour sa propre sécurité » et pour assurer sa présence devant les tribunaux en temps voulu.

Deux mois plus tard, son dossier était de retour devant le juge Boudreault, puisque l'ex-raëlien désirait recouvrer sa liberté jusqu'à ce qu'il reçoive sa sentence. La Couronne a déjà précisé qu'elle demanderait une peine de pénitencier variant entre quatre à six ans.

Cet aspect a également donné un choc à l'individu, selon ses propres dires. « Sur le coup, je ne pensais pas que ce serait aussi grave. Ma plus grande peur, c'était d'aller en prison. Lorsque j'ai vu l'article dans le journal, ç'a été comme un uppercut. Avant ça, je n'avais pas conscience de l'ampleur de la situation. Je croyais que c'était une stratégie de la Couronne de dire que j'allais faire de la prison », a expliqué Camil Renaud au juge, mercredi, pour expliquer ses gestes suicidaires.

PRÊT À PURGER SA PEINE

Il a indiqué qu'il ne se sentait plus dépressif aujourd'hui et qu'il était prêt à purger sa peine. « Ma période de détention m'a montré que ce n'est pas aussi terrible que je le croyais. Il est possible de purger sa peine de façon intelligente et de faire des rencontres intéressantes »,

a ajouté Renaud, voulant ainsi démontrer qu'il ne songeait plus à mettre fin à ses jours.

« La médication, la méditation et la lecture m'aident beaucoup », a-t-il ajouté.

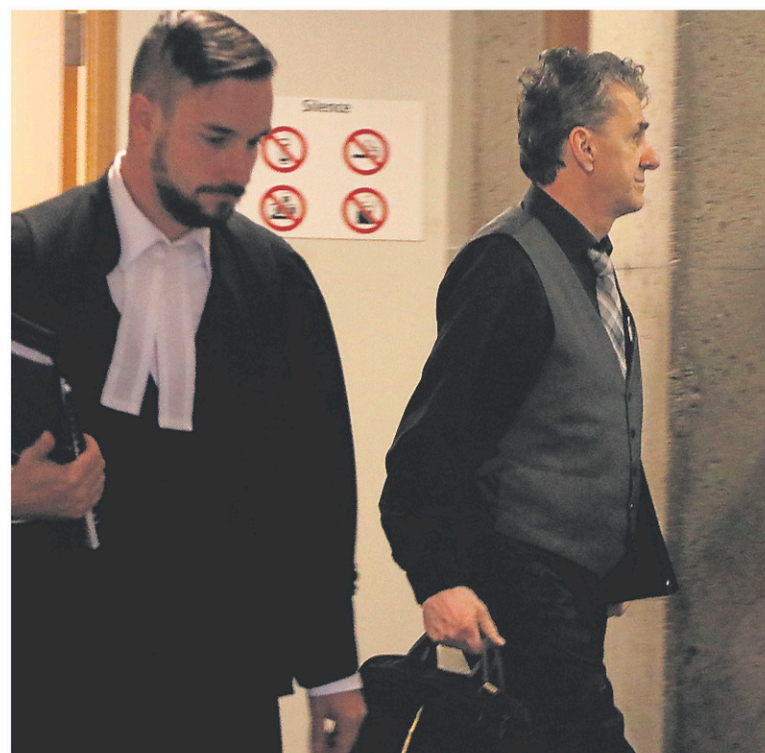
Deux de ses proches, dont un ami qui était également membre de la secte raëlienne, sont venus dire au juge qu'ils allaient prendre soin de l'homme et assurer une présence régulière auprès de lui, afin qu'il n'ait plus d'idées noires.

Le représentant du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), M^e Jean-Sébastien Lebel, s'opposait à sa remise en liberté, puisqu'il estimait que la situation n'avait pas changé. « Monsieur savait déjà qu'il avait le support de ses proches et qu'il allait purger une peine de détention. Il n'y a absolument rien qui a changé depuis le 16 septembre. Rien », a expliqué M^e Lebel.

Camil Renaud espérait être remis en liberté le temps de mettre ses « affaires en ordre », notamment en ce qui concerne sa situation financière et pour se préparer à sa détention.

Le juge Michel Boudreault l'a cru. « Vous étiez dans un état de détresse lorsque j'ai ordonné votre détention, mais je crois que vous ne l'êtes plus. Je suis aujourd'hui incapable de conclure que vous constituez un danger pour vous-même », a déclaré le juge Boudreault, le remettant ainsi en liberté en attente de sa sentence. Il avait déjà été convenu que Camil Renaud ne représentait pas un danger pour la société.

Les observations sur la peine auront lieu les 9 et 10 décembre. L'avocat de Renaud, M^e Sylvain Morrissette, a avancé qu'il compte faire témoigner un spécialiste de l'endocrinement sectaire, puisque Camil Renaud affirme avoir commis ses crimes sous l'influence du Mouvement raëlien et qu'il n'est plus le même aujourd'hui.



Camil Renaud (à droite) a pu retourner à Repentigny en attendant de recevoir sa peine. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, SOPHIE LAVOIE

Vous étiez dans un état de détresse lorsque j'ai ordonné votre détention, mais je crois que vous ne l'êtes plus. Je suis aujourd'hui incapable de conclure que vous constituez un danger pour vous-même.

— Le juge Michel Boudreault

Il a reconnu avoir abusé sexuellement d'une adolescente, alors qu'il était membre de la secte de Raël, entre 1988 et 1995, à La Baie



VENTE ANNIVERSAIRE

PLUSIEURS RABAIS EN MAGASIN SUR ÉQUIPEMENTS, CHAUSSURES ET VÊTEMENTS.

CHICOUTIMI
1130, boul. Talbot
418 696-6555

JONQUIÈRE
3595, boul. Harvey
418 542-9121

ALMA (Plaza 1)
494, rue Sacré-Cœur Ouest
418 662-2427

VÊTEMENTS | VÉLO | SKI | PLANCHE

ACCIDENT DE LA ROUTE À CHAMBORD

Un spectacle pour les ados blessés



ANNIE-CLAUDE BRISSON
acbrisson@lequotidien.com

La communauté fait, une fois de plus, preuve de solidarité à l'endroit des quatre jeunes qui ont été gravement blessés dans un accident de la route à Chambord le 19 octobre dernier et de leur famille. Un spectacle de solidarité mettant en vedette Dany Sauvageau et Maxym sera présenté le 12 décembre à la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien. D'autres invités spéciaux se joindront aux deux artistes principaux, qui ont accepté d'y participer bénévolement. Les organisateurs de l'événement promettent d'autres surprises.

«Ma nièce appartient à leur équipe de cheerleading et je suis le parent d'une adolescente du même âge. Je ne pouvais rester sans rien faire. J'ai donc mobilisé une équipe de feu, d'une grande générosité, pour vous présenter un spectacle de solidarité», explique le musicien Dany Sauvageau, sur les réseaux sociaux.

Les profits de la soirée-bénéfice seront remis aux quatre familles des adolescents blessés. Les parents doivent absorber de grandes dépenses, dont plusieurs découlant des nombreux suivis médicaux prévus en région et à Québec. Certains suivis s'échelonnent même sur une période de 10 ans. Par ailleurs, une famille a dû faire des travaux de réaménagement à sa résidence afin d'assurer un milieu de vie adéquat à un jeune blessé.

«L'élan de solidarité est immense.»

— La mère d'une ado blessée

La mère d'une survivante a résumé la nouvelle réalité de sa famille à la suite de ce terrible accident.

«Pour commencer, je tiens à remercier infiniment toute la population qui nous supporte; l'élan de solidarité est immense. Ça nous touche énormément, ça nous réchauffe le cœur et nous sommes remplis de gratitude! Depuis le retour à la maison de (notre fille), nous avons dû adapter la routine familiale. Elle a besoin de nous pour à peu près tout. La guérison

sera longue. Nous avons beaucoup de suivi médical et nous devons retourner à plusieurs reprises à Québec pour rencontrer à nouveau les spécialistes. [...] Un jour à la fois et surtout, nous savourons chaque victoire!», a-t-elle mentionné, dans une communication écrite transmise au *Quotidien*.

Nadia Bhéret, qui a un lien de parenté avec l'un des accidentés, est l'une des organisatrices de la soirée-bénéfice. Elle a affirmé au *Quotidien* être à la recherche de commanditaires afin d'offrir une somme maximale aux familles éprouvées. Les personnes intéressées à contribuer au spectacle-bénéfice peuvent joindre les organisateurs via l'événement Facebook qui porte le nom «Spectacle de solidarité: Dany Sauvageau - 1ère partie Maxym».

Les billets pour la soirée-bénéfice du 12 décembre sont en vente au coût de 25 \$ pour les adultes et de 18 \$ pour les étudiants, à la Coop de la Polyvalente des Quatre-Vents, chez Garma à Roberval, chez Portes et Fenêtres Polair 3 à Dolbeau-Mistassini ainsi que via l'événement Facebook. Des billets seront également disponibles, à compter de lundi, à la Coop du Cégep de Saint-Félicien.



Personne n'a été blessé lors de l'effondrement partiel de la structure. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

BÂTISSE COMMERCIALE

Une structure s'effondre

ÉMILIE MORIN
emorin@lequotidien.com

La partie arrière d'une structure en construction s'est partiellement effondrée, mercredi après-midi, le long du Boulevard du Royaume, à Chicoutimi. Personne n'a été blessé.

Selon l'état des lieux et les suppositions des employés sur place, un camion aurait reculé dans un poteau, ce qui aurait causé l'effondrement partiel du toit de la structure. Le futur bâtiment abritera la salle de montre de Touteslesmarques.ca, un concessionnaire du Groupe l'Ami Junior. Le projet, qui représente un investissement de 4 millions de dollars, est sous la responsabilité de l'entreprise de construction Technosoude.

Rencontré peu après les événements, Éric Simard, vice-président aux ventes et associé chez l'Ami Junior, a déclaré qu'il «n'y a pas de blessé, c'est l'important». Il explique que le projet sera une construction avant-gardiste à deux étages, quelque chose qui se retrouve habituellement uniquement dans les grands centres. Selon M. Simard, c'est la partie



Selon les propos de certains employés, l'effondrement de la structure serait dû à une collision entre un camionnette et un poteau de soutien. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

arrière du bâtiment, soit le futur entrepôt, qui s'est effondrée. L'ouverture du concessionnaire devrait avoir lieu en juin 2020, mais M. Simard indique que les récents événements pourraient entraîner un léger retard au niveau des travaux.

Jointe mercredi, une employée de Technosoude a déclaré n'avoir «aucune idée» de ce qui venait de se passer. Il n'a pas été possible d'obtenir d'autres commentaires de la part de l'entrepreneur.

NOUS JOINDRE

Vous avez une nouvelle ou une opinion?

redaction@lequotidien.com

TWITTER
twitter.com/
lequotidien_cyb

FACEBOOK
facebook.com/
LeQuotidienProgres

RÉDACTION
Saguenay 418 690-8800
Alma 418 668-0920
Télécopieur 418 690-8805

ABONNEMENTS
418 545-4664
Lundi au vendredi:
7h00 - 16h30
Samedi
7h00 - 12h
Sans frais
1 (800) 866-3658

PUBLICITÉ
418 545-4474
Télécopieur: 690-8824
Lundi au vendredi
8h30 à 16h30

PETITES ANNONCES
418 549-4444
Télécopieur 418 690-8360
Lundi au vendredi
8h30 à 16h30

SOMMAIRE

arts	16
bandes dessinées	21
détente	20
décès	23
économie & bourse	18
horoscope	21
météo	22
petites annonces	22
télévision	21
sports	28

Avis aux termes de la Loi sur les journaux et autres publications (L.R.Q. J-1)

Le Quotidien est publié et édité par la société 3 834 310 Canada inc., ayant une place d'affaires au 1051, boulevard Talbot, Saguenay (Québec) G7H5C1. Le Quotidien est imprimé aux presses de TC Transcontinental de Québec. Merci de recycler ce journal.

LE MOT DU JOUR ANTIDOTE

OFFERT PAR GROUPE CAPITALES MÉDIAS

JUDOKA, nom

Définition — Personne qui pratique le judo.

Étymologie — Du japonais *jūdō*, 'judo' et *ka*, 'personne'.

Champ lexical — judo, ippon, tatami, judogi, kimono, médaille, dojo, médaillé, athlète, champion...



Soignez votre langue

Antidote 10

WINDOWS • MAC • LINUX

www.antidote.info

PUBLIÉ DANS TOUS LES QUOTIDIENS
DE GROUPE CAPITALES MÉDIAS

leSoleil

leDroit

leNouvelliste

laTribune

leQuotidien
leProgres

laVoixdel'Est



La future construction abritera les locaux du concessionnaire Toutesles-marques.ca, un projet à deux étages. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Espionnage industriel pour des hamburgers

ANNE-MARIE GRAVEL
amgravel@lequotidien.com

Un cas d'espionnage industriel dans le monde du hamburger se serait produit à Chicoutimi au cours des dernières semaines. Des individus associés à une bannière qui s'installe dans la région auraient espionné un restaurant concurrent qui a pignon sur rue depuis des années au centre-ville.

L'histoire a été dévoilée sur les

ondes de KYK 95,7, mercredi matin. Les animateurs ont révélé que des employés du Rouge Burger Bar ont pris en flagrant délit des hommes associés au franchiseur d'une nouvelle bannière à Saguenay.

Au cours d'une soirée, des individus qui mangeaient au Rouge Burger Bar auraient pris de la nourriture en photo. Le même soir, au moment de fermer, vers 2 h, une employée aurait trouvé deux hommes en train de manipuler de la nourriture dans la chambre froide du restaurant.

Ceux-ci auraient refusé de partir lorsqu'elle leur a demandé.

Une plainte a été déposée par l'employée au Service de police de Saguenay (SPS). « On est sur un dossier pour des événements qui se sont produits vendredi. Une plainte a été déposée à notre service », s'est contenté de confirmer Bruno Cormier, porte-parole du SPS.

Les hommes seraient des clients installés depuis un mois à l'Hôtel Chicoutimi, où loge le restaurant dont une des créations s'est classée 17^e sur la liste des 50 meilleurs burgers du Canada et 4^e au Québec.



ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

LE CAMBRIOLEUR EN SÉRIE GUY LAPOINTE ENCORE EN COUR

Libéré pour une quatrième fois en un an

PATRICIA RAINVILLE
prainville@lequotidien.com

Le cambrioleur en série Guy Lapointe est libre à nouveau. C'est la quatrième fois en un an que l'homme de 55 ans, reconnu comme étant l'un des voleurs les plus prolifiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, recouvre sa liberté en attente de procès.

Le Chicoutimien Guy Lapointe aurait plus de 200 vols à son actif et possède un casier garni de 90 pages d'antécédents judiciaires. Il a jadis écopé de lourdes peines pour des vols de coffre-fort dans des banques, notamment, et pour des introductions par effraction. Plus récemment, il aurait

dérobé un projecteur au commerce Solotech d'une valeur de 889 \$, infraction pour laquelle il est en attente de procès. Il est également accusé d'autres vols de moins de 5000 \$, lesquels auraient été perpétrés il y a plus d'un an.

Au cours des 12 derniers mois, l'individu a convaincu trois juges de le remettre en liberté, en attente de procédures. Deux fois en novembre 2018 et une troisième fois en août dernier. L'individu commettait des bris de conditions, ce qui l'envoyait automatiquement derrière les barreaux.

Cette fois-ci, il était incarcéré en raison d'un bris de condition commis alors qu'il était en thérapie. On l'accusait de ne pas avoir respecté

les règlements de la maison de soins, s'aventurant un peu trop loin dans les boisés situés aux alentours. Il avait comparu dans le district de Sherbrooke, où il avait finalement été acquitté. Mais il était demeuré détenu, en raison de ses dossiers en attente.

Mais mercredi, l'avocat du voleur, M^e Charles Cantin, a fait savoir au tribunal que sa détention n'avait pas lieu d'être, puisque son client avait été acquitté et qu'il aurait dû être libéré, étant donné qu'il était libre avant d'être coincé dans les boisés.

La procureure de la Couronne, M^e Marie-Christine Savard, s'y opposait en matinée, mais au retour des parties en cour en après-midi, elle a fait savoir à la

juge Isabelle Boillat, de la Cour du Québec, que le ministère public consentait finalement à libérer le cambrioleur, sous certaines conditions.

Guy Lapointe devra notamment suivre une autre thérapie, cette fois de 28 jours. Il a des problèmes de pharmacodépendance.

Visiblement, l'individu au lourd passé criminel était ravi de cette décision. Il a remercié plusieurs fois la juge, en lançant des regards et un clin d'œil à sa conjointe, qui était assise dans la salle.

L'avocat de Guy Lapointe, M^e Charles Cantin, épluche le casier judiciaire de son client, garni de 90 pages d'antécédents. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN



« Un Sénat pas parfait, mais en transformation »

La sénatrice Julie Miville-Dechêne de passage au Cégep de Jonquière



MÉLANIE CÔTÉ
mcote@lequotidien.com

Nommée depuis un an et demi, la sénatrice indépendante du Québec, Julie Miville-Dechêne, tente de démystifier le rôle du Sénat et, surtout, d'éliminer certains préjugés à son égard. Elle rencontre donc les étudiants à travers le Québec pour leur parler d'une institution « pas parfaite, mais en transformation ».

Mercredi midi, l'ancienne journaliste et ombudsman de Radio-Canada était de passage au Cégep de Jonquière devant 100 étudiants du département d'Art et technologie des médias (ATM). Il s'agissait de son second passage, puisqu'en mars 2006, elle s'était entretenue avec les étudiants sur le consentement sexuel alors qu'elle était présidente du Conseil du statut de la femme.

Selon la sénatrice, plusieurs événements sont venus ternir la réputation du Sénat, au cours des dernières années. Dépenses excessives, partisanerie et harcèlement sexuel, notamment, ont contribué à « affaiblir l'institution ».

« Il y a une réforme en cours, le Sénat est en train de changer. Nous sommes maintenant une majorité de sénateurs indépendants. Et je pense qu'il est important de parler aux jeunes des institutions. Qu'on les aime ou qu'on ne les aime pas, les institutions politiques, le Parlement, ça existe. Et c'est important que tout le monde sache qu'il y a des changements au Sénat », a expliqué M^{me} Miville-Dechêne.

Elle rappelle que la réforme « incomplète, mais intéressante » a été mise sur pied par Justin Trudeau après son élection en 2015. Sélectionnés par un comité de fonctionnaires et nommés par le premier ministre, les sénateurs seront désormais indépendants.

« Le Sénat était devenu extrêmement partisan. De façon générale, les sénateurs votaient selon l'affiliation de leur parti », a-t-elle dénoncé devant les étudiants attentifs à ses propos.

Elle a rappelé que son collègue André Pratte avait quitté ses fonctions il y a quelques semaines. L'ancien éditorialiste à *La Presse* terminait d'ailleurs sa lettre de démission en souhaitant « la modernisation du Sénat, visant à en faire une chambre plus efficace et moins soumise à la discipline de parti ».

« Le Sénat était devenu extrêmement partisan. De façon générale, les sénateurs votaient selon l'affiliation de leur parti. »

— Julie Miville-Dechêne

« J'essaie, quand je ne siéges pas, de parler de l'institution, du métier de sénatrice. En faisant ça, je démystifie ce qu'est le Sénat. Je montre que n'importe qui, avec un petit bagage de vie, peut aspirer à être sénateur. C'est un métier difficile parce qu'il faut comprendre des lois qui sont dans toutes sortes de domaines. On a beaucoup de pouvoir, mais il faut faire preuve de sagesse. »

En effet, le rôle du Sénat est de réviser, de proposer des amendements, d'adopter ou de rejeter des lois déjà adoptées par la Chambre des communes. Les sénateurs québécois, quant à eux, s'assurent également que les intérêts de la province soient respectés. « Oui, on peut faire

beaucoup de choses de l'extérieur. On peut manifester, faire des pressions, mais on peut aussi choisir dans un moment de sa vie de devenir parlementaire et de voir de l'intérieur comment on peut changer la société », a souligné M^{me} Miville-Dechêne après la conférence.

Selon la sénatrice, 37 % de la population a une image assez positive du Sénat, contre 45 % qui a une image assez négative. « Mais il y a une amélioration de la perception depuis 2006. » Elle se réjouit du fait que l'institution soit composée à 47 % de femmes et que plus de 10 % des sièges soient occupés par des Autochtones.

Julie Miville-Dechêne sera de passage à l'Université du Québec à Chicoutimi, jeudi.

ÉVALUATION DES IMPACTS DES GRANDS PROJETS

« Cette loi est essentielle »

MÉLANIE CÔTÉ
mcote@lequotidien.com

Dans la mire de trois grands projets industriels, soit GNL Québec, Arianne Phosphate et Métaux BlackRock, le Saguenay-Lac-Saint-Jean pourrait être touché directement par le projet de loi C-69, celui qui crée une nouvelle agence et un nouveau processus d'évaluation de tous les impacts des grands projets de ressources et de transport, y compris les mines, les pipelines interprovinciaux et les routes. Ce projet de loi, qui a été adopté en juin, fait en sorte que les grands projets seront évalués sous les angles environnemental, social et économique. Au total, les sénateurs ont apporté plus de 180 amendements au projet de loi des libéraux.

« Si les promoteurs décident d'aller de l'avant, le projet sera soumis à un examen environnemental approfondi sans doute du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec aussi. Cette loi qu'on a passée

est essentielle. Il faut que le projet contribue à l'essor économique d'une région et que le projet respecte un certain nombre de critères environnementaux », a mentionné Julie Miville-Dechêne, au sujet du projet Énergie Saguenay de GNL Québec.

« Ce sont des évaluations importantes qui prennent des mois et qui déterminent l'essor économique d'une région. Et c'est pour ça que c'est devenu un tel enjeu au Sénat. D'un côté, il y avait les environnementalistes qui disaient le projet de loi C-69 était minimal, que ce n'était pas encore assez pour s'assurer qu'on respecte nos règles en matière de changements climatiques. Et de l'autre côté, il y avait les groupes de pression pétroliers, de gaz naturel et les chambres de commerce qui disaient que le projet de loi allait trop loin et qu'il allait créer des barrières au développement. »

Selon la sénatrice, ce projet de loi n'est pas parfait, « mais il est certainement meilleur que ce qu'il y avait avant ».



Julie Miville-Dechêne a rencontré les étudiants d'ATM, mercredi midi, au Cégep de Jonquière. — PHOTO LE QUOTIDIEN, MICHEL TREMBLAY

PROJET DE LOI SUR LES ACHATS DES MUNICIPALITÉS

Passer outre la règle du plus bas soumissionnaire

Presse canadienne

QUÉBEC — Les municipalités pourraient bientôt imposer un minimum de contenu québécois ou canadien dans leurs achats, même si cela leur coûte plus cher.

Le gouvernement Legault a déposé mercredi un projet de loi qui change l'encadrement du monde municipal, notamment en matière de contrats, d'éthique et d'élections.

Si le projet de loi 49 est adopté, les municipalités, les communautés métropolitaines, les sociétés de transport « pourront exiger la provenance canadienne des biens, des services, des assureurs, des fournisseurs ou des entrepreneurs », ce qui ne leur était pas permis auparavant. La règle du plus bas soumissionnaire pourrait ainsi devenir bien secondaire.

« Si une municipalité exige d'avoir un 25 pour cent de (contenu) québécois ou canadien, si c'est une obligation dans ses critères, le projet pourrait coûter plus cher », a reconnu la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, en conférence de presse.

Concernant l'éthique, il serait désormais interdit aux élus municipaux de recevoir un cadeau, tandis que c'est pourtant encore permis, mais balisé, pour les élus de l'Assemblée nationale. En outre, les municipalités de plus de 100 000 habitants devraient imposer un code de déontologie au personnel de cabinet.

En ce qui a trait aux élections, un candidat ne pourrait plus rester indûment dans un bureau de scrutin le jour de l'élection, outre pour le fait d'exercer son droit de vote, puisque cela pourrait avoir pour effet d'influencer les électeurs. Il ne pourrait pas non plus se tenir près des files d'attente des électeurs.

De même, « commet une infraction quiconque intervient sans excuse légitime auprès du président d'élection en vue d'influencer le déroulement du vote ».

Le Directeur général des élections (DGE) et la Commission municipale obtiendront de nouveaux pouvoirs d'enquête et de sanction, si le projet de loi proposé est adopté.

Par exemple, la Commission municipale pourrait notamment suspendre un élu pour une période de 90 jours, renouvelable, et lui imposer une amende allant jusqu'à 4000 \$.

Quiconque entrave le travail du DGE est passible d'une amende allant de 1000 \$ à 20 000 \$.



Avec le nouveau projet de loi, il serait désormais interdit aux élus municipaux de recevoir un cadeau. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, GIMMY DESBIENS

TRICOTTO®

toujours SURPRENANT !



CHOIX QUALITÉ SERVICE
www.levercheres.com

Le symbole de la mode au Saguenay

BOUTIQUE

LeVerchères

460 Des Saguenéens, Chicoutimi, 418-549-0011

EN BREF

Baisse du « taux de citoyenneté » des immigrants

OTTAWA — Une nouvelle étude de Statistique Canada montre que moins d'immigrants ayant un faible revenu familial et un faible niveau de scolarité sont devenus citoyens canadiens pendant la décennie de changements apportés par les conservateurs au programme de citoyenneté. Cette diminution fait toutefois partie d'une tendance générale à la baisse des taux de citoyenneté chez les personnes qui sont au Canada depuis moins de 10 ans, indique Statistique Canada dans une étude publiée mercredi.

PRESSE CANADIENNE



Nous considérons que le Saguenay–Lac-Saint-Jean doit renouer avec la croissance démographique et économique.

Nous souhaitons que les plus jeunes générations du Saguenay–Lac-Saint-Jean aient droit à un avenir aussi brillant chez nous qu'ailleurs au Québec.

Nous affirmons que notre région a des forces distinctives, une réalité bien à elle et que ses intérêts doivent être pleinement respectés par l'ensemble du Québec.

Nous visons une diversification économique et appuyons la venue de grands projets qui permettront au Saguenay–Lac-Saint-Jean de se développer.

Nous croyons que leur évaluation devrait se faire sur les aspects du développement durable : l'économie, le social et l'environnement.

Nous considérons que notre région a le devoir de s'exprimer et de prendre position.

Et vous, croyez-vous aussi en votre région?

Adhères dès maintenant au mouvement Je crois en ma région et développons ensemble!

jecroisenmaregion.com

DANS UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Un enfant mordu par un chien

JEAN-FRANÇOIS GAGNON

jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca

dans une garderie en milieu familial associé au bureau coordonnateur du CPE L'Enfant Do, à Magog, mardi.

Howell, a déjà reçu un constat d'infraction de 646 \$ de la part de la Régie de police de Memphrémagog et l'animal fautif subira une évaluation comportementale. La Régie de police de

Memphrémagog a été informée mardi, en fin de journée, qu'un enfant fréquentant une garderie située au 1476, du chemin Alfred-Desrochers, à Orford, présentait des marques de morsure au visage. Les policiers ont rapidement réagi en émettant un constat d'infraction.

Signe que le dossier est jugé sérieux, les policiers ont ouvert une enquête dans le but de déterminer « si une accusation de négligence criminelle mérite d'être déposée au bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) » concernant cette affaire.

La morsure subie par le jeune William a laissé des traces près de son nez et de sa bouche. Tout laisse croire qu'il ne gardera pas de séquelles, mais ses parents estiment que la gardienne d'enfants a fait preuve de négligence.

« C'est arrivé mardi et personne ne nous a appelés par la suite. On l'a appris en allant chercher notre enfant, à la fin de la journée, et la responsable du service de garde nous a dit qu'il s'agissait simplement d'un petit accident en expliquant l'événement. C'est sûr que mon fils ne retournera pas là », déclare Katherine Plante, la mère du garçonnet.

Selon la version obtenue par la mère, l'enfant se trouvait dans la cuisine quand il s'est approché du chien pour le flatter. La bête aurait alors réagi impulsivement.

À première vue, il est difficile de comprendre pourquoi le bambin a pu s'approcher de la bête puisqu'il avait vraisemblablement été convenu avec Jane Howell que William ne devait jamais se trouver en présence des chiens vivant sur la propriété. « C'est inscrit dans le contrat qu'on a signé avec ce service de garde », révèle M^{me} Plante.

D'AUTRES INCIDENTS

Katherine Plante et son conjoint, Jonathan Racine, ont encaissé le coup d'autant plus durement qu'il y avait eu des signes avant-coureurs durant les mois et années ayant précédé l'incident de mardi.

« Le premier épisode est survenu quand j'ai été mordu au tibia par un caniche sur cette propriété. On en était venu à une entente à l'amiable qui m'avait satisfaite et l'animal avait été euthanasié », relate M^{me} Plante.

Plus tard, les deux parents de même qu'un des grands-parents de William ont été « chargés » par le chien au cœur de l'incident de mardi. L'animal a ensuite souvent été attaché à la corde à linge, sans compter qu'un enclos



On aperçoit sur cette photo les marques laissées au visage de William quelques heures seulement après l'incident. — PHOTO COURTOISIE

a été aménagé pour les bêtes de la maison.

« On a fait des démarches auprès du bureau coordonnateur des garderies en milieu familial du secteur. Mais le bureau n'avait pas vu de problème et nous avait prévenus qu'il devrait révéler d'où venait la plainte à la responsable de la garderie, si on voulait aller plus loin. Ce n'était pas ce qu'on souhaitait, évidemment. »

Dans la foulée, le couple a tenté d'alerter le ministère de la Famille du Québec. Toutefois, le ministère lui aurait demandé de plutôt s'adresser au bureau coordonnateur.

Notons que *La Tribune* a tenté en vain de contacter la directrice générale du CPE L'Enfant Do, Martine Desilets, mercredi. M^{me} Howell a pour sa part refusé de répondre aux questions de *La Tribune* le même jour. Elle a seulement affirmé que le dossier lui semblait « bien exagéré » lors du passage du journal à son domicile.

LA SPA DE L'ESTRIE

Ayant des caractéristiques rappelant les chiens boxers, l'animal qui aurait mordu le bambin sera évalué par la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie. L'objectif est de savoir s'il présente un risque important pour la population.

« Il est à la SPA à Sherbrooke. C'est la police de Magog qui nous a contactés et on fera une évaluation comportementale », confirme Marie-Pierre Quirion, la porte-parole de l'organisme.

Une fois qu'on saura à quel point l'animal est dangereux, on déterminera la suite des choses en fonction des règlements municipaux en vigueur.

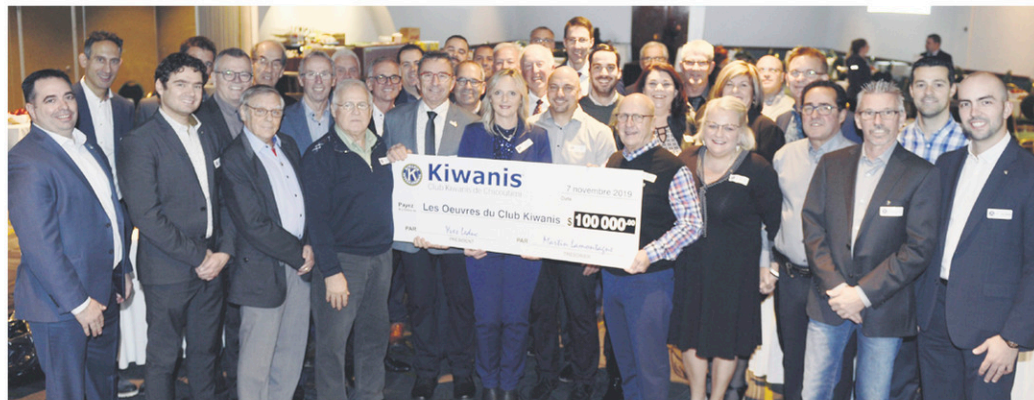
L'euthanasie est possible dans certains cas, mais il arrive également que de simples recommandations soient transmises aux propriétaires.



Stag-O-Pommes 2019 rapporte

100 000 \$

Club Kiwanis de Chicoutimi



VOICI QUELQUES ORGANISMES QUI ONT BÉNÉFICIÉ DES DONS DU CLUB
AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

A.D.H.I.S. • Café jeunesse • Aide-Parents plus • Centre du Lac Pouce • Soupe populaire de Chicoutimi
Bourses d'étude pour les jeunes décrocheurs • Jeunes travailleurs de rue • Maison des familles
St-Vincent-de-Paul • Et de nombreux dons pour les enfants défavorisés de Chicoutimi

Merci à tous!



Kiwanis®

Club Kiwanis de Chicoutimi

MERCI À TOUS CEUX QUI NOUS ONT ENCOURAGÉ AINSI QU'À NOS PARTENAIRES»



RÉFORME ÉLECTORALE

« Pour que chaque voix compte »

ÉMILIE MORIN

emorin@lequotidien.com

Le président du Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN) et ex-député péquiste, Jean-Pierre Charbonneau, était au Club de Yacht de Chicoutimi, mercredi soir, afin d'expliquer la réforme électorale proposée par le MDN.

Accompagné de Claudette Carbonneau, ex-présidente de la Confédération des syndicats nationaux, M. Charbonneau a tenu une séance d'information pour présenter le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire. Une vingtaine de citoyens y ont assisté.

Créé en 1999, le MDN est un mouvement citoyen qui veut faire pression sur le gouvernement pour faire changer le mode de scrutin. Le MDN propose que le scrutin uninominal à un tour – le mode actuel – soit remplacé par un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire. Dans ce système, les électeurs votent pour un candidat de circonscription et pour un parti. Pour éviter les distorsions, des sièges dits « compensatoires » sont attribués pour refléter la proportion des votes obtenus par un parti. Siègent à l'Assemblée nationale les élus de circonscription et ceux des sièges proportionnels. Le projet de loi 39 concernant la réforme électorale a officiellement été déposé le 25 septembre dernier.

Rencontré avant la conférence, Jean-Pierre Charbonneau a indiqué que bien que la Coalition avenir Québec (CAQ) ait respecté l'engagement auquel elle avait adhéré par sa signature de l'entente transpartisane du 9 mai 2018, certaines modalités devront être revues afin de satisfaire les exigences du MDN.

« Certaines modalités posent problème. Parce que le gouvernement a accepté de prendre des régions administratives comme régions électorales, c'est clair que les petites régions vont être moins favorisées quant à la pluralité [des députés]. Mais en même temps, les petites régions ne veulent pas être amalgamées, alors le gouvernement a choisi de garder les régions administratives. En faisant ça, on corrige moins les distorsions. Et le problème est que la méthode de calcul que le gouvernement a inventée pour la compensation sur une base régionale, ça, ça pose problème, parce que c'est une prime aux vainqueurs, puisque les partis dans chaque région vont être favorisés. Si tu veux avoir un mode de scrutin proportionnel, ça va l'être beaucoup moins que ce qui se fait ailleurs, quand le calcul est fait sur la base de ce que le parti a gagné dans les comtés locaux. »

M. Charbonneau explique que le MDN essaiera d'obtenir des bonifications sur le projet de loi 39 afin que

le Parti québécois (PQ) et Québec solidaire (QS) soient en accord avec celles-ci et votent en faveur de la proposition du gouvernement Legault.

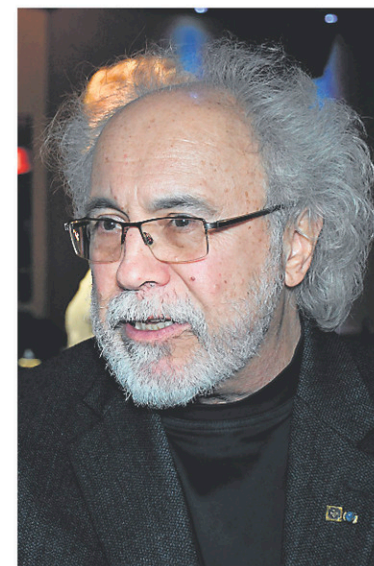
Il affirme également son désarroi quant à la proposition du gouvernement caquiste d'attendre les élections de 2022 pour proposer un référendum sur la question.

Jean-Pierre Charbonneau est d'avis que l'intérêt pour le scrutin sera dilué dans la couverture médiatique de la campagne politique. Il ajoute: « Le premier ministre a dit à propos du projet de loi que c'est un sujet complexe, mais fondamental. Alors, si c'est fondamental et complexe, ça mérite une campagne référendaire qui ne sera pas en même temps que la campagne électorale, pour que l'attention des médias et l'intérêt du public soient favorisés par le fait que c'est le sujet d'actualité pendant cette période-là. » Il est d'avis que le référendum doit se faire à la suite de l'adoption du projet de loi, puisque le mouvement créé autour de celui-ci accentuera l'intérêt du public.

Jean-Pierre Charbonneau affirme que le Saguenay-Lac-Saint-Jean et « toutes les régions » seraient avantagés par le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire. « Vous allez vous retrouver ici à avoir une pluralité de représentants politiques. Autrement dit, les représentants politiques ne seront plus d'un

seul parti. Tu ne te retrouveras plus avec un seul parti qui va avoir tous les comtés. »

Il cite comme exemple les Laurentides. « [Les caquistes] ont dix comtés actuellement. Ils ont eu 45% du vote et ils ont 100% des députés. Ça, c'est la distorsion. En plus, le parti a eu 37% d'appuis populaires, puis il a 67% des députés; ça aussi, c'est un peu distorsionné. Nous, on ne veut plus ça. »



Jean-Pierre Charbonneau était de passage dans la région, mercredi, afin de présenter le projet de loi entourant la réforme du mode de scrutin. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Syman

Obtenez
50 \$ de rabais
à l'achat de 250 \$
et plus de votre facture

20 %
sur tout les
manteaux en
magasin

Boutique
Bian'K
Vêtements pour dames

Pour du style, de l'élégance
et du confort

418 543-2044

1120, boul. T. Albot Chicoutimi (voisin du Montagnais)

0003305

Arrivée
du père Noël

samedi 16 novembre à 10 h

Au programme

Le Capitaine
JACK SPARROW FÊTE NOËL

Venez assister à la grande aventure du sosie de Jack Sparrow!

DES CADEAUX
POUR TOUS LES ENFANTS
PRÉSENTS!

LE
CENTRE
JONQUIÈRE

3460, boul. St-François, Jonquière
LECENTREJONQUIERE.COM

0007365

La machine no 9 de PFR à Alma en arrêt le 25 novembre

La machine numéro 9 de l'usine de Produits forestiers Résolu (PFR) d'Alma sera mise en arrêt de production le 25 novembre pour effectuer des travaux d'entretien pendant une semaine.

Le porte-parole de PFR, Karl Blackburn, a confirmé l'information en affirmant que ce type d'information ne devrait pas faire l'objet d'une nouvelle puisque de tels travaux sont effectués régulièrement sur les équipements des usines.

Agacé par la demande du *Quotidien*,

M. Blackburn aurait préféré que l'on parle de l'arrêt de production d'une douzaine de jours de l'usine de Saint-Félicien survenu à la fin octobre pour la réalisation d'un investissement de 20 M\$. Selon lui, une somme supplémentaire de cinq millions \$ a été investie par rapport aux prévisions pour entretenir et remplacer certains équipements, ce qui permettra de hausser la production de pâte d'un volume de 25 000 tonnes par année.

Selon lui, pendant cet arrêt temporaire, entre 800 et 900 travailleurs embauchés par des entrepreneurs locaux, des États-Unis et de Scandinavie ont œuvré à l'usine.

Cette phase s'inscrit dans le cadre d'un investissement global de 53 M\$ entamé l'an dernier. «On investit dans l'économie de la région. On dirait que quand les gens n'ont rien à dire, il faut qu'ils parlent des arrêts de production. Alma, c'est de l'entretien», conclut le porte-parole. **DENIS VILLENEUVE**

Sylvain Gaudreault espère plus de discussions

ANNIE-CLAUDE BRISSON
acbrisson@lequotidien.com

Le mouvement Je crois en ma région ne trouve pas que des appuis. Des voix opposées se sont fait entendre, mercredi, au lendemain du lancement de cette initiative portée, à la base, par des acteurs du milieu économique du Sageunay-Lac-Saint-Jean.

Le député de Jonquière, Sylvain Gaudreault, qui est l'une de ces voix, a rappelé d'entrée de jeu qu'il croit lui aussi en la région

«**C'est comme si on croit ou pas en la région parce qu'on n'appuie pas GNL Québec.**»

— Sylvain Gaudreault

«C'est polarisant. C'est comme si on croit ou pas en la région parce qu'on n'appuie pas GNL Québec. Il faut bien comprendre que derrière le vernis de Je crois en ma région, c'est la promotion de GNL Québec», a-t-il mentionné au *Quotidien*.

Le député péquiste va même jusqu'à avancer qu'il pourrait joindre ledit mouvement advenant une plus grande inclusion et l'acceptation de membres qui se sont positionnés contre GNL Québec ou qui apportent des nuances.

Il rappelle l'importance d'une instance de concertation régionale qui défend les intérêts de celle-ci ainsi que tous les projets. «La région a besoin d'être défendue et d'être unie derrière une vision pour le 21^e siècle. Il faut devenir les champions de l'économie verte, des énergies renouvelables et de la transition énergétique», a-t-il ajouté. En ce sens, il se dit prêt à travailler avec tous dans cette optique.

M. Gaudreault dénonce également le lien avec Promotion Saguenay, qui est financé par la Ville et qui «fait la promotion d'un seul projet».

Par ailleurs, le député péquiste s'est montré étonné face à l'acceptation de l'ancienne députée fédérale Karine Trudel pour le rôle de porte-parole du mouvement. Il en a profité pour rappeler le programme du NPD lors de la dernière campagne électorale.



Jacques Pelletier, président du Mouvement Chicoutimi, a pris la parole à l'occasion d'un souper-bénéfice, à la salle des Chevaliers de Colomb. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

MOUVEMENT CHICOUTIMI

Jacques Pelletier critique le livre de Dany Côté

DENIS VILLENEUVE
dvilleneuve@lequotidien.com

Le Mouvement Chicoutimi poursuit son combat pour le changement du nom de la ville. Son président, Jacques Pelletier, n'hésite pas à critiquer le dernier livre de l'auteur Dany Côté intitulé *La ville de Saguenay, une foule de souvenirs*.

À l'occasion d'un souper-bénéfice, tenu à la salle des Chevaliers de Colomb mercredi, auquel ont participé plus d'une centaine de militants, M. Pelletier a qualifié d'exemple d'appropriation éhontée

le document publié en 2018 aux éditions GID qui présente environ 180 photographies de la ville.

M. Pelletier a mentionné que le document financé par le gouvernement du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ne contient aucune mise en contexte ou mention de ce qui s'est passé depuis 1535 jusqu'à l'arrivée des colons en 1838, pas plus qu'une mention de la fusion de 2002 et des villes qui l'ont constituée. «Quelqu'un qui ne connaît pas l'histoire de la région, et c'est le cas des jeunes qui vont nous succéder, ce livre laisse croire que la ville a toujours porté

le nom de Saguenay et que le site n'est occupé que depuis 1838», a-t-il déclaré.

L'orateur a poursuivi en affirmant que tout le monde sait ou devrait savoir que ce nom perdure depuis la présence des Autochtones, il y a plusieurs milliers d'années. Les Européens ont connu le nom de Chicoutimi dès novembre 1535. Donnacona a mentionné à Jacques Cartier qu'il pouvait se rendre au Royaume du Saguenay par la rivière qu'on nomme Saguenay, qui devient peu profonde après huit ou neuf jours de navigation dans un lieu désigné comme étant Chicoutimi.

M. Pelletier a fait le point sur

la requête présentée au conseil municipal le 6 juin réclamant la formation d'une commission sur la désignation du nom. Il a dit avoir appris à la suite d'échanges officieux que la requête a fait l'objet d'une assemblée plénière. Le nombre trop grand de sujets à régler, le fait que les électeurs veulent du concret et celui qu'il ne s'agisse pas d'une priorité auraient servi d'arguments pour refuser la proposition. «Il est évident que pour la majorité des élus, une commission ne leur paraît pas importante, loin de là. Par contre, on reconnaît qu'il y a eu des bizarreries en 2002 et on ne conteste pas les faits décrits dans la requête.»

M. Pelletier a rappelé qu'ailleurs au Québec, le choix définitif du nom a précédé la constitution des nouvelles villes alors qu'ici, le ministre des Affaires municipales et le comité de transition ont joué la carte uniquement politique en transmettant la patate chaude aux nouveaux élus.

QS dénonce Je crois en ma région

ANNE-MARIE GRAVEL
amgravel@lequotidien.com

Québec solidaire (QS) estime que le mouvement Je crois en ma région est un « faux mouvement » et une autre tentative « d'acheter l'acceptabilité sociale ».

Luc-Antoine Cauchon, porte-parole de Québec solidaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean, a réagi à la mise sur pied du mouvement réunissant, entre autres, des intervenants du milieu économique régional, lesquels donnent leur appui conditionnel aux grands projets dans la région.

« Ce n'est pas un mouvement populaire à la défense des intérêts publics, c'est une énième mobilisation des intérêts privés, » affirme-t-il, dans un communiqué, soulignant que la liste des initiateurs du projet, qui comprend notamment Promotion Saguenay, le regroupement des chambres de commerce et Port Saguenay, parle d'elle-même.

« Encore une fois, on tente d'acheter l'acceptabilité sociale,

cette fois-ci par le biais de promoteurs enrôlés et, pour certains, à même les fonds publics. Je trouve assez malheureux qu'on nous dise que si on ne croit pas en ces projets-là, on ne croit pas en la région », ajoute-t-il.

Luc-Antoine Cauchon assure que les membres du parti croient en leur région et qu'ils souhaitent le meilleur pour son avenir. Il estime que le mouvement fait un « odieux déni » quant à l'urgence climatique. « Dans urgence climatique, il y a le mot urgence ; c'est pas un pique-nique climatique ! Dire qu'un projet pétrolier est durable est tout simplement mensonger. »

Le porte-parole de QS se dit désolé que « Karine Trudel vende si rapidement sa crédibilité aux intérêts privés. » Il rappelle que l'ancienne députée fédérale affirmait dans les pages du *Quotidien* du 29 janvier qu'« on ne peut pas vouloir s'attaquer aux changements climatiques tout en achetant un pipeline ».

Luc-Antoine Cauchon affirme même que le mouvement fait preuve de « lâcheté » en se « cachant lui aussi derrière le



Luc-Antoine Cauchon, porte-parole de Québec solidaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean, estime que l'initiative Je crois en ma région est un « faux mouvement ». — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) et l'AEIC (Agence d'évaluation d'impact du Canada), des instances gouvernementales strictement de recommandation, pour se

commettre à savoir s'il est acceptable ou non qu'un projet de développement augmente de 60 % les gaz à effet de serre du Québec ! »

« Pour relever les défis du 21^e siècle, nous avons un problème

commun : d'urgence, nous devons migrer vers des énergies propres et ce n'est certainement pas ce genre de « grands projets » dont nous avons besoin pour nous y rendre, conclut-il.

VILLE D'ALMA
SPECTACLES

HUMOUR

MARIO JEAN

Aller de l'avant
Samedi
16 novembre 2019
Salle Michel-Côté
20 h
Adulte : **45 \$**
Étudiant
et 65 ans et + : **40 \$**

FAMILLE

À TRAVERS MES YEUX

Dimanche
17 novembre 2019
Salle Michel-Côté
15 h
Tarif unique : **10 \$**

Billets en vente à la Bibliothèque d'Alma, à la Librairie Harvey, en ligne sur almaspectacles.com et au **418 545-3330**

La billetterie de la salle Michel-Côté est ouverte les mercredis de 17 h à 20 h ainsi que les soirs de spectacle **418 669-5135**

Toute l'information sur www.almaspectacles.com

Suivez nos actualités sur

39^e

13 au 17 novembre 2019

CENTRE DE CONGRÈS ET HÔTEL LE MONTAGNAIS

Admission : 5 \$
Laissez-passer : 7 \$
Étudiant : gratuit

SALON DES MÉTIERS D'ART & DU TERROIR
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

metiersdartsaglac.com

chronique

Président et éditeur **CLAUDE GAGNON**
cgagnon@lesoleil.com

Directeur général **DENIS BOUCHARD**
dbouchard@lequotidien.com

Directeur de l'information et de l'éditorial **MARC ST-HILAIRE**
mst-hilaire@lequotidien.com

Une expérience qui en dit long

JOËL MARTEL
CHRONIQUE

jmartel@lequotidien.com



La semaine dernière, le professeur de philosophie et activiste écologique François Privé menait une expérience dont vous avez peut-être entendu parler. Le père de famille s'est présenté avec ses enfants et un ami dans un restaurant McDonald's en tentant de commander un repas qui ne produirait aucun déchet.

Vite comme ça, on serait presque tenté de se dire que c'est simple comme bonjour en tant que défi, mais les apparences sont parfois trompeuses. Dans une vidéo qu'il a filmée lors de cette expérience, on peut tout d'abord entendre François qui s'adresse de façon très courtoise à une employée en lui expliquant sa situation particulière, puis elle lui réfère un supérieur à qui il s'adresse toujours de façon très amicale.

Lorsque François lui fait part de son intention d'acheter un repas qui ne produirait aucun déchet, il lui signifie aussitôt qu'il ne verrait aucun problème à ce qu'on lui serve la nourriture sur des « cabarets propres » – on le comprend d'insister sur ce point – au lieu de les placer dans plusieurs emballages et sur papier comme ça, je dois vous avouer que ça semble encore plus simple.

Or, comme l'explique plutôt gentiment l'employé, une telle requête ferait en sorte que la cadence de production de l'équipe de cuisiniers pourrait en être grandement affectée, et pour ma part, je présume qu'avec toute la ribambelle de normes de salubrité à respecter, même la plus simple des solutions doit souvent devenir très complexe.

François remercie ensuite l'employé de lui avoir accordé du temps, puis après lui avoir annoncé qu'il irait tenter son expérience dans un autre établissement, il l'invite à en faire part à son employeur, étant donné qu'il est fort possible que dans un proche avenir, de plus en plus de clients fassent des requêtes similaires.

Tout ça s'est plutôt bien terminé, car François et sa bande sont arrivés à relever leur défi en se rendant de l'autre côté de la rue, chez A&W.

Maintenant, qu'on se comprenne bien, si je vous raconte cette histoire, ce n'est nullement dans l'intention

de pointer du doigt McDonald's, tout en hurlant à qui veut bien m'entendre que cette multinationale est l'une des plus grandes pollueuses de la planète, mais tout simplement parce que cette histoire démontre à quel point nous sommes à bord d'un énorme bateau de croisière et que, même si nous sommes plusieurs à souhaiter qu'il change sa trajectoire, il y a tout un tas de facteurs à considérer avant que le capitaine ne puisse donner l'ordre de changer de cap. En d'autres mots, cette expérience de repas sans produire de déchets chez McDonald's est en quelque sorte une démonstration, à l'échelle humaine, du grand défi auquel l'humanité fait face quant à la crise climatique.

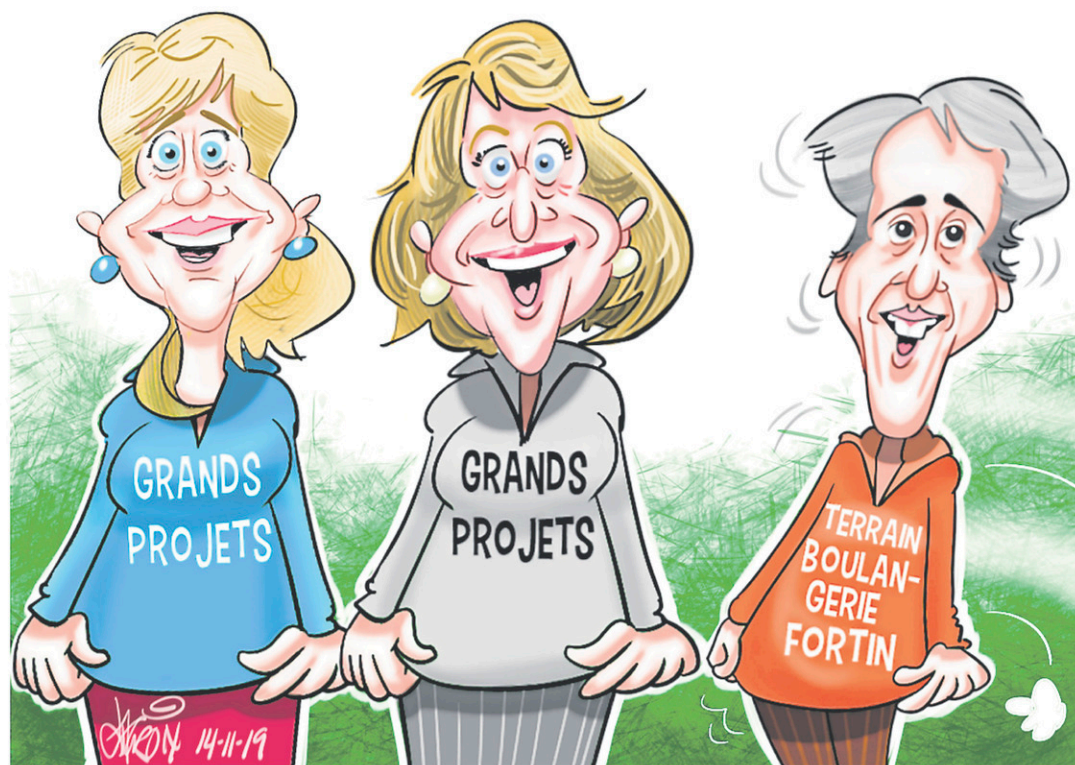
Quand plusieurs scientifiques affirment que la meilleure stratégie afin de faire la guerre au CO₂ serait de planter toujours plus d'arbres, la première chose qui nous vient généralement en tête, c'est un truc du genre « alors, faisons-le ». Et puis hop, on continue de lire son journal en buvant son café tout en se disant que « finalement, ce n'était pas si compliqué ». Mais si c'était vous qui deviez faire en sorte qu'on plante un nombre record d'arbres, probablement que le café passerait de travers. Où les planteriez-vous? Comment trouveriez-vous la main-d'oeuvre pour planter tous ces arbres? Et là, je m'arrête à deux questions, mais entre vous et moi, je trouve déjà ça très compliqué.

La bonne nouvelle dans tout ça, c'est qu'il n'est pas du tout impensable que, dans un proche avenir, des chaînes comme McDonald's réduisent de façon significative leur empreinte. À titre d'exemple, voilà qu'en août dernier, McDonald's menait une expérience pendant 10 jours à Berlin afin d'opérer un restaurant sans plastique.

Bien que la chaîne n'ait pas fourni d'échéancier, elle a fait savoir dans un communiqué qu'elle avait énormément appris de cette expérience en devant faire preuve de créativité et qu'elle avait la ferme intention d'appliquer progressivement ces solutions à ses autres établissements.

J'imagine qu'A&W ne doit pas trop stresser avec ça.

MON COTON OUATÉ MON CHOIX...



Mario Lacroix, *Le Quotidien*



PHOTO DU JOUR

Des manifestants installent de grandes banderoles sur la pelouse adjacente au Capitole américain, tandis qu'un des diplomates américains en Ukraine, William Taylor, et son officier du service des affaires étrangères, George Kent, témoignent devant le Comité du renseignement de la Chambre, à Capitol Hill, Washington. Mercredi avaient lieu les premières audiences de destitution contre le président Donald Trump. — PHOTO AP, JULIO CORTEZ

Oui au mea-culpa, mais faut pas exagérer!

**JEAN-MARC
SALVET**
CHRONIQUE
jsalvet@lesoleil.com



Après avoir reconnu mardi ses erreurs dans la réforme du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), le gouvernement de François Legault n'avait pas envie mercredi de mettre, en plus, un genou à terre. Il estime en avoir déjà fait assez dans le mea-culpa.

Le groupe parlementaire caquiste a donc repoussé une motion l'invitant «à collaborer avec la fonction publique québécoise» et à «tenir compte de son expertise dans l'élaboration des politiques publiques».

Sur le fond, personne au sein du gouvernement ne se déclarera en désaccord avec un tel énoncé. On n'entendra aucun ministre argumenter qu'il ne faut pas s'appuyer sur la fonction publique!

Mais en acceptant cette motion parlementaire de Québec solidaire, le gouvernement Legault aurait attesté que le ministre Simon Jolin-Barrette n'a pas pris en compte des avis de la haute fonction publique sur la réforme du Programme de l'expérience québécoise; et, par extension, que la gouvernance a connu des dysfonctionnements.

Un élément de perspective tout de même: ce n'est quand même pas la première fois que des avis de la haute fonction publique sont ignorés! Éloignons-nous dans le temps: sous d'autres gouvernements, ce sont même des avis juridiques internes qui ont été rejetés en toute conscience.

Si le problème autour du PEQ a beaucoup porté sur des erreurs de fait, c'est aussi que des garde-fous

ont manqué. Des boulons devront être resserrés dans les mécanismes de gouvernance entre ministres et entre ministères.

JUSQU'AU BOUT

Simon Jolin-Barrette n'avait pas le choix d'admettre des erreurs, mardi. Comment pouvait-il en être autrement dès lors que la réforme présentée il y a deux semaines avait été officiellement suspendue? Il devait passer par cette reconnaissance, mais c'était tout de même sans surprise.

Dans la foulée, le ministre a promis qu'il consultera ses «partenaires» des milieux économiques et de l'enseignement supérieur pour confectionner la prochaine mouture de son plan. Il n'a pas parlé de la fonction publique.

On peut toutefois être certain qu'il voudra aussi écouter très attentivement les avis qu'elle lui fournira dans la révision qu'il réentreprendra du PEQ – lequel peut permettre de décrocher assez rapidement un certificat de sélection du Québec, qui lui-même mène à l'obtention de la résidence

permanente et, éventuellement, à la citoyenneté canadienne.

Le ministre sait bien qu'il n'aura pas droit à une autre erreur du genre. Il s'organisera pour être capable de défendre sa prochaine mouture et la porter jusqu'au bout. Et il n'aura pas le choix de s'assurer au préalable que tout le gouvernement pourra la défendre avec lui et la mener à terme.

UNE LISTE?

Le gouvernement a rejeté mercredi une autre résolution parlementaire dans ce dossier. Soumise par les libéraux, elle demandait que la prochaine réforme du PEQ soit épluchée par les députés en commission parlementaire.

L'équipe gouvernementale ne pourra cependant pas, pour cette prochaine mouture, sauter l'étape de la «prépublication» de son règlement afférent dans la *Gazette officielle du Québec*. Cette prépublication permettra à tous ceux qui voudront commenter le règlement de le faire avant son entrée en application – y compris ceux que le ministre aura déjà consultés au préalable.

La prochaine «liste des domaines de formation en demande et des emplois en déficit» sera très certainement plus large que moins. Mais le dossier demeure délicat et le gouvernement ne convaincra vraisemblablement pas ceux qui s'opposent à l'idée même d'une liste ciblée.

Cela dit, y aura-t-il bel et bien encore une liste du genre ou le gouvernement trouvera-t-il une autre façon de mieux lier l'immigration économique au marché du travail? Trouvera-t-il une autre façon de parvenir à cet objectif auquel il tient?

S'il existe une liste associée au PEQ, et que celle-ci est appelée à changer régulièrement, il aurait avantage à instaurer une clause de droit acquis pour les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires qui s'inscriront dans des formations en demande ou qui travailleront dans des secteurs en déficit de main-d'œuvre. Ils seront ainsi protégés même si ces domaines d'études et de travail ne figurent plus dans le fameux document une fois leur parcours complété.

“” CARREFOUR DES LECTEURS

Les enseignants ont le dos large

Nous avons pris connaissance avec surprise des propos de Marie-Christine Brault, sociologue à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), au sujet des nombreux diagnostics du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Nous tenons à rectifier certains faits véhiculés qui nous apparaissent exagérés.

D'abord, rappelons que seul le personnel médical est qualifié pour poser un diagnostic de TDAH. Il lui appartient d'évaluer l'enfant et de prescrire la médication appropriée, le cas échéant.

Il est de la responsabilité des parents de donner les doses de médicament nécessaires. En aucun cas, les enseignantes et enseignants ne disposent de médicaments qu'ils

pourraient administrer comme bon leur semble.

En fait, ils ne peuvent administrer une dose à un enfant que si, et seulement si, ils sont munis d'une procuration légale pour le faire en lieu des parents, en suivant les recommandations du médecin.

La seule pression exercée régulièrement par les enseignantes et enseignants est celle qui consiste à trouver des solutions pour répondre aux besoins des élèves et à l'ensemble des problématiques vécues dans la classe, et elles sont nombreuses. On parle ici de services professionnels et de soutien ainsi que de composition de la classe. Pas de médicaments.

Mais ça, c'est le combat de tout un réseau.

**Aline Beaudoin, présidente
Syndicat de l'enseignement
du Saguenay**

Des promesses creuses

Monsieur le Premier Ministre, Je viens juste de recevoir dans ma boîte aux lettres un avis de consultation publique de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada dans le cadre du projet de gazoduc GNL Québec (numéro de référence 80 264). L'Agence spécifie que les commentaires écrits sont acceptés jusqu'au 12 novembre 2019. Il m'apparaît que le lobby derrière ce projet – qui va à l'encontre de toute logique lorsqu'on considère autant les aspects environnementaux qu'économiques – ainsi que les intérêts de l'industrie du pétrole négligent totalement nos attentes réelles et la volonté populaire. Les promoteurs, gavés de dollars américains, semblent oublier que nous sommes en sérieuse pénurie de

main-d'œuvre et que les PME d'ici, les véritables créateurs d'emploi, sont aux abois étant obligées de réduire leurs productions par manque de bras. Et où iront les véritables profits de ce projet? Comme d'habitude, la région se contentera de miettes et des impacts environnementaux et le plus gros des retombées s'envoleront vers les paradis fiscaux.

Vous vous êtes présentés à l'électorat en 2015 et réélu en 2019 comme champion de la lutte aux changements climatiques et de la réduction des GES. Cessez de nous faire rire! Comme le dirait Boris Vian, nous irons pisser sur vos tombes lorsque nous constaterons, dans un avenir plus proche que certains laissent croire, que toutes ces promesses n'étaient que du vent, que le climat se sera alors irrémédiablement déréglé et que par tant de lâcheté, vous aurez tué la beauté du monde. Nos enfants seront là pour vous rappeler vos promesses creuses, eux qui ne

pourront jouir d'un environnement sain, legs réel de qualité de vie. D'ici là, j'espère que tous saisisent que notre région exige d'autres types de projets pour diversifier l'économie que ceux liés à de l'énergie sale ou d'être pourvoyeur de matières premières. Depuis trop longtemps considérés comme de sages porteurs d'eau, les gens d'ici ont largement fait leur part.

Marc Fortin
Alma

Écrivez-nous

Écrivez-nous à
redaction@lequotidien.com.

Pour être publié dans le journal, votre commentaire doit être court et accompagné de votre nom, de votre adresse et de votre numéro de téléphone.

DÉMÉNAGEMENT À PRÉVOIR

La Nichée relocalisée au Centre Alma

ANNIE-CLAUDE BRISSON
acbrisson@lequotidien.com

L'organisme almatois La Nichée est dans l'obligation de relocaliser ses opérations, pour quelques semaines, dans un local du Centre Alma. Une mésaventure entourant la signature d'un bail de longue durée est à l'origine de ce déménagement imprévu qui chamboule le quotidien du centre de ressource familiale en périnatalité. La majorité des services et des activités sont maintenus.

L'organisme sans but lucratif est situé dans un local du boulevard des Cascades à Alma depuis 2006. L'entente avec l'ancien propriétaire des lieux était reconduite de mois en mois alors qu'il n'y avait aucun bail.

C'est à la suite de la vente du bâtiment, l'été dernier, que le nouveau propriétaire des lieux a souhaité la signature d'un bail s'étalant sur plusieurs années. L'absence d'entente entre les deux parties oblige La Nichée à quitter les lieux dans un délai de 30 jours, ce qui fait du 30 novembre la date butoir.

La directrice de La Nichée, Diane Tanguay, assure comprendre la décision d'affaires. Elle a déjà visité plusieurs locaux et poursuit les démarches en ce sens. M^{me} Tanguay a même confirmé envisager l'option de procéder à l'achat d'un bâtiment.

Entre-temps, les familles qui ont recours aux services de La Nichée sont invitées à se rendre au local provisoire, situé à côté

de la Boutique S3, au Centre Alma. Le local est loué pour une période de deux mois, soit jusqu'à la mi-janvier.

M^{me} Tanguay assure que cela permettra d'éviter une rupture de services. « Pendant ce temps, on fait des boîtes à La Nichée. Il y a plein de bénévoles et de personnes qui se mobilisent pour nous aider », explique-t-elle.

À l'approche du déménagement, l'organisme est également dans l'obligation de réduire l'inventaire de sa boutique. Un minimum d'items sera conservé pour dépanner les familles dans le besoin. La directrice de La Nichée invite la population qui avait l'habitude de faire des dons à se tourner vers la Société Saint-Vincent de Paul ainsi que la Friperie Coderr, des partenaires de La Nichée.

ACTIVITÉ DE NOËL ANNULÉE

Le déménagement imprévu oblige l'annulation de l'activité de Noël. Chaque année, des items sont ramassés dans les écoles ainsi que les garderies du secteur. Il s'agit là d'un grand drame pour la directrice de l'organisme.

« On existe depuis 1992. C'est la première année qu'il n'y aura pas d'activité de Noël. Normalement, on serait en plein dedans. L'activité était pour ceux qui n'ont pas de famille, ceux qui sont seuls à Noël et pour les familles immigrantes. Pour plusieurs enfants, c'était l'unique cadeau qu'ils recevaient », a-t-elle confié avec émotion.

Devant cette annulation forcée, M^{me} Tanguay tient à lancer un appel aux parents dont les enfants



La Nichée est contrainte de relocaliser ses opérations dans un local du Centre Alma. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ANNIE-CLAUDE BRISSON

risquent de ne pas recevoir de cadeaux pendant les Fêtes. Celle-ci les invite à communiquer avec l'organisme, qui trouvera une solution.

Malgré tout, Diane Tanguay assure qu'autant l'équipe que la direction sont optimistes quant à la suite. « On trouvera des locaux plus grands, plus adéquats et plus beaux », conclut-elle.

Elle invite les usagers à visiter la page Facebook afin d'obtenir les derniers développements entourant son déménagement.

Guy Laliberté arrêté en Polynésie française pour culture de cannabis

Le milliardaire québécois Guy Laliberté a été arrêté en Polynésie française pour culture de cannabis. Lune Rouge, l'entreprise fondée et dirigée par Guy Laliberté, a confirmé dans un communiqué que le fondateur du Cirque du Soleil « est actuellement en garde à vue à la gendarmerie sur l'île de Tahiti ». « Consommateur de cannabis médical, il est entendu en lien avec la culture de cannabis à des fins strictement personnelles à sa résidence sur l'île de Nukuteipi, située en Polynésie française, précise-t-on. Guy Laliberté se dissocie complètement de toute rumeur l'impliquant de près ou de loin dans la vente ou le trafic de stupéfiants. » PRESSE CANADIENNE

15h43
Le moment de donner un air de fête à votre automne.

NOËL DÈS NOVEMBRE

À PARTIR DE
199\$*
CAD
DU DIMANCHE AU JEUDI

À PARTIR DE
219\$*
CAD
LES VENDREDIS ET SAMEDIS

OFFERT DU 27 OCTOBRE
AU 14 DÉCEMBRE 2019.

* PAR NUITÉE, DANS UNE CHAMBRE FAIRMONT, EN OCCUPATION DOUBLE, TAXES EN SUS.

LE FORFAIT COMPREND :

- L'hébergement;
- 25\$ par jour à dépenser dans nos restaurants;
- 25\$ de rabais au Moment Spa Le Château Frontenac;
- Ateliers Art de vivre au Château tous les samedis de novembre.



INFORMATION ET RÉSERVATION :

1 800 441 1414
noeldesnovembre.com



Fairmont
LE CHÂTEAU FRONTENAC

› COLLISION AVEC UN FOURGON CELLULAIRE



Deux personnes ont été légèrement blessées dans une collision impliquant un fourgon cellulaire, mercredi matin, à Chicoutimi. L'accident est survenu vers 11 h, à l'angle des rues Morin et Price. Une voiture a foncé dans l'arrière du fourgon cellulaire, qui ne transportait aucun détenu. Les deux dames blessées prenaient place dans la voiture. Elles ont été transférées au centre hospitalier pour soigner des blessures mineures. ANNE-MARIE GRAVEL — PHOTO LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

› TROTTOIRS ENNEIGÉS



La première importante chute de neige de l'hiver avait laissé des traces, mercredi matin. Des enseignants et des étudiants qui circulaient à pied dans le secteur de la rue Lafontaine, près du Cégep de Chicoutimi, étaient contraints de marcher dans la rue puisque les trottoirs n'étaient toujours pas déneigés au moment de rentrer en classe. ANNE-MARIE GRAVEL — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

CHAQUE JOUR, LES PROFESSIONNELLES EN SOINS LUTTENT POUR VOUS

STOP Pour garantir la qualité
AU TSO et la sécurité de vos soins

fiqsante.qc.ca #TSO #ÇaAssezDuré



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC



LES COWBOYS FRINGANTS DANS LA RÉGION

Portés par la chanson *L'Amérique pleure*

DANIEL CÔTÉ

dcote@lequotidien.com

Tirée du plus récent album des Cowboys Fringants, *Les Antipodes*, la chanson *L'Amérique pleure* est la plus écoutée au Québec. On a beau dire que l'industrie du disque est moribonde, l'impact que ce titre génère depuis le début de la tournée du groupe, il y a deux semaines, n'est pas passé inaperçu. Même qu'en 23 ans de carrière, le guitariste Jean-François Pausé n'a jamais été témoin d'une adhésion aussi rapide.

« Les gens connaissent les paroles. C'est la première fois que ça arrive aussi vite », s'est-il émerveillé mercredi, à la faveur d'une entrevue téléphonique accordée au *Quotidien*. Les fans qui assisteront aux spectacles présentés jeudi, à 20 h, à la salle Michel-Côté d'Alma, ainsi que le lendemain à 21 h, à l'hôtel La Saguenéenne de Chicoutimi, peuvent donc dormir sur leurs deux oreilles. La présence de cette pièce à l'intérieur du programme constitue l'équivalent d'une certitude métaphysique.

Il ne s'agira pas de la seule nouveauté, cependant, puisque neuf extraits des *Antipodes* ont trouvé leur chemin dans les salles de la province. Eux aussi fonctionnent

bien, tellement que le jour où il faudra remanier le spectacle, ce qui est inévitable à ce stade-ci de la tournée, le quintette sera confronté à des choix difficiles. « Ce sera un casse-tête de déterminer quelles pièces seront enlevées », confirme Jean-François Pausé.

Comme bien des amateurs de musique, il aime les débuts de tournées. Même si les Cowboys Fringants ont écumé les festivals au cours de l'été, ils se sont faits rares en salle, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans les dernières années. « Ce n'est pas parfait, les premiers spectacles, mais je trouve ça cool. On essaie des trucs. On "revamp" de vieilles compositions. On refait la mise en scène. On explore », affirme le guitariste.

Cette fois encore, ils sont sept pour défendre le vaste catalogue de la formation. Le Jeannois Pierre Fortin est maintenant le batteur régulier, donc un membre à part entière du quintette. L'équipe comprend également le trompettiste Jérôme Dupuis-Cloutier, de même que Daniel Lacoste, qui chatouille les cordes du banjo et de tous les instruments apparentés.

La présence massive de nouvelles compositions n'empêche pas les Cowboys Fringants de reprendre



Les Cowboys Fringants reviennent chanter au Saguenay-Lac-Saint-Jean, cette semaine. Ils donneront des spectacles à Alma et à Chicoutimi, jeudi et vendredi, portés par le succès de la pièce *L'Amérique pleure*, la plus écoutée au Québec.

— ARCHIVES LE QUOTIDIEN, GIMMY DESBIENS

leurs classiques, même si certains, comme *8 secondes*, ont été relégués temporairement sur la galerie de la presse. Le groupe demeure aussi à l'écoute de ses fans aux préférences plus pointues, ceux qui se pointent avec une pancarte sur laquelle est inscrit le titre d'une pièce obscure, limite archéologique.

« On se garde une place pour l'improvisation. On répond à ces demandes en jouant de vieux trucs, même en début de

tournée, et c'est fascinant de voir à quel point Karl (Tremblay) fonctionne comme un juke-box en ce qui touche les paroles. Je pense même qu'il se rappelle davantage des anciennes affaires », indique Jean-François Pausé. Peut-être fait-il allusion à la fois où le chanteur a eu besoin d'un iPad pour finir d'interpréter une nouvelle composition, une mésaventure qui a amusé les fans, récemment.

Ça aussi, c'est le bon côté d'un

nouveau spectacle. La complicité avec le public est source de beaux moments, un phénomène que nourrit l'enracinement du groupe au Saguenay-Lac-Saint-Jean. « Ce sera "Ifun" à la salle Michel-Côté, la première de la tournée où tout le monde sera assis. On sait aussi qu'à La Saguenéenne, ça va danser, *trasher*, chanter. Et nous, on est prêts à rouler jusque chez vous. On a nos pneus d'hiver », annonce le guitariste.

SYMPOSIUM NATIONAL D'ART DU CNE

Dernier jour pour voir le travail des lauréats

DANIEL CÔTÉ

dcote@lequotidien.com

Dernière chance pour les personnes qui souhaitent visiter l'exposition découlant du Symposium national d'art multidisciplinaire, un événement tenu à la fin de septembre, au Centre national d'exposition (CNE) de Jonquière. Les œuvres créées par des lauréats des éditions précédentes sont accessibles aujourd'hui (jeudi), de 9 h à 17 h. Ensuite, ce projet n'existera que par la magie du souvenir, celui d'une rencontre gratifiante à bien des égards.

C'est ce que retient l'une des participantes, Natalie Birecki. Revenant sur les journées consacrées à la création, dans le lobby du Centre culturel, celle qui s'investit dans la sculpture et le dessin souligne l'esprit qui régnait parmi les artistes. « C'était "Ifun" de travailler avec des gens aux idées bien formulées, avec qui on pouvait jaser, se critiquer et se faire

critiquer. On se sentait comme dans un laboratoire », a-t-elle décrit, mercredi, lors d'une entrevue accordée au *Quotidien*.

Elle a aussi aimé le caractère multidisciplinaire de ce rendez-vous, ainsi que l'accueil réservé à sa proposition, une structure intitulée *Bestia Carrus*. Elle lui a permis de décrocher un prix important, soit le privilège de tenir une nouvelle exposition au CNE au cours de la saison 2020-2021. Il s'agira d'un programme double, puisque sa consœur Mélissa Lavoie a également obtenu la faveur des juges.

« Nous partagerons une salle et je suis contente parce que nous avons eu du plaisir au symposium, où je l'ai côtoyée pour la première fois, souligne Natalie Birecki. J'ai commencé à réfléchir à ce que je ferais et ça pourrait prendre la forme d'une oasis avec des bêtes autour, venues boire pendant la nuit. Ça prendrait une piscine pour recréer cet environnement. » La présence d'animaux tracerait

un lien avec *Bestia Carrus*, qu'on peut décrire comme un panier d'épicerie couvert de fourrure synthétique. Ayant pour habitude de travailler à partir d'objets trouvés, l'artiste a eu une illumination en faisant son épicerie. « Un objet industriel qui contient de la viande, tout en étant enveloppé dans de la fourrure synthétique. C'est une façon de remettre en question le statut de l'animal dans notre société », énonce-t-elle.

Son désir de faire de cette installation une œuvre évolutive l'a poussée à ajouter des machines distribuant des noix. Les visiteurs sont libres d'y mettre des sous, puis de nourrir la vraie-fausse bête, laquelle a vu se profiler un second panier, beaucoup plus petit, en cours d'exposition. Sa présence l'a incitée à rebaptiser l'ensemble *Bestia Carrus and Baby*. « J'ai aussi demandé à un barbier de passer au CNE, vendredi dernier. Il a enlevé les graines de noix », raconte Natalie Birecki, d'un ton enjoué.



Cette oeuvre baptisée *Bestia Carrus and Baby* représente la contribution de Natalie Birecki à l'exposition découlant du Symposium national d'art multidisciplinaire du CNE. Tout comme les propositions soumises par ses camarades, elle sera visible pour une dernière fois aujourd'hui. — PHOTO COURTOISIE, JOHANNE CORMIER

SALON DES MÉTIERS D'ART ET DU TERROIR

Encore de belles trouvailles

MYRIAM GAUTHIER

mgauthier@lequotidien.com

Les visiteurs du Salon des métiers d'art et du terroir pourront admirer et acheter le fruit du travail d'une soixantaine d'artisans de la région de l'extérieur jusqu'à dimanche, mais seront également invités à mettre la main à la pâte en s'initiant à différentes techniques.

La 39^e édition du salon régional a ouvert ses portes, mercredi, en fin d'après-midi, à l'hôtel Le Montagnais de Chicoutimi. Encore cette année, les produits artisanaux sont tout aussi nombreux que diversifiés : céramiques, vêtements, meubles, savons, bijoux,

chocolats, sacs à main, jouets, chandelles, toiles ou encore peluches sont quelques-unes des confections proposées.

Caroline Thériault, coordonnatrice de la Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac-Saint-Jean, souligne que l'événement chapeauté par la corporation accueille une quinzaine de nouveaux exposants sur les 59 stands sur place.

« Les gens disent que c'est toujours pareil, mais ce n'est pas vrai. Chaque année, on a de nouveaux artisans qui viennent de l'extérieur et qui viennent même de la région », a-t-elle indiqué, peu avant l'événement soulignant l'ouverture du salon, tandis que les exposants s'affairaient à apporter la dernière touche à leur kiosque.

ATELIERS INTERACTIFS

Destination pour plusieurs pour le magasinage des Fêtes afin de faire le plein de produits régionaux et de confections originales, le Salon des métiers d'art et du terroir offre maintenant aux visiteurs de s'improviser artisans.

Instaurés lors de la dernière édition, les ateliers Touchez la matière sont de retour en grand nombre, cette année.

Petits et grands sont invités à créer de leurs propres mains lors de ces ateliers interactifs d'une heure. Des initiations à la peinture moulage, à l'impression textile, au crochet, au façonnage d'argile, à la peinture sur soie et à la fabrication d'une pastille pour la gorge sont proposées pendant le salon.

« C'est vraiment important pour moi que les gens touchent la matière », a mentionné celle qui en est à l'organisation de son troisième salon et qui souhaite en faire un lieu de partage entre les artisans et le public.

Les démonstrations et conférences demeurent aussi bien ancrées dans la formule.

Une démonstration de vannerie, un métier d'art traditionnel qui consiste en la fabrication d'objets tressés avec des fibres végétales, est notamment à l'horaire dimanche.

Le Salon des métiers d'art et du terroir est accessible jeudi et vendredi, de 10 h à 21 h, ainsi que samedi et dimanche, de 10 h à 17 h. Des laissez-passer sont en vente au coût de 7 \$ cette année, tandis que les entrées uniques coûtent 5 \$.



La 39^e édition du Salon des métiers d'art et du terroir a ouvert ses portes mercredi en fin d'après-midi, à l'hôtel Le Montagnais, à Chicoutimi. L'événement se poursuit jusqu'à dimanche. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE



La comédienne et écrivaine Louise Portal agit comme porte-parole du Salon des métiers d'art du terroir. Elle pose ici en compagnie de Caroline Thériault, coordonnatrice de la Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac-Saint-Jean. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE



Les colorées créations en papier de l'artiste chicoutimienne Esther Jones accueillent les visiteurs à l'entrée du salon. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Louise Portal et l'investissement émotif de la création

Habituee des salons du livre, c'est plutôt au Salon des métiers d'art et du terroir du Saguenay-Lac-Saint-Jean que le public pourra rencontrer Louise Portal dans les prochains jours. Si elle ne crée pas de ses mains, la comédienne et écrivaine qui agit comme porte-parole de l'événement partage avec les artisans ce même investissement émotif lié à la création.

« Chaque fois que j'écris un livre, que j'aborde un nouveau rôle, que j'écris une chanson, quand j'étais dans ma carrière de chanteuse, c'était toujours un investissement émotif de ma part et je mettais tout mon être au service de mon oeuvre et je sais que les artisans, c'est ce qu'ils font », a partagé M^{me} Portal, qui

s'apprêtait à faire le tour du salon pour rencontrer les artisans mercredi en fin d'après-midi.

Louise Portal, qui passait un moment dans la région en octobre et en novembre pour y donner des conférences, a été touchée par l'invitation du Salon des métiers d'art et du terroir de sa région natale, elle qui apprécie le savoir-faire et la qualité du travail des artisans.

Chicoutimienne d'origine, ses moments dans la région sont fréquents depuis qu'elle a fait d'un chalet son refuge, il y a deux ans, à Saint-David-de-Falardeau, un secteur qui est cher à sa famille.

La créatrice dans l'âme s'est d'ailleurs remise progressivement à l'aquarelle, pendant

la même période, un médium qui lui rappelle des souvenirs d'adolescence. « Quand je suis devant un chevalet, avec des couleurs devant moi, mon mental se tait complètement et je m'abandonne à la création, comme quand j'écris », a souligné celle qui souhaite renouer avec ce plaisir qu'elle éprouvait à l'époque en maniant pinceaux et crayons.

La peinture fait d'ailleurs partie de son oeuvre littéraire, dans laquelle les personnages de peintres sont fréquents, et de ses souvenirs familiaux, puisque son père appréciait peindre en nature.

Louise Portal rencontrera le public jeudi et samedi, journée où elle donnera également une conférence. MYRIAM GAUTHIER

COOPÉRATIVE DE LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

Nous sommes présentement à la recherche d'un candidat afin de compléter notre équipe de travail pour le poste suivant:

MÉCANICIEN D'ENGINS DE CHANTIER

Pour notre site situé à Dolbeau-Mistassini (Site de Résolu)

Le candidat devra effectuer entre autres les tâches suivantes:

- Vérifier le fonctionnement de la machinerie lourde.
- Déterminer la nature des défauts et des défaillances en se servant d'équipement de contrôle informatisé.
- Ajuster l'équipement et réparer ou remplacer les pièces, les éléments défectueux à l'aide d'outils manuels ou mécaniques.
- Toutes autres tâches connexes demandées par l'employeur.

Exigences

- Diplôme d'études professionnelles en mécanique d'engins de chantier (ou en mécanique de camion) est un atout.
- Possibilité d'avoir une formation à l'interne donnée par l'employeur.
- Être débrouillard autonome et avoir une facilité à travailler en équipe.

Conditions de travail

- Travail de jour seulement (45 à 50 h. semaine)
- Accès au régime d'ASSURANCES COLLECTIVES
- Fonds de pension
- Salaire à discuter

POUR
RENSEIGNEMENTS
418-679-4194

FUIITE DE DONNÉES CHEZ DESJARDINS

Québec fait volte-face et tient une commission

Presse canadienne

QUÉBEC — Le gouvernement Legault fait volte-face et accepte finalement de tenir une commission parlementaire concernant la fuite de données personnelles chez Desjardins.

Il s'agit d'une demande de longue date des partis d'opposition, qui maintiennent que cette fuite de données n'a rien de banal et mérite d'être étudiée par les parlementaires.

Le 1^{er} novembre dernier, le Mouvement Desjardins a annoncé qu'aucun des quelque 4,2 millions de ses membres particuliers n'a été épargné par l'important vol de données effectué par un employé malveillant du groupe financier coopératif.

À l'origine, en juin, on avait annoncé que les informations personnelles, dont des numéros d'assurance sociale, de 2,7 millions de membres particuliers et 173 000 entreprises avaient été dérobées.

Mercredi, les députés Carlos Leitao, du Parti libéral, Vincent Marissal, de Québec solidaire, ainsi que le chef intérimaire du Parti québécois, Pascal Bérubé, ont salué la volte-face du gouvernement.

Ils se sont dits étonnés d'apprendre que le gouvernement tiendra finalement une journée

de commission parlementaire, le 21 novembre, sur la question de la fuite des données, après avoir longtemps refusé de le faire.

Récemment, des négociations qui devaient permettre la tenue d'auditions à l'Assemblée nationale en lien avec cette fuite de données se sont soldées par un échec.

« On s'est fait dire un gros non, plate, net, sec, frette ici en commission parlementaire. Il n'y a même pas eu de discussion, c'était non en partant. Là, tout d'un coup, ah c'est bien bien important », a déclaré M. Marissal.

Le gouvernement utilisera finalement une procédure parlementaire plutôt rare pour imposer un mandat circonscrit à la commission. « On a appris que (la fuite), c'est étendu à tous les membres, alors là, le gouvernement prend ses responsabilités », a affirmé le ministre des Finances, Eric Girard.

Pourquoi maintenant ? L'opposition s'est risquée sur une hypothèse : le gouvernement, selon elle, tente de faire diversion, après avoir connu la pire semaine de son mandat, en raison du cafouillage en immigration.

L'OPPOSITION RÉCLAME UN EXERCICE ÉLARGI

Bien qu'il applaudisse la décision, Vincent Marissal s'insurge contre le mandat « minimaliste » et « un

peu cheap » de la commission, qui entendra six groupes : le Mouvement Desjardins, l'Autorité des marchés financiers, Equifax, la Sûreté du Québec, l'Association des banquiers canadiens et l'expert Benoit Dupont, de l'Université de Montréal.

L'opposition proposait une liste beaucoup plus longue, qui incluait notamment Revenu Québec, parce que l'agence a aussi connu une fuite de données personnelles. Le gouvernement Legault leur a opposé une fin de non-recevoir.

« Ça, c'est comme si on faisait une enquête sur le sang contaminé et on n'appelle pas Héma Québec. Revenu Québec, c'est le plus gros collecteur de renseignements personnels au Québec », a rappelé M. Marissal.

Il déplore également que la liste du gouvernement exclut les groupes de défense des consommateurs. « Ce n'est pas Desjardins, la victime. Ce sont les membres de Desjardins qui [...] se sont fait voler (leurs) données personnelles. »

Plusieurs experts en matière de cybersécurité et de fraude doivent également être entendus, poursuit le député libéral Carlos Leitao. En mêlée de presse, il a dénoncé les méthodes « cavalières » du leader du gouvernement, Simon Jolin-Barrette, qui « veut consulter, mais consulter selon ses propres termes ».

« Le Simon Jolin-Barrette 2.0, c'est



ARCHIVES LA PRESSE

le même Simon Jolin-Barrette », a-t-il affirmé.

Selon Pascal Bérubé, le gouvernement a perdu « beaucoup de temps » en ne prenant pas le dossier Desjardins « au sérieux ». « Les Québécois se sont fait voler leurs données et on ferait un compromis ? [...] Qu'on entende l'ensemble des acteurs qui sont touchés », a-t-il tonné.

LEGAULT RÉPLIQUE

Le premier ministre François Legault soutient avoir toujours voulu entendre le Mouvement Desjardins sur ce qui a provoqué la fuite de données personnelles.

Or, les partis d'opposition n'ont pas

été « raisonnables » en exigeant une commission élargie, a-t-il affirmé. Au bureau du leader, on prétend avoir dû « sonner la fin de la récréation » en imposant une liste de six intervenants. « Moi, je pense que l'important, c'est d'écouter Desjardins », a déclaré M. Legault en mêlée de presse, mercredi, en ajoutant que trois de ses ministres travaillent actuellement sur des projets de loi pour assurer la protection des données personnelles des Québécois.

M. Legault a par ailleurs insisté sur le fait qu'en un an, son gouvernement a accepté davantage de mandats d'initiative que le gouvernement libéral en quatre ans.

12^e ÉDITION DU SALON EXPLORATION

120 formations présentées à 1400 personnes

ANNIE-CLAUDE BRISSON
acbrisson@lequotidien.com

Plus de 1400 personnes, dont une grande majorité de jeunes, ont eu l'occasion, mercredi, de découvrir les programmes de formation offerts au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans le cadre de sa 12^e édition, le Salon ExplorAction mettait en lumière plus de 120 programmes.

Pour l'occasion, une partie du Centre multisport du Centre Mario-Tremblay d'Alma accueillait les représentants des divers programmes de formations professionnelle, technique, préuniversitaire et universitaire.

« L'idée, c'est de mettre en

adéquation l'offre de programmes du secteur Lac-Saint-Jean-Est et de la région avec les aspirations professionnelles des jeunes », explique le conseiller en communication au Collège d'Alma, Frédéric Tremblay.

Celui-ci ajoute qu'un travail de mise à jour a été fait quant aux programmes présentés lors du salon d'information scolaire par rapport à la réalité du marché du travail. « Ce ne serait pas de rendre service à un jeune que de l'amener sur le marché du travail en raison des actuels besoins. Les jeunes doivent aussi se tourner vers des programmes en lien avec leurs aspirations », ajoute-t-il.

La journée d'information présentait, pour une première fois, les

attestations d'études collégiales offertes par les services de formation continue des cégeps d'ici.

L'événement, qui se déroulait sous le thème Ton avenir en formations, présentait les diverses options d'études sous huit univers à explorer, dont santé, physique et construction ainsi qu'alimentation, tourisme et sports.

Les élèves, leurs parents et les adultes ont eu l'occasion de s'entretenir avec plus de 250 enseignants et responsables de programme.

Le Salon ExplorAction est organisé par la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, le Collège d'Alma et l'Université du Québec à Chicoutimi, en partenariat avec la Ville d'Alma.



Plus de 1400 personnes ont participé à la 12^e édition du Salon ExplorAction qui se tenait pour une troisième année consécutive au Centre multisport d'Alma.

— PHOTO LE QUOTIDIEN, ANNIE-CLAUDE BRISSON

affaires

PRINCIPAUX INDICES

Nom	Fermature	Variation	Volume
S&P/TSX 60	1016.03 \$	3.06 \$	88973229
S&P/TSX 300	16957.99 \$	48.61 \$	184507851
S&P/TSX VENTURE	0.00 \$	0.00 \$	0
DOW JONES	27783.59 \$	92.10 \$	0
NASDAQ (QQQ)	201.59 \$	0.05 \$	7122841
NASDAQ/Canada	0.00 \$	0.00 \$	0

TORONTO

Les titres les plus actifs					Les plus fortes hausses				
Nom	Symbole	Fermature	Variation	Volume	Nom	Symbole	Fermature	Variation	Volume
ENBRIDGE INC	ENB	51.37 \$	0.70 \$	8908869	CONSTELLATION	CSU	1321.70 \$	31.19 \$	68934
MANULIFE FIN	MFC	26.26 \$	-0.12 \$	6549122	SHOPFY INC	SHOP	416.28 \$	11.38 \$	254639
ENCANA CORP.	ECA	5.86 \$	-0.11 \$	5204582	FAIRFAX FINANCIAL	FFH	607.89 \$	5.69 \$	34798
BOMBARDIER INC.	BBD.B	1.99 \$	0.05 \$	4764586	CANADIAN PACIFIC	CP	315.66 \$	4.44 \$	261109
KINROSS GOLD CORP.	K	5.65 \$	-0.03 \$	3679384	HOME CAPITAL GROUP	HOG	33.15 \$	4.15 \$	2805724
	DHX.RT	0.01 \$	-0.01 \$	3625777	LOGISTEC	LGT.A	42.51 \$	3.52 \$	1550
AURORA CANNABIS	ACB	4.69 \$	-0.02 \$	3481090					
BARRICK GOLD	ABX	22.08 \$	0.33 \$	3212845					
CANADA GOOSE	GOOS	46.13 \$	-5.65 \$	3195360					
ORGANIGRAM	OGI	3.33 \$	-0.24 \$	3085127					

NEW YORK

Les titres les plus actifs					Les plus fortes hausses				
Nom	Symbole	Fermature	Variation	Volume	Nom	Symbole	Fermature	Variation	Volume
Chesapeake Energy	CHK	0.70 \$	0.03 \$	61385894	Texas Pacific Land	TPL	670.04 \$	26.60 \$	5697
Energy Transfer LP	ET	11.15 \$	-0.46 \$	26698345	NVR Inc.	NVR	3601.69 \$	16.53 \$	6143
SPDR S&P 500 ETF	SPY	309.15 \$	0.19 \$	21762937	Mettler-Toledo	MTD	722.77 \$	11.21 \$	52437
General Electric	GE	11.31 \$	-0.12 \$	20601392	Biglari Holdings	BHL	580.00 \$	11.02 \$	69
Bank of America	BAC	32.79 \$	-0.31 \$	20211814	LINE Corporation	LN	51.60 \$	10.78 \$	507036
iShares Tr -	EEM	42.75 \$	-0.32 \$	18416789	Disney (Walt) Co.	DIS	148.69 \$	10.10 \$	17736945
Disney (Walt) Co.	DIS	148.69 \$	10.10 \$	17736915					
Uber Technologies	UBER	26.66 \$	-0.03 \$	16710352					
VanEck Vectors ETF	GDX	26.76 \$	0.17 \$	16148161					
iShares	EWZ	42.41 \$	-0.41 \$	16132559					

NASDAQ

Les titres les plus actifs					Les plus fortes hausses				
Nom	Symbole	Fermature	Variation	Volume	Nom	Symbole	Fermature	Variation	Volume
FuelCell Energy	FCEL	0.81 \$	0.26 \$	58184063	NASDAQ Test Symbol	ZVZT	37.74 \$	28.74 \$	191418
Advanced Micro	AMD	37.52 \$	0.81 \$	31332529	Cardlytics Inc	CDLX	56.94 \$	17.09 \$	1764811
Clovis Oncology	CLVS	6.55 \$	1.09 \$	16234652	MercadoLibre Inc	MELI	513.73 \$	14.23 \$	456011
Cisco Systems Inc	CSCO	48.46 \$	0.09 \$	15384063	Kinsale Capital	KNSL	98.76 \$	9.78 \$	706979
SmileDirectClub	SDC	8.83 \$	-2.25 \$	14103129	Equinix Inc	EQIX	540.73 \$	9.49 \$	296658
Apple Inc	AAPL	264.47 \$	2.51 \$	12402040	argenx SE	ARGX	136.59 \$	9.17 \$	196979
Sirius XM Holdings	SIRI	6.88 \$	-0.05 \$	11709857					
Amarin Corp Plc	AMRN	21.49 \$	0.55 \$	11699859					
Microsoft Corp	MSFT	147.31 \$	0.24 \$	10938292					
Infipon	INPX	0.05 \$	-0.01 \$	10873487					

TITRES VEDETTES À TORONTO

Nom	Symbole	Haut	Bas	Fermature	Variation
Encana Corp.	ECA	5.99 \$	5.84 \$	5.86 \$	-0.11 \$
Barrick Gold Corp	ABX	22.27 \$	21.97 \$	22.08 \$	0.33 \$
Alimentation Couche-Tard	ATD.B	40.92 \$	40.15 \$	40.44 \$	0.22 \$
Bombardier CL A	BBD.A	2.05 \$	1.97 \$	2.04 \$	0.04 \$
Bombardier Inc.	BBD.B	2.02 \$	1.92 \$	1.99 \$	0.05 \$
BCE Inc.	BCE	64.41 \$	63.94 \$	64.10 \$	0.06 \$
Bank of Montreal	BMO	100.55 \$	100.03 \$	100.32 \$	-0.28 \$
Bank of Nova Scotia	BNS	76.35 \$	75.97 \$	76.07 \$	-0.36 \$
CAE Inc	CAE	36.41 \$	34.74 \$	35.66 \$	1.37 \$
Cascades Inc.	CAS	13.20 \$	12.79 \$	13.15 \$	0.23 \$
Cogeco Cable Inc.	CCA	114.96 \$	112.60 \$	114.84 \$	2.17 \$
Canfor	CFP	15.98 \$	15.92 \$	15.98 \$	0.01 \$
CIBC	CM	114.52 \$	113.92 \$	114.29 \$	-0.27 \$
Canadian Natural Res.	CNQ	37.16 \$	36.65 \$	36.82 \$	-0.21 \$
CN Railway Company	CNR	124.22 \$	122.63 \$	123.00 \$	-0.27 \$
Canadian Pacific Railway	CP	316.72 \$	309.86 \$	315.66 \$	4.44 \$
Canadian Tire	CTC	204.00 \$	203.99 \$	204.00 \$	0.00 \$
Canadian Western Bank	CWB	34.72 \$	34.26 \$	34.70 \$	-0.05 \$
Domtar	UFS	50.83 \$	49.99 \$	50.64 \$	-0.07 \$
Emera	EMA	53.70 \$	52.24 \$	53.26 \$	1.23 \$
Enerplus	ERF	8.69 \$	8.29 \$	8.63 \$	0.19 \$
CGI Group Inc.	GIB.A	105.97 \$	105.26 \$	105.70 \$	-0.22 \$
Transcontinental Inc.	TCL.A	15.68 \$	15.34 \$	15.40 \$	-0.10 \$
Great-West Lifeco	GWG	33.13 \$	32.84 \$	33.03 \$	-0.10 \$
Industrial Alliance	IAG	67.81 \$	66.67 \$	67.61 \$	0.73 \$
Societe financiere IGM	IGM	39.67 \$	39.17 \$	39.22 \$	-0.50 \$
Imperial Oil	IMO	34.09 \$	33.53 \$	33.67 \$	-0.57 \$
Quebecor Inc	QBR.B	33.22 \$	32.64 \$	32.88 \$	0.14 \$
Loblaws Cos.	L	71.44 \$	70.11 \$	70.86 \$	0.55 \$
Laurentian Bank	LB	46.47 \$	46.07 \$	46.44 \$	0.08 \$
Maple Leaf Foods Inc.	MFI	22.99 \$	21.87 \$	22.92 \$	0.54 \$
Magna International	MG	73.91 \$	72.40 \$	73.01 \$	-0.51 \$
Metro Inc.	MRU	56.01 \$	55.23 \$	55.54 \$	0.17 \$
National Bank	NA	69.62 \$	69.02 \$	69.37 \$	-0.08 \$
Precision Drilling Corp.	PD	1.41 \$	1.36 \$	1.38 \$	-0.03 \$
Power Corp.	POW	32.21 \$	31.95 \$	32.08 \$	-0.07 \$
Power Financial	PWF	33.08 \$	32.73 \$	32.99 \$	-0.02 \$
Quebecor Inc.	QBR.B	33.22 \$	32.64 \$	32.88 \$	0.14 \$
Rogers Comm. Inc.	RCL.B	63.91 \$	62.80 \$	63.66 \$	0.71 \$
Royal Bank	RY	108.51 \$	107.73 \$	108.20 \$	-0.08 \$
Saputo Inc.	SAP	40.60 \$	40.08 \$	40.55 \$	0.39 \$
Shaw Communications	SJR.B	27.66 \$	27.06 \$	27.63 \$	0.51 \$
Sun Life financial	SLF	61.20 \$	60.54 \$	60.99 \$	-0.01 \$
SNC-Lavalin	SNC	27.44 \$	26.21 \$	27.34 \$	0.53 \$
Superior Propane Corp	SPB	12.15 \$	11.89 \$	11.94 \$	-0.19 \$
Suncor Energy Inc.	SU	42.51 \$	41.85 \$	42.24 \$	0.04 \$
Telus Corporation	T	50.65 \$	49.84 \$	50.52 \$	0.47 \$
Transalta Corporation	TA	8.73 \$	8.59 \$	8.69 \$	0.04 \$
TD Bank	TD	76.69 \$	76.17 \$	76.36 \$	-0.24 \$
Transcanada Pipe	TRP	68.17 \$	67.45 \$	67.58 \$	-0.19 \$
Torstar Corp.	TS.B	0.51 \$	0.50 \$	0.51 \$	-0.02 \$
Weston George Ltd	WN	105.00 \$	103.70 \$	104.58 \$	0.53 \$

CHRONIQUE JURIDIQUE



M^e Stéphanie Turcotte

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX : QU'EST-CE-QUE C'EST?

Depuis 2010, les municipalités du Québec doivent adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. En l'occurrence, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* encadre l'adoption et le contenu de ce code. Cette loi prévoit ainsi l'adoption dudit code par voie réglementaire, lequel doit énoncer, notamment, les valeurs qu'un élu municipal se doit de respecter ainsi que les règles à suivre pour prévenir toute situation de conflit d'intérêts.

En vertu de cette loi, après chaque élection générale, un code d'éthique et de déontologie doit être adopté par les élus. Il s'agit principalement d'une façon de s'assurer que chaque nouveau venu à la table du conseil connaisse les règles d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables. Le code peut également faire l'objet d'une révision ou d'une mise à jour, à tout moment qui peut convenir au conseil municipal.

Pour l'essentiel, le code énonce les valeurs et les règles éthiques applicables à la conduite des élus municipaux ainsi que les sanctions dont est passible un élu municipal qui commet un manquement déontologique. Au chapitre des valeurs en matière d'éthique, la loi impose les six grandes catégories suivantes : l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens, la loyauté envers la municipalité et la recherche de l'équité. Rien n'empêche cependant un conseil municipal d'ajouter à son code d'autres valeurs.

En ce qui concerne l'imposition de sanctions découlant d'un manquement à une règle prévue à un tel code d'éthique et de déontologie, il faut savoir que celles-ci peuvent aller de la simple réprimande à la suspension des fonctions pour une période dont la durée ne peut excéder quatre-vingt-dix (90) jours. Dans tous les cas, il reviendra à la Commission municipale du Québec d'imposer la sanction qu'elle jugera requise à l'élu ayant commis un manquement, après enquête et audition.

Pour terminer, soulignons que, dans le monde municipal, les élus ne sont pas les seuls à devoir respecter des règles éthiques et déontologiques. En effet, cette même loi prévoit un régime semblable pour les fonctionnaires municipaux qui eux, doivent respecter les règles prévues à leur code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

M^e Stéphanie Turcotte
Bureau de Saguenay
Téléphone : 418 545-4580



MONTRÉAL | CAPITALE-NATIONALE | SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN | ESTRIE | CENTRE-DU-QUÉBEC
BAS-SAINT-LAURENT | ABITIBI-TÉMISCAMINGUE | CÔTE-NORD | CHAUDIÈRE-APPALACHES | MONTRÉGIE



facebook/
LeQuotidien
Progres

@lequotidien_cyb

Peanut



Ben



Boris



HOROSCOPE 14 novembre 2019

Bélier du 21 mars au 19 avril - Les autres n'arrivent peut-être pas à verbaliser leur appréciation face à votre travail. Cependant, votre participation à un projet est probablement beaucoup plus importante que vous ne le réalisez. Ce n'est pas le moment de laisser tomber vos collaborateurs, même si le cycle de la Lune en Gémeaux vous rend un peu plus cynique...

Taureau du 20 avril au 20 mai - On dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Vous êtes probablement en mesure de prévoir les éventuels problèmes auxquels vous devrez faire face. Pourquoi ne pas corriger la situation avant même que ceux-ci ne surviennent? Le cycle de la Lune est en Gémeaux, et la coopération volontaire des autres personnes impliquées est presque garantie. Alors n'hésitez pas à prendre l'initiative.

Gémeaux du 21 mai au 21 juin - Le cycle Lunaire actuellement de passage en Gémeaux, face à Vénus en Sagittaire, pourrait vous offrir une mi-novembre intéressante si vous acceptez de sortir des sentiers battus. Les modifications apportées à votre routine devraient vous être salutaires. Pourquoi ne pas essayer quelque chose de nouveau? Une opportunité risque de provenir d'une nouvelle rencontre.

Cancer du 22 juin au 22 juillet - Les gens qui vous entourent risquent de réclamer davantage d'attention de votre part. Dans le domaine professionnel, ne faites rien qui puisse laisser entrevoir votre favoritisme, car cela pourrait entraîner des jalousies et rivalités. Sur le plan personnel, l'époque actuelle du Scorpion, Signe d'Eau ami du vôtre, devrait mettre sur votre chemin les rendez-vous que vous désirez...

Lion du 23 juillet au 22 août - Avec la Lune en Gémeaux, le domaine des arts et des communications pourrait jouer un rôle significatif dans le déroulement de votre journée. Votre réceptivité et votre capacité d'appréciation seront sûrement accentuées. Vous pourriez vous rapprocher de quelqu'un avec qui vous partagez des goûts en matière de musique, de peinture, de littérature ou de cinéma.

Vierge du 23 août au 22 septembre - La Lune en Gémeaux, au carré de votre Signe, risque de créer un climat instable en ce qui concerne les rapports de force. Des alliances surprenantes pourraient modifier le fonctionnement interne d'un groupe ou d'une association. Votre tact devrait toutefois vous permettre de tirer votre épingle du jeu. Et mieux vaudra ne dire aucun mal dans le dos des gens.

Balance du 23 septembre au 23 octobre - La visite de la Lune en Gémeaux, Signe d'Air ami du vôtre, pourrait ajouter un élément de surprise à votre journée, mais l'évènement fâcheux que vous appréhendez ne devrait pas se produire. Alors, cessez d'anticiper le pire, car l'anxiété ne contribuerait qu'à provoquer de la tristesse. Et une personne pourrait même décider de se joindre à vos activités de façon imprévue...

Scorpion du 23 octobre au 21 novembre - Ne doutez surtout pas de vos aptitudes. Le Soleil et Mercure de passage en Scorpion devraient faciliter l'exécution d'un travail délicat ou l'atteinte d'un objectif qui vous tient à cœur. Par ailleurs, une surprise de votre étape anniversaire pourrait venir charmer votre vie sentimentale. Vous devriez oser prendre votre place, n'ayez pas peur de vous imposer.

Sagittaire du 22 novembre au 21 décembre - Gardez-vous de divulguer de l'information qui pourrait être utilisée contre vous. Avec la Lune en Gémeaux qui fait face à Vénus en Sagittaire, faites attention de ne pas révéler des secrets qui vous ont été confiés. Outre cela, vous devriez encore jouir d'une belle popularité grâce à la présence de Jupiter dans votre Signe. On pourrait même vous désigner pour occuper un poste important.

Capricorne du 22 décembre au 19 janvier - Tant que la Lune parcourt le Signe des Gémeaux, vous ne devriez pas refuser les invitations qui vous seront lancées. Vos rapports avec les gens devraient être particulièrement cordiaux, donc plutôt sympathiques. Saisissez une occasion rêvée pour contacter des gens que vous êtes en train de perdre de vue ou avec lesquels vous venez d'avoir un froid.

Verseau du 20 janvier au 18 février - Un malaise disparaîtra aussi rapidement qu'il est apparu. N'essayez pas de brusquer les choses, une situation évoluera selon vos attentes si vous ne faites pas des pieds et des mains pour essayer de la contrôler. Et une formation supplémentaire vous procurera une longueur d'avance inestimable sur vos rivaux et compétiteurs. La Lune en Gémeaux est une alliée...

Poissons du 19 février au 20 mars - Les invitations devraient être placées sous de bons auspices. Si une nouvelle connaissance exprime l'envie de vous présenter à sa famille ou à son cercle d'amis, cela souligne simplement l'importance qu'elle vous accorde. Ne vous inquiétez pas, vous ferez bonne impression en agissant spontanément et de façon totalement naturelle. Les artifices n'apporteraient rien...

JEUDI À LA TÉLÉ

* La grille complète et détaillée de l'horaire télévision est publiée, chaque semaine, dans Voilà.

14 NOVEMBRE	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	13h00	13h30	14h00	14h30	15h00	15h30	16h00	16h30	17h00	17h30
ICI RC Télé	Salmigondis	Motel Monstre	RDI matin	On va se le dire		Ricardo	Silence, on joue!	Téléjournal Midi	L'Épicerie	Heartland	Virginie	Virginie	Castle / Action!	On va se le dire		Silence, on joue!				
V	Moment V		Moment V	Infopublicité	Infopublicité	Chicago Med / Le coeur a ses raisons	Occupation D	NORA ROBERTS: SUR LE FIL (2009)				NORA ROBERTS: HANTÉE PAR LE PASSÉ (2008) Brittany Murphy.		Les Simpson	Les Simpson	Guerre des clans				
CJPM	(6h00) Salut Bonjour			Ça finit bien la semaine		Le Tricheur	Mario Dumont	TVA nouvelles	FLIRT À HAWAÏ (2008) Heather Locklear.		(45) Tom et Jerry	Nouvelles / Publicité	Les feux de l'amour	Top modèles	TVA nouvelles					
TQc	TopWing / Robocar	Pat'Patrouille	(55) Chuggington	Simon/Monchh.	Merveilleux	Frères Kratt	Dernier passager	Génial!	SOS sages-femmes	Les francs-tireurs	Trafic	Format familial	RoiJulian!	Chipmunks	(35) Chuggington	Pat'Patrouille	Merveilleux			

14 NOVEMBRE	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
ICI RC Télé	Le Téléjournal	RDI économie	District 31	Infoman	100 génies / Les animaux		Enquête		Le Téléjournal		Sports ex / (:05) En bref ICI / (:10) On va se le dire		
V	Un souper parfait	Occupation Double	À table avec mon ex	Rire et délire	Les jeux fous d'Ellen		L'Open Mic de...	Occupation Double	Chicago Police / Erreur de jeunesse	Un souper parfait	NVL	Moment V	
CJPM	TVA nouvelles	Le Tricheur	Les Gags	La poule aux oeufs d'or	Le bon docteur / Les limites de l'empathie		J.E.	Face à la rue	TVA nouvelles	(35) Denis Lévesque	(35) MORT ET ENTERRÉ (2013) Colin Farrell.		
TQc	Passe-Partout	Cochon dingue	Génial!	L'indice McSween	De garde 24/7		Dans les médias		House of Cards (v.f.) / Monnaie d'échange	Un chef à la cabane / On ajuste les machines		Génial!	
TV5	(17h50) QuestChamp	Le Journal de France 2	Jeunesse arabe, yallah! / Palestine	Victimes: leur vie a basculé / Victimes de crime passionnel		Urgences / Urgences dans le trafic	Chérif / Festival mortel	TV5 le journal / (:20) C à dire?!	Journal Afrique	Commence aujourd'hui			
CANAL D	Comédie Club / Meilleurs moments, Pierre Hébert.		Les dossiers de la NASA		Les pires prisons du monde		Paranormal sur le vif	Le goût du monde		La double vie	Tour de Force		
ICI RDI	Le National	RDI économie	24/60		Les grands reportages		Le Téléjournal		Mordus de politique	Le National	Le National	24/60	
RDS	(17h00) Le 5 à 7	Hockey 360° (D)	L'antichambre (D)		Blitz: Avant-match NFL (D) / (:15) LNF Football / Steelers de Pittsburgh c. Browns de Cleveland (D)				L'antichambre				
VIE	Mini-maisons sur mesure / Mini-maison-boutique		Les 7 petits Johnston		La famille Groulx / Un été presque parfait	Une garderie pour tous	Un safari près de chez nous	Notre premier flip	Design V.I.P.	Big Love (v.f.)		LA THÉORIE DU CHAOS	
SERIES+	NCIS: Nouvelle-Orléans / Miroir, mon beau miroir		Élémentaire / Une aiguille dans une botte de foin		Madame la Secrétaire d'État / La stratégie de l'ambiguïté	Quantico / Fantômes		Bull (v.f.) / Autopsie d'un meurtre		Solitaire / Trouver la faille		Queen of the South	
Z	Remorquage à South Beach	Week-end de bois	Le must du ridicule	Gang de malades	Galas ComédiHa! 2017 / Gala Dominic Paquet	Ceci n'est pas un talk show	Comédie sur mesure	Tosh.0	Patrice Lemieux 24/7	Dexter / Cloisonnement		South Park / Pandémie	
HISTORIA	Compagnons d'armes		De l'acier et du feu / Place aux recrues		FantomWorks / Corvette 1970 et GTO 1964	Transmission impossible	À fond la caisse	Hors route: défi extrême / David contre les Goliath		La route des croix		Cash Cowboys	
ÉVASION	Direction la mer / Sandbridge (Virginie)		Xtrême adrénaline	5 étoiles	Hôtel Inspector / En pleine nature	Traqueur de mystères / La cité perdue d'El Mirador		Vivre sous zéro / Le retour du printemps		Le Voyageur assoiffé / La baie de Chesapeake		Monstres d'eau douce	
ICI ARTV	(17h30) Grantchester	Grantchester / raisons	Le coeur a ses	Moi et l'autre	Pour l'amour du country	Les filles de Caleb		Les filles de Caleb		RAFALES (1990) avec Denis Bouchard, Claude Blanchard, Marcel LeBoeuf.			

Petites Annonces

Heures d'affaires : lundi au vendredi
Sur place: 8 h 30 à 16 h 30 • Par téléphone: 8 h à 17 h 30

418 549-4444

IMMOBILIER LOCATION

6737 Logements à louer

1 1/2, 3 pièces, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, 6 1/2, semi-meublés ou meublés, près UQAC. Tél.: 418-815-3383, 581-306-4503.

2 1/2 LIBRE, entrée lav./séc., non ch./écl., personne seule, 300\$. 418 695-3812

JONQUIÈRE, 4 1/2, rez- de ch., 600\$ non ch., non écl. pas d'animaux, personnes sérieuses seulement. (418) 547-2127 / 557-2434.

6762 Maisons à louer

LATERRIÈRE, chemin Saint-Paul, haut de maison, 5 1/2, chauffé, éclairé et déneigé, 900\$, prix révisé, pour 6 mois, Tél. : 418-693-0259, 418-820-9244.

SERVICES ET EXPERTS

6787 Argent à prêter

PRÊTS DE 500\$
sans enquête de crédit.
www.creditcourtage.ca
1-866-482-0454

SERVICES PERSONNELS

6819 Messages personnels

1 418 590-8443 Jolie petite femme offre un doux moment. Bienvenue 418 590-8443

418-542-2060 BIANCÉ, jolie perle noire, légèrement grassette, ouverte d'esprit, reçoit privé.

À CHICOUTIMI, belle femme, grassette, chaleureuse, douce, sensuelle, reçoit en toute confidentialité. Se déplace. 418-820-9653.

A FLEUR de peau, Eric et Billy
Tél. : 418 550-0632

AMALENA, Diams, pulpeuses, reçoivent et se déplacent. Engage. Tél.: 418-376-7149.

APPELLE-MOI POUR UNE RENCONTRE
418 376-3352

Belle femme dans la trentaine se déplace au Saguenay-Lac-St-Jean. Tél.: 418-818-9845.

JOLIE grassette Anni reçoit matin au soir, 581-654-1273

L'ART d'éveiller les sens dans la sensualité.
418 973-4839

MARIA, 30 ans, jeune espagnole, reçoit en privé, 514 213-8606.

PATTY belle madame, massage à votre discrétion, reçoit/se déplace. 418-812-9699.

POUR les hommes, c'est le temps de vous offrir un petit caprice. Je vous offre un massage de détente en douceur. Je peux vous recevoir. Pierre. Tél.: 418-944-2568.

EMPLOIS

6834 Offres d'emploi

LIVREUR(EUSE) pour livraison au Saguenay, aucune exp. requise, 3h/nuit, 7 jours/7, 418 540-3553.

Recherche camelot avec voiture pour distribuer Le Quotidien

JONQUIÈRE

QUARTIER ST-GEORGES ET LES ENVIRONS

Revenu d'appoint très intéressant

Bienvenue aux personnes de tous âges

Contactez Régis Desbiens
418-695-1630

URGENT Recherche camelot avec voiture pour distribuer Le Quotidien/Progrès

ROBERVAL ET DOLBEAU-MISTASSINI

Contactez Serge Gosselin
418-256-1164
418-618-4098
sergegosselin2012@hotmail.com

VÉHICULES

6851 Automobiles

ACHAT ET VENTE DE PNEUS neufs et usagés, de toutes grandeurs, prix compétitifs.
Garage René Girard. Tél. : 418-548-3306.

ADIEU BAZOU 150\$ à 1,000\$ pour votre vieux véhicule (camion, voiture). Tél.: 418-695-1888 lundi au vendredi, 7h à 12h, 13h à 17h, samedi 7h à 12h.

TOYOTA Matrix XRS 2011, 113,000 km, 2.4 litres, 5 portes, exc. condition, freins neufs, 9 bons pneus, 10,800\$, 418-690-6155

6856 Véhicules demandés

1000\$ ET MOINS
ACHETONS pneus usagés, autos et camions pour pièces.
Payons comptant. Permis SAAQ.
Gilbert Autos inc. Tél. : 418-543-8361.

MARCHANDISES

6883 Bois, appareils de chauffage et climatiseurs

BOIS DE CHAUFFAGE VERT, 100% Bouleau, 110\$ la corde, livrée 418 818-2575

Jamais trop d'info

leQuotidien le Progrès

PAPIER/INTERNET/TABLETTE/MOBILE



Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à GÉRALD LEFEBVRE de vous présenter au greffe de la Cour supérieure du district de Chicoutimi situé au 227, rue Racine Est, Chicoutimi, Québec afin de recevoir l'État de collocation et Rapport d'exécution d'une vente sous contrôle de justice d'immeuble qui y ont été laissés à votre attention dans le dossier numéro 150-17-003971-196.

Tout intéressé par cet état de collocation peut, dans un délai de 10 jours après la publication du présent avis, contester l'état et demander au tribunal de déterminer à qui doit être attribué le produit de la vente. En l'absence de contestation ou dès le jugement la rejetant, les huissiers distribueront sans délai le produit de la vente comme il est prévu dans le rapport d'exécution.

Le présent avis est publié à la demande de Pérald St-Louis, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 7 novembre 2019
Pérald St-Louis, huissier

Ville de Saguenay Avis public

ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 2076 À 2086, RUE SAINT-HUBERT, JONQUIÈRE – GUY LEPAGE - PPC-115 (ID-13906)

1. Objet des projets et demande d'approbation référendaire:
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 novembre 2019 sur le projet de résolution pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble mentionné ci-dessus, le conseil d'arrondissement de Jonquière a adopté le 12 novembre 2019 un second projet de résolution intitulé «projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le 2076 à 2086, rue Saint-Hubert, Jonquière – Guy Lepage - PPC-115 (ID-13906)».

L'objet de ce projet vise à régulariser un 6e logement ajouté en 1997, sur un immeuble situé au 2076 à 2086, rue Saint-Hubert, Jonquière.

Ce second projet peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la ou des zones concernées et, à certaines conditions, des zones contiguës afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité aux heures normales de bureau.

Une copie du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Description des zones:
Le projet PPC-115 vise la propriété sise au 2276 à 2286, rue Saint-Hubert, Jonquière, située dans la zone illustrée sur les plans joints au présent avis. Un plan détaillé de cette zone et des zones contiguës est disponible pour consultation au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

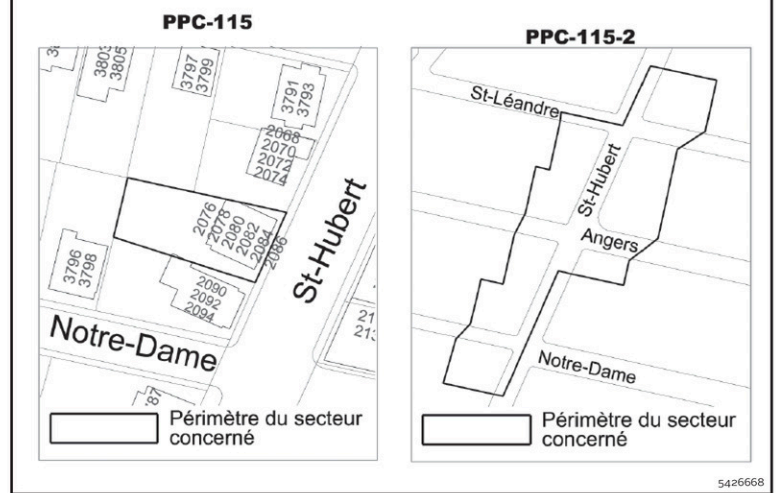
3. Conditions de validité d'une demande:
Pour être valide, toute demande doit:
- indiquer clairement le projet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Service des affaires juridiques et du greffe au plus tard le 22 novembre 2019 à 16 h 30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone ou des zones contiguës d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'exécède pas 21.

4. Personnes intéressées:
Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service des affaires juridiques et du greffe, aux heures normales de bureau.

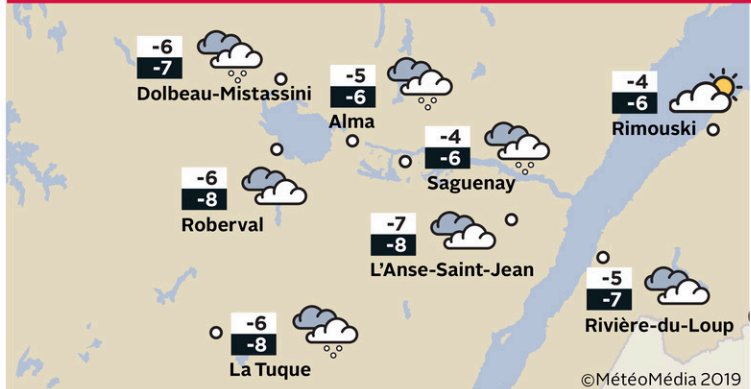
5. Absence de demandes:
Si le projet ne fait pas l'objet d'une demande valide, il sera réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet:
Le texte du second projet peut être consulté au Service des affaires juridiques et du greffe, 201, Racine Est, Chicoutimi, ou au bureau de l'arrondissement de Jonquière, au 2354, rue St-Dominique, Jonquière, aux heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour toute information technique, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme situé au 216, rue Racine Est, Chicoutimi (numéro de téléphone suivant : 418-698-3000, poste 3105).

SAGUENAY, le 14 novembre 2019
L'assistante-greffière de la Ville
ANNIE JEAN



COUP D'ŒIL MÉTÉO



Demain	Samedi	Dimanche	Lundi
Max. 0 Min. -12	Max. -8 Min. -12	Max. -4 Min. -8	Max. -1 Min. -5
Neige Précipitations : 80 % Vents du sud 26 km/h	Ciel variable Précipitations : 30 % Vents de l'ouest 25 km/h	Ciel variable Précipitations : 20 % Vents légers	Ensoleillé avec passages nuageux Précipitations : 20 % Vents légers

AU QUÉBEC

Baie-Comeau	Ave neige	-3	-5
Chibougamau	Ave neige	-6	-8
Gaspé	Variable	-2	-6
Gatineau	Ave neige	0	-2
Îles-de-la-Mad.	Ave neige	1	0
Maniwaki	Ave neige	-2	-4
Montréal	Ave neige	-2	-4
Mont-Tremblant	Ave neige	-4	-6
Québec	Ave neige	-6	-8
Rimouski	Éclaircies	-4	-6
Sept-Îles	Ave neige	-2	-3
Sherbrooke	Ave neige	-4	-6
Tadoussac	Nuageux	-4	-5
Thetford Mines	Ave neige	-6	-7
Trois-Rivières	Ave neige	-4	-6
Val-d'Or	Ave neige	-3	-6

LE SOLEIL

6h49 16h06
Durée du jour : 9h17

LA LUNE

Coucher : 8h48 Lever : 17h44
19 nov. 26 nov. 04 déc. 12 déc.

LES MARÉES

La Baie		Chicoutimi	
Heure	Hauteur	Heure	Hauteur
3h41	4,8	3h57	4,3
9h34	0,6	10h50	0,4
15h52	5,5	16h01	5,1
22h15	0,4	23h34	0,2

LE VENT

Vents légers

Météo Média
meteomedia.com/video

IMPRÉVISIBLE. COMME PRÉVU!
DÉCOUVREZ-EN PLUS

CATHERINE DORION

Pas d'enquête sur la photo d'Halloween

La commissaire à l'éthique et à la déontologie de l'Assemblée nationale ne mènera pas d'enquête sur

la photo d'Halloween de Catherine Dorion. Dossier clos. «En vertu de l'article 91 du Code

d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, un député ne peut faire une demande d'enquête sur un possible manquement aux valeurs de l'Assemblée nationale. Les valeurs de l'Assemblée nationale sont des concepts évolutifs et ce sont les députés qui les définissent», explique Ariane Mignolet, dans un court communiqué.

En début de semaine dernière, la whip du Parti libéral du Québec

(PLQ), Nicole Ménard, a déposé une plainte auprès de la commissaire pour faire la lumière sur la photo prise le jour de l'Halloween par M^{me} Dorion, «dégouinée en députée» à la jupe courte et assise sur un bureau de la salle du Conseil législatif, le Salon rouge.

La représentante du PLQ évoquait aussi dans sa lettre une invitation Facebook à l'événement «F*ck la norme», organisé par la députée de Taschereau et où le logo de

l'Assemblée nationale apparaissait. M^{me} Ménard l'accusait entre autres de «non-respect de l'institution» du parlement et de porter «atteinte à la dignité de la fonction de député».

Tout cela, l'invitation, la photo et la plainte, survenant avant l'incident du coton ouaté de jeudi dernier, alors que M^{me} Dorion n'a pas siégé au parlement à cause de son habillage. Mais revenons à la photo d'Halloween et à la plainte. La commissaire argue qu'un tel litige ne devrait pas atterrir dans sa cour uniquement. «La commissaire ne peut déterminer unilatéralement les critères d'application qui représentent le respect de l'institution. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre le Commissaire à l'éthique et à la déontologie et l'Assemblée nationale. La commissaire demeure disponible pour collaborer à cette réflexion», lit-on dans la communication diffusée par le bureau de M^{me} Mignolet.

Pendant que les libéraux se refusaient à tout commentaire et considèrent aussi le dossier clos, Québec solidaire y voit «la seule décision possible et raisonnable» de la part de la commissaire, selon le porte-parole du parti, Gabriel Nadeau-Dubois.

M. Nadeau-Dubois et M^{me} Dorion ont rencontré la commissaire mardi soir pour qu'elle leur fasse part de sa décision. «C'est une démonstration que c'était une démarche futile du Parti libéral du Québec. C'est dommage que ce parti ait instrumentalisé l'institution du commissaire à l'éthique à des fins politiques», tranche M. Nadeau-Dubois. **LE SOLEIL**



La députée de Taschereau, Catherine Dorion, a suscité la controverse avec son «dégouinée» d'Halloween.

— PHOTO TIRÉE DE FACEBOOK

Ville de Saguenay

Avis public

ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 2782, RUE DE LA SALLE, JONQUIÈRE – CENTRE DE RÉNOVATION FDS INC. (VALTREM INC. – MARCEL DUVAL) - PPC-111 (ID-13784)

1. Objet des projets et demande d'approbation référendaire:

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 novembre 2019 sur le projet de résolution pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble mentionné ci-dessus, le conseil d'arrondissement de Jonquière a adopté le 12 novembre 2019 un second projet de résolution intitulé «projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le 2782, rue de la Salle, Jonquière – Centre de rénovation FDS Inc. (Valtrem inc.- Marcel Duval) - PPC-111 (ID-13784)».

L'objet de ce projet vise à autoriser le remplacement de l'usage dérogatoire de cour à bois (5211) protégé par droits acquis pour les usages de vente en gros d'équipement et de pièces de machinerie commerciale, industrielle ou agricole (5181) et de service de réparation et d'entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (6425), autoriser un minimum de 3 cases de stationnements sur la propriété et autoriser aucune bande gazonnée ou paysagère le long des lignes latérales et arrière d'un terrain sur un immeuble situé au 2782, rue de La Salle, Jonquière.

Ce second projet peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la ou des zones concernées et, à certaines conditions, des zones contiguës afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité aux heures normales de bureau.

Une copie du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Description des zones:

Le projet PPC-111 vise la propriété sise au 2782, rue de la Salle, Jonquière, située dans la zone illustrée sur les plans joints au présent avis. Un plan détaillé de cette zone et des zones contiguës est disponible pour consultation au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

3. Conditions de validité d'une demande:

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement le projet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Service des affaires juridiques et du greffe au plus tard le 22 novembre 2019 à 16 h 30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone ou des zones contiguës d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées:

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service des affaires juridiques et du greffe, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demandes:

Si le projet ne fait pas l'objet d'une demande valide, il sera réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet:

Le texte du second projet peut être consulté au Service des affaires juridiques et du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, ou au bureau de l'arrondissement de Jonquière, au 2354, rue St-Dominique, Jonquière, aux heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour toute information technique, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme situé au 216, rue Racine Est, Chicoutimi (numéro de téléphone suivant : 418-698-3000, poste 3105).

SAGUENAY, le 14 novembre 2019

L'assistante-greffière de la Ville

ANNIE JEAN

PPC-111

PPC-111-2

Périmètre du secteur concerné

Ville de Saguenay

Avis public

ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 15840, RUE SAINT-ELZÉAR) (ARS-1248).

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire:

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 novembre 2019 sur le projet de règlement mentionné ci-dessus, le conseil d'arrondissement de Jonquière a adopté le 12 novembre 2019 un second projet de règlement intitulé «Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 15840, rue Saint-Elzéar) (ARS-1248)».

L'objet de ce règlement vise à modifier le règlement VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à ajouter la classe d'usages d'habitation multifamiliale de catégorie A (4 logements) à structure détachée dans la zone 15840 localisée dans le secteur des rues Saint-Elzéar et Goupil, Jonquière.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la ou des zones concernées et, à certaines conditions, des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité aux heures normales de bureau.

Une copie du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Description des zones:

Le projet de règlement vise le périmètre illustré sur le plan joint à l'avis. Un plan détaillé de cette zone et des zones contiguës est disponible pour consultation au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

3. Conditions de validité d'une demande:

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Service des affaires juridiques et du greffe au plus tard le 22 novembre 2019 à 16 h 30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou des zones contiguës à certaines conditions;

La demande doit être signée par au moins la majorité des personnes intéressées de la zone ou des zones contiguës à certaines conditions si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées:

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service des affaires juridiques et du greffe, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demandes:

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet:

Le texte du second projet peut être consulté au Service des affaires juridiques et du greffe, 201, Racine Est, Chicoutimi, ou au bureau de l'arrondissement de Jonquière au 2354, rue St-Dominique, Jonquière, aux heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme situé au 216, rue Racine Est, Chicoutimi (numéro de téléphone suivant : 418-698-3000, poste 3105).

SAGUENAY, le 14 novembre 2019.

L'assistante-greffière de la Ville

ANNIE JEAN

ARS-1248

Périmètre du secteur concerné

AVIS DE DÉCÈS

DUCHESNE (M. JEAN-MARIE)

28 novembre 1930 - 3 novembre 2019

« Un adorable et aimant mari tu as été pour ta femme Marguerite. Un merveilleux père que tu étais pour tes enfants. Un papy en or pour tous ses petits et arrière-petits-enfants tu auras toujours été. D'un homme fier et travaillant que tu as été toute ta vie... te voilà maintenant devenu avec ta charmante épouse un ange qui nous protégera toute notre vie ! »

Le 3 novembre 2019, est décédé à l'Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 88 ans et 11 mois, M. Jean-Marie Duchesne, époux de feu Mme Marguerite Gagné, demeurant à Chicoutimi secteur nord. Il était le fils de feu Mme Émilie Boivin et de feu M. Henri Duchesne. La famille accueillera les parents et ami(e)s le samedi 16 novembre 2019 de 9 h 30 à 13 h 30 au

Complexe funéraire Carl Savard
899, chemin Sydenham
Chicoutimi



Les funérailles auront lieu le samedi 16 novembre 2019 à 13 h 30 à la cathédrale de Chicoutimi. La crémation a eu lieu au crématorium du Complexe funéraire Carl Savard.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Suzanne Duchesne (Michel Hébert), Mario (Therese Espares), Line (Gilles Tremblay), Michel (Linda Pouliot), Jocelyn (Mary-Ann Espares), Donald (Isabelle Aubé) et Joséé (Jean-François Tremblay).

Il était le papy de plusieurs petits-enfants: Michel, Émilie (Jean-Victor), Stéphanie (Jonathan), Maxime (Huai-Hsuan), Marc-Antoine (Cynthia), Samuel, Janine, Hanna-Kate, Marie-Pier, Audrey-Ann, Mikael (Katia), Noémie, Laurie, Alexandra (Marko), Christofer (Mélissa), Ian-Kenneth (Jaenella), Hannah (Kevin), Marie-Kim, Olivier et Félix (Annabelle) ainsi que ses arrière-petits-enfants: Alicia, Heidi, Simon, Emma, Geneviève, Mathieu, Jacob, Benjamin, Abigaëlle, Ethan, Xavier, Logan, Elizabeth, Edouard, Daphné.

Il était le frère de: feu Henri-Simon Duchesne (feu Gabrielle Bouchard), feu Germaine (feu Léon-Georges Tremblay), Cécile (Yves Bouchard), Rose (feu Rock Bergeron), feu Denis (Ghislaine Naud), feu soeur Esther (Antoninnes-de-Marie), feu Gilles (Louisette Bouchard), père Ghislain (Congrégation du Saint-Esprit), Réal (Marie-Jeanne Girard), Claire (Placide Tremblay), Camil (Ginette Canuel).

Il laisse également dans le deuil les membres de la famille Gagné ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de l'Association pulmonaire du Québec sera présente au salon afin de les recueillir.

 **Complexe funéraire**
Carl Savard

Pour informations: (418) 602-4949, pour vos messages de sympathie télécopieur: (418) 602-4950, courriel: info@complexefunerairecarlsavard.com - Site internet: www.complexefunerairecarlsavard.com Direction funéraire: Complexe funéraire Carl Savard (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

DALLAIRE (MME YOLANDE PERRON)

Le 13 novembre 2019, est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Jonquière, à l'âge de 82 ans et 5 mois, Mme Yolande Perron, épouse de feu M. Jean-Eudes Dallaire, demeurant à St-Ambroise. Elle était la fille de feu Mme Juliette Pilote et de feu M. Jean-Baptiste Perron. La famille accueillera les parents et ami(e)s le vendredi 15 novembre 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, le samedi 16 novembre 2019 de 13 h à 15 h, à

L'Alliance funéraire du Royaume
Résidence funéraire St-Ambroise
560, rue Simard, St-Ambroise, G7P 2T1

Les funérailles auront lieu le samedi 16 novembre 2019 à 15 h à l'église Saint-Ambroise. Elle sera incinérée au crématorium de l'Alliance funéraire du Royaume et les cendres seront inhumées au cimetière de Bégin.



Elle laisse dans le deuil ses enfants: Candide Dallaire (Dany Claveau), Christian (Manon Brassard), Clairette (Martin Labrie), Colombe (Carol Gravel), Carl (Nathalie Girard) et Corinne; ses petits-enfants: Kévin, Alexandra, Benoît, Patrick, Valérie, Émilie, Maxime, Virginie, Audrey et Michaël; ses arrière-petits-enfants: Lou-Anna et Rosalie. Elle était la soeur de: feu Jean-Marc Perron (Gisèle Tremblay), feu Roland, feu Placide, feu Marie-Luce, feu Lina (Théo Roy), feu Fernand (Lise Grenon), Louisette (André Lapointe), feu Ghislain (Lucette Pedneault), Vincent (Doris Leblanc), Gaétane (Rodrigue Gauthier), Gérard, feu Jacques et Nicole (Serge Martin). Elle était la belle-soeur de: feu Gustave Dallaire (feu Jeannette Lapointe), feu Jean-Paul (feu Carmen Savard), feu Honoré (feu Thérèse Gagné), feu Annette (feu René Boily), feu Pâquerette (feu Jean-Marie Pilote), feu Georges-Henri (Ghislaine Savard), feu Gérard (feu Jocelyne Brassard) et Laurier (Claudette Dufour). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s. La famille tient à remercier tout le personnel de l'Hôpital de Jonquière pour les bons soins prodigués à leur maman. Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole du fonds de dotation Santé Jonquière sera présente au salon afin de les recueillir.



Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-9409, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).



« Votre deuil avant tout »

Le Partenariat Professionnel en Rituels Funéraires regroupe des entreprises funéraires qui désirent partager les mêmes objectifs de respect de la personne décédée et d'excellence de services.

Prf Professionnel en
Rituels Funéraires

Pour voir nos vidéos
prfprofessionnel-rituelsfuneraires.com

Ville de
Saguenay

Avis public

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 10 décembre 2019 à 19 h à la salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, le conseil d'arrondissement de Jonquière statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

3455, rue de l'Usinage, Jonquière – DM-4400 (id-13941) demande une dérogation mineure visant à autoriser une largeur d'allée d'accès à double sens de 16 mètres au lieu d'une largeur maximale de 13 mètres, sur un immeuble situé au 3455, rue de l' Usinage, Jonquière à la condition suivante :

- La localisation de l'allée d'accès devra tel que visible sur le plan nommé DM-4400 2019-11-05.

5389, rue des Rouges-Gorges, Lac-Kénogami – DM-4415 (id-13876) demande une dérogation mineure visant à autoriser le déplacement du bâtiment principal avec une marge d'implantation vers l'est de 13,66 mètres au lieu d'un minimum de 20 mètres, une marge vers le sud de 19,01 mètres au lieu d'un minimum de 20 mètres et une marge vers l'ouest de 12,10 mètres au lieu d'un minimum de 20 mètres, sur un immeuble situé au 5389, rue des Rouges-Gorges, Lac-Kénogami.

2681 à 2683, boulevard du Royaume, Jonquière – DM-4417 (id-13986) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation de nouvelles enseignes annonçant un menu d'une hauteur de 2,21 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres, autoriser que les nouvelles enseignes annonçant un menu aient une superficie de 3,08 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 3 mètres carrés et autoriser que les nouvelles enseignes aient une superficie d'affichage électronique correspondant à 100% de la superficie totale d'affichage au lieu du 2/3 de la superficie totale d'affichage, sur un immeuble situé au 2681 à 2683, boulevard du Royaume, Jonquière.

3950, boulevard Harvey, Jonquière – DM-4422 (id-14007) demande une dérogation mineure visant à autoriser aucune bande gazonnée ou paysagée d'un minimum d'un mètre sur deux sections de la ligne latérale du terrain correspondant à deux cases de stationnement pour la première section et d'un trottoir pour la deuxième section, sur un immeuble situé au 3950, boulevard Harvey, Jonquière à la condition suivante :

- Le projet devra être tel que visible sur le plan produit par la Société québécoise des infrastructures portant le numéro 524190 déposé avec la demande.

3975, rue des Pinsons, Jonquière – DM-4423 (id-14004) demande une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge latérale gauche de 3,27 mètres au lieu d'une marge minimale de 4 mètres, sur un immeuble situé au 3975, rue des Pinsons, Jonquière. Pour rendre valide la dérogation mineure le requérant devra obtenir un permis en vertu du règlement sur les permis et certificat VS-R-2012-6 de la Ville de Saguenay.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir des commentaires écrits au Service des affaires juridiques et du greffe, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi, Qc, G7H 5B8, au plus tard le jour précédant la séance du conseil d'arrondissement.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 14 novembre 2019.

L'assistant-greffier
JEAN CROTEAU

AVIS DE DÉCÈS
DENIS (M. GUY)



Le 5 novembre 2019, est décédé entouré de ses amours à son domicile, à l'âge de 68 ans et 7 mois, M. Guy Denis, époux de dame Hélène Gauthier, demeurant à Laterrière. Il était le fils de feu Mme Charlotte Larouche et de feu M. Albert Denis. La famille accueillera les parents et ami(e)s le vendredi 15 novembre 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, le samedi 16 novembre 2019 de 9 h à 11 h à

L'Alliance funéraire du Royaume
Complexe funéraire Chicoutimi
520, boul. Saguenay Est, Chicoutimi, G7H 1L2

Une célébration d'adieu aura lieu le samedi 16 novembre 2019 à 11 h à la chapelle de la 5e Saison, Complexe funéraire Chicoutimi. Il a été incinéré au crématorium de l'Alliance funéraire du Royaume.

Outre son épouse dame Hélène Gauthier, M. Denis laisse dans le deuil sa fille Andréanne Denis; ses petits-enfants: Ana et Mathias et leur papa Nicolas Bérubé; sa nièce Alex-Anne Maltais-Denis; son frère et ses soeurs: Louise Denis (feu Jean-Marc Brassard, Julien Tremblay), Denise Denis (feu Claude Fournier), Pierre Denis (Mélissa Bruneau); ses belles-soeurs: Lili-Anne Gauthier (Paul Pili), Marie Gauthier (Martin Beaulieu); ses neveux et sa nièce: Jasmin Denis-Fournier, Simon-Julien Beaulieu (Véronique Simard), Alexis Beaulieu (Marion Dagenais) et Léa-Marie Gauthier-Beaulieu (Jean-Philippe Lucking-Bigué) et leurs enfants ainsi que de nombreux parents et ami(e)s.

M. Denis a été directeur d'école à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de 1993 à 2007, il laisse dans le deuil ses anciens collègues de travail.

La famille tient à remercier tout le personnel de l'unité de soins palliatifs du CLSC du Grand Chicoutimi et tout particulièrement Mme Annie Duchesne et la docteure Geneviève Lemire pour leur support et les bons soins prodigués à M. Denis. Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Maison de soins palliatifs du Saguenay sera présente au salon afin de les recueillir.



Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-5202, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).

AVIS DE DÉCÈS
FILION (M. ROLAND)



Le 9 novembre 2019, est décédé à l'Hôpital de Jonquière, à l'âge de 97 ans et 6 mois, M. Roland Filion, époux de feu Mme Régina Lajoie, demeurant à la Villa des Sables, Jonquière, autrefois boulevard René-Lévesque, Jonquière. La famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique
Jonquière

le jeudi 14 novembre 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le vendredi 15 novembre 2019 à compter de 9 h. Les funérailles auront lieu le vendredi 15 novembre 2019 à 11 h à l'église St-Dominique. Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de M. Roland Filion et les cendres seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Arvida.

Il était le fils de feu Mme Bernadette Cantin et de feu M. Arthur Filion.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Jean-Marie Filion (Diane Pageau), Jeannine, Jacques (Monique Drolet), Marc, Nicole (Yvon Barette), Colombe (Serge McNicoll), Alain (Francine Boudreault), Richard (Hélène Plante), Michel (Guylaine Bolduc), Yves (Hélène Harvey), Roméo Lajoie (Reine-Marie Brassard). Il était aussi le père de: feu Denis Filion (Suzette McNicoll), feu François, feu Bernard. Il laisse aussi dans le deuil ses petits-enfants; ses arrière-petits-enfants ses arrière-arrière-petits-enfants, son frère et sa soeur: Rosaire Filion, Jeannine. Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

La famille remercie chaleureusement les membres du personnel soignant du département de gériatrie de l'Hôpital de Jonquière. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Société Alzheimer du Saguenay-Lac-St-Jean. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.



Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS
GAUTHIER (MME LILIANNE)



Le 9 novembre 2019, est décédée à la Maison Colombe-Veilleux de Dolbeau-Mistassini, à l'âge de 86 ans et 6 mois, Mme Lilianne Gauthier, épouse de feu M. Raymond Duchesne, demeurant à Normandin. Elle était la fille de feu M. Wilfrid Gauthier et de feu Mme Germaine Ouellet. Les membres de la famille accueilleront parents et amis au

Funerarium Marcel Dion
1140, av. de l'Église
Normandin

Les heures d'accueil sont le vendredi 15 novembre 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Le samedi 16 novembre 2019, le salon sera ouvert de 9 h à 10 h 30. Les funérailles seront célébrées le samedi 16 novembre 2019 à 10 h 30 à l'église St-Cyrille de Normandin.

Outre son époux M. Raymond Duchesne, Mme Lilianne Gauthier laisse dans le deuil ses enfants: Martin (Sandra Fortin), Sonia (Joël Beauchemin) et Gino (Yolande Potvin); ses petits-enfants: William Duchesne; Maxim-Olivier et Cédric Boivin (Thalia Parent-Godin); Noémie, Annabelle (Philippe Sarrazin) et Chloé Duchesne (feu Raphaël Paré-Marceau). Mme Lilianne Gauthier était la soeur de: feu Roland (feu Rhéa Paquet), feu Rémi (Louissette Jobin), feu Normand (Rita Perron), Marcel (Marjolaine Harrisson), Jean-Marie (Carmen Tremblay), Marielle, Jean-Guy (Norma Di Maulo), Denis (Nicole Roy), Jacqueline (Paul-Émile Boudreault), Jacinthe (Martin Privé), Jackie (Réjean Vallée), Danielle (Réal Fortin), Suzanne (Conrad Marci), feu Léona, feu Réjeanne et feu Jean-Marie; la belle-fille de feu M. Gérard Duchesne et de feu Mme Laurette Gravel; la belle-soeur de la famille Duchesne: feu René (Gertrude Deschênes), feu Irène (Louis-Georges Fortin), Bertrand (Lucie Bergeron), Berthe (feu Alexandre Nadeau, Charles Rondeau), Germain, Thérèse (Antonio Nadeau), Raymonde, Jeannine, Pauline, Normand (Brigitte Fortin). Mme Lilianne Gauthier laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par des dons à la Maison Colombe-Veilleux, 1832, boul. Walberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1H9. Une personne bénévole sera sur place afin de les recueillir.



Pour informations: (418) 274-2936, télécopieur: (418) 274-4023
Courriel: marcelcion@bellnet.ca - Site internet: www.hebertetfils.com
Direction funéraire: Maison funéraire Marcel Dion Inc. de Normandin.
(Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS
GIRARD (MME JEANNINE)



Le 8 novembre 2019, est décédée à Alma, à l'âge de 87 ans et 8 mois, Mme Jeannine Girard, épouse de feu M. Marius Girard, demeurant à Alma. Elle était la fille de feu M. Raymond Girard et de feu dame Lucie-Anne Boudreault. La famille recevra les condoléances le vendredi 15 novembre 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le samedi 16 novembre 2019 à compter de 9 h à la

Résidence Funéraire Lac St-Jean
611, chemin du Pont Taché Nord
Alma

Les funérailles auront lieu le samedi 16 novembre 2019 à 10 h 30 à l'église St-Pierre d'Alma. Mme Girard sera confiée au crématorium et ses cendres seront déposées au cimetière d'Alma (secteur St-Joseph).

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Sylvain-Marc (Françoise Labossière), Luc, Daniel (Martine Laberge), Johanne, Louis (Dominique Gaudreault), Claudine (Dany Larouche) et feu Sophie; ses petits-enfants: Christine, Emilie, Patrick, Jessica, David, Simon, Samuel, Véronique, Valérie, Thomas, Annie-Pier et Michaël; ses arrière-petits-enfants: Isaac, Romane, Tom, Édouard, Logan et Ethan ainsi qu'une grande amie de la famille Marie Samson. Elle était la soeur de: feu Lucien Girard (feu Annette Dufour), feu Fernand (feu Colombe Hudon), feu Laurent (Marie-France Maltais), feu Rita (feu Paul Maltais), feu Gaston, feu Raymond-Marie, Yolande (feu Paul Tremblay), feu abbé Raynald et feu Ghislain (Michèle Depont). Elle était la belle-soeur de: Aline Girard (Guy Gauthier), feu Clément (feu Yolande Ouellet), Colette, Martin (Rita Riverin), Victorien (Pauline Lacroix), Renée et feu Claude (Catherine Jacquet). Elle laisse également dans le deuil ses nombreux neveux et nièces, parents et amis. La famille tient à remercier le personnel de l'Hôtel-Dieu d'Alma, plus particulièrement les médecins Nicolas Perron et Caroline Laflamme pour la qualité des soins prodigués à leur mère. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, 300, boulevard Champlain Sud, Alma, G8B 5W3. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour rendre hommage à Mme Jeannine Girard, visitez le site www.residencefunerairielacstjean.com



Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: refulsj@cgocable.ca

AVIS DE DÉCÈS
HARVEY (MME MARGUERITE LAROUCHE)



Le 13 novembre 2019, est décédée à Alma, à l'âge de 90 ans et 5 mois, Mme Marguerite Larouche, épouse de feu M. Armand-Henri Harvey, fille de feu M. Philippe Larouche et de feu Mme Marie-Ange Marcoux. Elle demeurait à Alma. La famille accueillera les parents et amis au

Complexe funéraire Bérubé & Fils, Réseau Dignité
620, boul. Dequen Nord
Alma

à compter du samedi 16 novembre 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Le dimanche 17 novembre 2019, jour des funérailles, le salon ouvrira à 9 h. Un dernier adieu suivra à 10 h 30 à la chapelle du Complexe funéraire Bérubé & Fils (Cérémonie en chapelle disponible au www.funeraweb.tv; contactez les membres de famille). Les cendres seront déposées au columbarium du Complexe funéraire Bérubé & Fils. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Marlène (André Gagnon), Claudine (Paul Larouche), Chantale (Clément Arseneault), Pierre (Line Boulianne), Martin (Mélanie Gagné), Robin (Christine Tremblay), Pascal (Josée Dubois); ses petits-enfants: Denis (Mélissa), Samuel, Raphaël (Valérie), Frédéric (Christel), Simon, Alysson (Jonathan), Stéphanie (Jonathan), Alexandre (Mélina), Yan, Jessy (Emy), Marie-Pier (Sébastien); ses arrière-petits-enfants: Maïka, Maverick, Mackenzie, Philippe, Léane, Rosa-Lee, Félix, Nolan, Hayden, Léthycia; ses frères et soeurs: feu Jacqueline, Lévis (Solange Dallaire), Huguette, feu Réal, Norma, Gaétane (Giovanni Savastano), Réjeanne (Réal Simard), Gaston (Nicole Bouchard), Denise (Roger Gilbert), Yvon (Céline Pilote), Jacques (Lise Gauthier); ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Harvey: feu Fernande (feu Fernand Payeur), feu Margot (feu Edmond Eccles), feu Yvonne (feu Dick Hollands), feu Yolande, Clément (Madeleine Potvin), Gilles (Lucille Barbeau), feu Lily, Alain (Louise Lévesque), feu Carole (feu Pierre Haché); ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et amis. La famille tient à remercier tout le personnel du CHSLD Le Normand pour la qualité des soins pratiqués à notre mère. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire don à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, 300, boul. Champlain Sud, Alma (Québec) G8B 5W3 Tél.: (418) 669-2000 ext: 6601. Une personne bénévole sera présente au salon pour recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Marguerite Larouche et partager un souvenir, rendez-vous sur le site www.complexefuneraireberubeetfils.com



Direction funéraire: Complexe funéraire Bérubé & Fils, Réseau Dignité.
Pour information: (418) 662-6576, télécopieur: (418) 662-3132
Courriel: info@berubeetfils.com
Site internet: www.complexefuneraireberubeetfils.com

AVIS DE DÉCÈS
LAFORGE (MME LISETTE)



Le 8 novembre 2019, est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 67 ans et 9 mois, Mme Lisette Laforge, épouse de M. Adéodat Larouche, demeurant à St-David-de-Falardeau. Elle était la fille de feu Mme Lauretta Gagnon et de feu M. Henri Laforge. La famille accueillera les parents et ami(e)s le samedi 16 novembre 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le dimanche 17 novembre 2019 de 9 h à 11 h au

Complexe funéraire Carl Savard
899, ch. Sydenham
Chicoutimi

Une cérémonie d'adieu aura lieu le dimanche 17 novembre 2019 à 11 h à la chapelle Notre-Dame de Grâce. La crémation aura lieu au crématorium du Complexe funéraire Carl Savard.

Outre son époux, M. Adéodat Larouche, elle laisse dans le deuil ses enfants: Marc Larouche (Karine Larivée et ses enfants, Amélie et David Desrosiers), France Larouche (Eric Gagnon); ses petites-filles et son petit-fils: Anaïs et Léa-Kim Gagnon; Marie-Maude et Mathieu Larouche.

Elle était la soeur de: Rose-Emma Laforge (Jean-Claude Girard), Arthur (Reine Caron), Fernand (Raymonde Racine), Jean (Ruth Caron), feu Claude (Denise Belley), feu Bernadette (feu Jean-Eudes Savard), Conrad (Doris Dufour), Danielle (feu Mario Lévesque), Micheline (Robert Boisvert) et Gina (Jacques Maltais). Elle était la belle-soeur de: Délia Larouche (Denis Perron), Laurier (feu Andrée Simard), Vincent (Gina Lapointe), feu Réjean, Martin (Darkise Tremblay), Pascal (Ginette Gauthier) et Diane (feu Ambroise Thibeault). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Société canadienne du cancer sera présente au salon afin de les recueillir.



Pour informations: (418) 602-4949, pour vos messages de sympathie télécopieur: (418) 602-4950, courriel: info@complexefunerairecarlsavard.com - Site internet: www.complexefunerairecarlsavard.com Direction funéraire: Complexe funéraire Carl Savard (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).



AVIS DE DÉCÈS
LAROUCHE (M. HIDOLA)

Est décédé paisiblement, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Centre d'hébergement de Roberval, le 10 novembre 2019, à l'âge de 95 ans et 4 mois, M. Hidola Larouche, époux de Mme Hélène Grondin, demeurant à Saint-Félicien et natif de Saint-Méthode. Il était le fils de feu M. Charles Larouche et de feu Mme Rose-Anna Girard. La famille accueillera les parents et amis au
Complexe funéraire Marc Leclerc
961, boulevard Sacré-Coeur
Saint-Félicien

le vendredi 15 novembre 2019 de 19 h à 22 h. Le jour des funérailles, le salon sera ouvert à compter de 8 h 30. Les funérailles auront lieu le samedi 16 novembre 2019 à 10 h 30 à l'église de Saint-Méthode et les cendres seront déposées au columbarium de la Maison Marc Leclerc de Saint-Félicien.

Outre son épouse Mme Hélène Grondin, il laisse ses enfants: Jean-Marie, feu Paul-Émile et Huguette (Camille Bélanger); ses petits-enfants: David Larouche, Julie Larouche, Nancy Bélanger et Sébastien Bélanger ainsi que ses arrière-petits-enfants: Carolanne et Enrika. Il était le frère de: feu Charles-Émile (feu Thérèse Hébert), feu Wenceslas (feu Jeannette Villeneuve), feu Joseph (feu Armelle Baillargeon), feu Léopold, feu Yvette (feu Léonard Fortin), feu Rose-Aimée, feu Rose-Alida (feu Euclide Girard), Irène (feu Uldéric Renaud), feu Adélar, feu Joseph-Edmond (feu Julienne Grondin), Marguerite-Marie (Louis-Joseph Dallaire) et Yolande (feu Ulysse Dallaire); le beau-frère de: feu André Grondin (feu Alice Roy), feu Adrienne Grondin (feu Louis Frigon), feu Antoinette Grondin (feu Wilfrid Trotter), feu Alma-Rose Grondin (feu Georges Guimond), feu Adolphe Grondin (feu Jeanne d'Arc Martel), feu Camil Grondin (Rose-Hélène Roy), feu Irène Grondin (feu Armand Martel), Cécile Grondin (feu Henri Marcil), René Grondin (Alette Hébert), Line Grondin (Josaphat Doucet) et Janine Grondin (feu Gaston Laroche). Également, il laisse plusieurs neveux et nièces et autres parents et amis. Il était Chevalier de Colomb 3e degré. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Fondation du Domaine-du-Roy, 450, rue Brassard, Roberval, Québec, G8H 1B9, (418) 275-5747.

Maison Marc
Leclerc Ltée

Pour information : (418) 679-3333, télécopieur : (418) 679-1688
Courriel : mml@maison-marc-leclerc.com
Site web : www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.



AVIS DE DÉCÈS
MOISAN (M. PIERRE)

Le 21 octobre 2019, est décédé à son domicile, à l'âge de 56 ans et 9 mois, M. Pierre Moisan, conjoint de Mme Lilianne Tremblay, demeurant rue Dickie, Jonquière. La famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2048, rue de Neuville
Arvida (ancienne gare)

le samedi 16 novembre 2019 à compter de 10 h. Les funérailles auront lieu le samedi 16 novembre 2019 à 11 h à l'église Ste-Thérèse. Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de M. Pierre Moisan et les cendres seront déposées au columbarium Arvida.

Il était le fils de feu Mme Gemma Lavoie et de feu M. Raymond Moisan.

Outre sa conjointe, Mme Lilianne Tremblay, il laisse dans le deuil sa soeur et son frère: Hélène Moisan (Normand Ratelle), Claude (feu Johanne Boily, Johanne Harvey); les filles de sa conjointe: Geneviève Allard (Mackenzie Wardford), Jannick Tremblay (Michaël Létourneau); sa petite-fille Sailor Wardford-Allard; sa belle-mère Mme Françoise Simard; son beau-père M. Robert Tremblay; ses beaux-frères et belles-soeurs: Carl Tremblay (Francine Moreau), Sylvie (Pierre Potvin), Yves (Dorothé Bouchard), Mario (Lynda Michaud), Lyne (Jacques Simard). Il laisse également dans le deuil ses neveux et nièces, parents et amis.

Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur du Centre de prévention du suicide 02. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE
DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).



AVIS DE DÉCÈS
LAVOIE (MME THÉRÈSE BUCKELL)

Est décédée paisiblement, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Roberval, le 11 novembre 2019, à l'âge de 87 ans et 4 mois, Mme Thérèse Buckell, épouse de feu M. Patrick Lavoie, demeurant à Mashteuatsh. Elle était la fille de feu M. Charles Buckell et de feu Mme Athella Boivin. La famille accueillera les parents et amis au

Complexe funéraire Marc Leclerc
100, rue Paré
Roberval

le vendredi 15 novembre 2019 à compter de 13 h. Les funérailles auront lieu le même jour à 15 h à l'église de Mashteuatsh. Par la suite, elle sera confiée au crématorium Leclerc et les cendres seront déposées au cimetière de Mashteuatsh à une date ultérieure.

Elle laisse ses enfants: Robert Lavoie (Chantal Letang) et Chantale Lavoie (Yves Ayotte) ainsi que ses petits-enfants: Anouk Lavoie, Cynthia Brandon et Kelly Lavoie-Ayotte.

Elle était la soeur de: feu Marie-Rose Buckell, feu Irène Buckell (feu Georges Duchesne), feu René Buckell (feu Stella Noël), feu Rita Buckell (feu Rock Robertson), feu Charles-Eugène Buckell (feu Marthe Robertson), Robert Buckell (feu Monique Simard), feu Jacqueline Buckell (feu Jean-Yves Gagnon), feu Catherine Buckell, Claire Buckell (feu Ludger Launière), feu Pauline Buckell, feu Alberte Buckell, feu Benoît Buckell (feu Albertine Germain).

Également, elle laisse les membres de la famille Lavoie, ses neveux et nièces et autres parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la fabrique Kateri-Tekakwitha de Mashteuatsh, 1761, rue Amishk, C.P. 149, Mashteuatsh (Québec), GOW 2H0, (418) 275-2938.

Maison Marc
Leclerc Ltée

Pour informations: (418) 275-3335, télécopieur: (418) 275-0188
Courriel: mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.



AVIS DE DÉCÈS
OUELLET (M. EUDORE)

Le 10 novembre 2019, est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de La Baie, à l'âge de 91 ans, M. Eudore Ouellet, époux de Mme Rita Dufour, demeurant à La Baie. Il était le fils de feu dame Marie-Louise Guay et de feu M. Ludger Ouellet. La famille accueillera parents et ami(e)s en présence des cendres le samedi 16 novembre 2019 à compter de 10 h à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091, avenue Mathieu (coin 2e Rue)
La Baie

La célébration de la Parole aura lieu ce même jour à 14 h à la chapelle de la Coopérative funéraire du Fjord.

Il laisse dans le deuil son épouse Mme Rita Dufour; ses enfants: Rémi (Carole Gobeil), Ghislain (Sylvie Deschênes), Maryse (Daniel Audet); sa petite-fille Anne-Marie Ouellet (Martin Maltais); ses arrière-petits-enfants: Adèle, Émile et Béatrice Maltais; ses frères et soeurs: Simone (Hector Dionne), soeur Murielle, feu Réginald, feu Rita (Willy Parent), feu Germaine (Léonard Turcotte), Berthelet (feu Viola Beaulieu), feu Richard, feu Jeanne (Gérard Gagnon); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Jacqueline (Louis-Georges Riverin), feu Évelyne (Léopold Girard), Marie-Claire (André Cloutier), feu Jacques (feu Rita Larouche), Gilles (Lilianne), Arthur, feu Paul, feu Richard, Michel (Gisèle Gauthier), Jean (feu Micheline Blain). Il laisse également de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Société Alzheimer de la Sagamie sera présente au salon afin de les recueillir.

Vous pouvez également consulter cet avis de décès sur notre site www.fjord.coop où vous pourrez transmettre vos messages de condoléances.



Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).



AVIS DE DÉCÈS
LEMIEUX (M. RAYNALD)
1946 - 2019

À son domicile, le 5 novembre 2019, à l'âge de 73 ans, est décédé monsieur Raynald Lemieux, époux de madame Hélène Bélanger, fils de feu monsieur Marcel Lemieux et de feu madame Thérèse Picard. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances en présence des cendres à la

Résidence Funéraire Réjean Hamel & Filles Inc.
11 384, boul. Valcartier
Loretteville (Québec) G2A 2M6

le dimanche 17 novembre 2019 de 13 h 30 à 16 h 30 et sera suivi d'une célébration de la Parole au salon.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses fils: Marc (Danaé Morin) et André; ses petites-filles: Alexandra (Stéphane Daigle) et Marie-Pier (Dominic Avoine); ses arrière-petit-fils adorés: Dereck et Jayke; ses frères et soeurs: feu Gilles (Josée Gendron), Lynda (Me Jean-Claude Ouellet), Sylvie (Jacques Simard), Serge (Manon Bergeron); ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Bélanger: Cécile (feu Firmin Lévesque), soeur Louisa, Gérard (Lise Sills), Daniel (feu Lise Desrosiers), Madeleine, Francine ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, parents et ami(e)s.

Pour renseignements, téléphone : 418 845-6161, télécopieur : 418 845-8920
courriel : salonfuneraire@videotron.ca, site Internet : www.rejeanhamel.com



AVIS DE DÉCÈS
PERRON (MME CARMEN LABERGE)

Le 10 novembre 2019, est décédée à la Résidence «Le Crystal», à l'âge de 96 ans et 8 mois, Mme Carmen Laberge, épouse de feu M. René Perron, demeurant à La Baie. Elle était la fille de feu Mme Marie-Jeanne Girard et de feu M. Thomas-Louis Laberge. La famille accueillera les parents et ami(e)s le jeudi 14 novembre 2019 de 19 h à 21 h à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091, avenue Mathieu (coin 2e Rue)
La Baie

Vendredi, jour des funérailles, le salon sera ouvert à compter de 9 h. Les funérailles auront lieu le vendredi 15 novembre 2019 à 11 h à l'église Saint-Alexis.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Lise (Pierre Robitaille), Jean-Guy (Line Ringuette), Andrée (Michel Ménard), feu Rose-Monde (feu Ben Bouchard), Maurice (Lise Tremblay), Donald (Louise Desgagné), César (Johanne DeMoore), Lisette (Jean-Pierre Godbout), Gilles (Edith Desgagné), feu Doris, feu Josée (Eric Gauthier); ses petits-enfants: André Guérin, Nathalie Guérin, Dominique Gauthier, Patrick Carrière, Claudia Fortin, Frédéric Fortin, Sébastien Perron, Vanessa Perron, Marc-André Perron, Jean-Michael Perron, Mélissa Bergeron, Jessica Perron, Marie-Michelle Perron, Stéphanie Gauthier; ses arrière-petits-enfants; ses frères et sa soeur: feu Pierre-Maurice (feu Simone Simard), feu Romuald (feu Léopoldine Gagnon), feu Odilon (feu Marcelle Gagné), feu César (Stella Fortin), feu Roselyne (Henri-Paul Lavoie); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Jean-Joseph (feu Gertrude Gagnon), feu Charles-Hector (feu Marie-Paule Vandal), feu Fernando (feu Murielle Dufour), feu Francine (feu Joseph-Henri Simard), feu Géraldine (feu Adrien Tremblay), feu Zéphérine (feu Roland Leclerc), feu Albertine, feu Guilda (feu Jean-Paul Desbiens); sa grande amie Mme Raymonde Racine Simard ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s. La famille tient à remercier tout le personnel de la Résidence «Le Crystal» et du CLSC de La Baie pour les bons soins prodigués. Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Société canadienne du cancer sera présente au salon afin de les recueillir. Pour rendre hommage à Mme Laberge, visitez notre site internet www.fjord.coop



Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).



**AVIS DE DÉCÈS
POTVIN (M. YVAN)**

Le 12 novembre 2019, est décédé à l'Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 83 ans et 11 mois, M. Yvan Potvin, époux de Mme Carmen Tremblay, demeurant rang 2, St-Charles-de-Bourget. La famille accueillera parents et amis à la

**Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique
Jonquière**

le vendredi 15 novembre 2019 à compter de 12 h. Les funérailles auront lieu le vendredi 15 novembre 2019 à 15 h à la Résidence funéraire du Saguenay. Lescendres de M. Yvan Potvin seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Shipshaw.

Il était le fils de feu Mme Evelynne Racine et de feu M. Odina Potvin.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Michel Potvin (Rachelle Potvin), André, Jean-François, Éric (Patricia Bourque), Isabelle (Steeve Brassard); ses petits-enfants: Becky (Charles), Vicky (Justin), Raphaëlle, Clovis, Zachary; ses arrière-petits-enfants: Deliah, Lila, Gwendolyn, Lux, Eliot. Il était le frère de: feu Jacqueline Potvin (feu Israël Blanchet), feu Ghislaine (feu Henri Brisson), Albert (Madeleine Lavoie), feu Claude, feu Gabriel, feu Denise (feu Valère Dufour), feu Michel, feu Marie-Anna (feu Gérard Boily); le beau-frère de: feu Ginette Tremblay, feu Michel (Marie-France Desbiens), Line (feu Alain Pinard, Alain Gagnon), Jacynthe (Fernand Brassard), Jacques (Line Langevin), Doris, Murielle (Luc Simard), Mario (France Gagné), Mimi (Jacques Jean), Donald (Nicole Landry), Dany (Lisette Gagnon), Manon (Michel Boulianne). Il laisse également dans le deuil ses filleul(e)s: Réjeanne Brisson, Alain Potvin, Stéphanie T. Gagnon ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Société canadienne du cancer. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.



Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).



**AVIS DE DÉCÈS
ST-PIERRE, BONNEAU
(MME LOUISELLE DUBOIS)**

Est décédée, entourée de l'amour des siens, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Roberval, le 12 novembre 2019, à l'âge de 85 ans et 2 mois, Mme Louise Dubois, épouse en premières noces de feu M. Bruno St-Pierre et en secondes noces de M. Bernard Bonneau, demeurant à Roberval et native de Lac-Bouchette. Elle était la fille de feu M. Pierre Dubois et de feu Mme Émiliose Rondeau. La famille accueillera les parents et amis au

**Complexe funéraire Marc Leclerc
100, rue Paré
Roberval**

le vendredi 15 novembre 2019 de 19 h à 22 h. Le jour des funérailles, le salon sera ouvert à compter de 11 h. Les funérailles auront lieu le samedi 16 novembre 2019 à 14 h à l'église Notre-Dame de Roberval et l'inhumation aura lieu au cimetière de

Lac-Bouchette. Outre son époux M. Bernard Bonneau, elle laisse sa fille chérie Maggie St-Pierre (Steve Turcotte); ses petits-fils: Marco St-Pierre (Sandra Lalancette), Dave Boily (Stéphanie Beauce) et ses arrière-petits-enfants; les enfants de M. Bernard Bonneau: Michel Bonneau (feu Diane Dion), Daniel Bonneau (Lisette Roussel), Sylvain Bonneau, feu Rémy Bonneau et Annie Bonneau (Claude Lespérance) ainsi que les petits-enfants et arrière-petits-enfants. Elle était la soeur de: feu Jeanne (feu Paul Grenier), feu Annette (feu Henri-Georges Bérubé), feu Pierrette (feu Capitaine Thomas Lavoie), feu Laurette (feu Alfred Fillion), feu Léo (Germaine Drolet), feu Davila (feu Rita Bernier), feu Germain (feu Pauline Bouchard) et feu Jean-Marie (feu Marguerite Larouche); la belle-soeur de: feu Raphaël Bonneau (Rose-Aimée Bolduc), Roch Bonneau (feu Alida Brassard), Berthe Bonneau (feu Jean-Marie Girard), feu Claude Bonneau (feu Madeleine Tardif), feu Gilles Bonneau, feu Jean-Paul Bonneau (feu Lisette Villeneuve), Léo Bonneau (Françoise Girard), Conrad Bonneau (Cécile Bolduc), Rodrigue Bonneau (Réna Villeneuve), feu Louis-Marie Bonneau (Lorraine Wright), Denise Bonneau (Terry Hawkins) et feu Lise Bonneau. Également, elle laisse les membres de la famille St-Pierre, ses neveux et nièces et autres parents et amis. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Fondation Le Havre du Lac-Saint-Jean, 923, rue McNicoll, Roberval, Québec, G8H 1X2, (418) 275-8121, <http://www.havredulacstjean.com>



Pour informations: (418) 275-3335, télécopieur: (418) 275-0188
Courriel: mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.



**AVIS DE DÉCÈS
RANCOURT (MME ERNESTINE)**

1924 - 2019

C'est avec une grande tristesse que nous annonçons le décès de notre mère bien-aimée, Mme Ernestine Rancourt, décédée à l'Hôpital Pierre-Le-Gardeur de Repentigny, le 6 novembre 2019, à l'âge de 95 ans et 6 mois. Elle était la fille de feu M. Ernest Rancourt et de feu Mme Jeanne Boily. La famille accueillera les parents et amis à la Résidence funéraire

**Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi**

Les heures d'accueil sont: le samedi 16 novembre 2019 de 9 h à 12 h 45. Suivra la célébration de la Parole à 13 h à la chapelle Gravel & Fils. Les cendres seront déposées au columbarium Gravel et Fils.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: feu André Gauthier, Céline (René Madore), Jacques (Sylvie Duchesne), Paul (Chantale Addison), Carole (Jacques Gagnon), Denis (Hélène Bergeron), Gilles, Ginette (Robert Fournier) et leur père M. Roland Gauthier; ses petits-enfants: France Gauthier (Hervé Bouchard), Richard Gauthier, Julie Juneau, Olivier Juneau, Nathalie Gauthier (Xavier Peramo), Michaël Morin, Jason Savard; ses arrière-petits-enfants: Émilie, Ariane, Estelle, Anaïs et Ayden. Elle était la soeur de: feu Aurélien Rancourt (feu Alphonsine Julien), feu Bertrand (feu Jeanne Labbé), Rolande (feu Roussel Laroche), feu Lucien (feu Aline Plourde), Joseph (feu Jeannine Fortin), feu Marie-Claire (feu Julien Savard), Pauline (Adrien Faucher). Elle était la belle-soeur de: Anne-Marie Gauthier (Réal St-Pierre), soeur Denise. Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Fondation de ma vie sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Rancourt et partager un souvenir, rendez-vous sur le site www.graveletfilschicoutimi.com



Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.



**AVIS DE DÉCÈS
THIBAUT (M. LOMER)**

Le 7 novembre 2019, est décédé à l'Hôpital de Jonquière, à l'âge de 89 ans et 7 mois, M. Lomer Thibault, époux de feu Mme Gisèle Simard, demeurant rue St-Régis, Jonquière.

La famille accueillera parents et amis à la

**Résidence funéraire du Saguenay
2048, rue de Neuville
Arvida (ancienne gare)**

le samedi 16 novembre 2019 à compter de 12 h. Les funérailles auront lieu le samedi 16 novembre 2019 à 15 h à la Résidence funéraire du Saguenay. Les cendres de M. Lomer Thibault seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Arvida.

Il était le fils de feu Mme Yvonne Laberge et de feu M. Maurice Thibault.

Il laisse dans le deuil ses fils: Guy Thibault (Louise Gaudreault), Jean (Louise Paré), Richard; ses petits-enfants: Patrice (Caroline), Geneviève, Guillaume, Galadriel (Éric), Élora; ses arrière-petits-enfants; son arrière-arrière-petite-fille; son frère et sa soeur: Dan Thibault (Aurore Boivin), Rachel (Richard McClusky). Il était aussi le frère de: feu Gildas Thibault (Esther Lebel), feu Moïsette, feu Agathe, feu Monique, feu Étienne.

Il laisse également dans le deuil de Mme Louise Tremblay ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Société canadienne du cancer. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.



Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).



«Si la mort n'est pensable, ni avant, ni pendant, ni après, quand pourrions-nous la penser?»

Vladimir Jankélévitch

«Vous accompagner est un privilège»



418 547-2116 • www.rfsag.ca

JONQUIÈRE | KÉNOGAMI | ARVIDA | BÉGIN | LAROUCHE | ST-CHARLES



AVIS DE DÉCÈS

TREMBLAY (MME ÉMILIENCE)

Le 29 octobre 2019, est décédée à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, à l'âge de 101 ans et 1 mois, Mme Émilienne Tremblay, épouse de feu M. Jean-Baptiste Boivin, demeurant à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, autrefois d'Hébertville-Station. Elle était la fille de feu M. Donus Tremblay et de feu dame Marie-Louise Tremblay. La famille recevra les condoléances le samedi 16 novembre 2019 à compter de 9 h au

Centre communautaire
23, rue Deschênes
Hébertville-Station

La célébration du dernier adieu aura lieu le samedi 16 novembre 2019 à 11 h au Centre communautaire d'Hébertville-Station. Mme Tremblay a été confiée au crématorium et ses cendres seront déposées au cimetière paroissial.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rosaire (Rita), Françoise et feu Réal; ses petits-enfants: Claude, Manon (Jimmy), Louise, Pierre et Nathalie ainsi que ses arrière-petits-enfants: Marie-Pier, Cédric, Audrey-Anne et Émilie.

Elle était la soeur de: feu Philippe Tremblay, feu Elzéar, feu Joseph-Éli, feu Jean-Joseph, feu Simone, feu Marie-Élise et feu Noël. Elle laisse également dans le deuil ses amies: Céline St-Louis et Ginette Boivin ainsi que plusieurs neveux et nièces et autres parents et amis.

Un grand merci à Jean-François, l'infirmier qui l'a beaucoup aidée ainsi qu'à tout le personnel du CHSLD de Métabetchouan pour les bons soins. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Fondation du CHSLD « Pavillon Métabetchouan », 1895, route 169, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, G8G 1B4. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons.

Pour rendre hommage à Mme Émilienne Tremblay, visitez le site www.residencefunerairielacstjean.com



Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: refulsj@cgocable.ca



AVIS DE DÉCÈS

RAYMOND (MME GINETTE)

1936 - 2019

Au CHSLD Vigi St-Augustin-de-Desmaures, le 29 octobre 2019, à l'âge de 83 ans et 3 mois, est décédée Mme Ginette Raymond, épouse de M. Pierre LaFontaine, fille de feu Mme Alice Boily et de feu M. René Raymond. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances, en présence du corps, à la

Coopérative funéraire des Deux Rives
Centre funéraire du Plateau
693, avenue Nérée-Tremblay, Québec G1N 4R8

le samedi 16 novembre 2019 de 13 h à 14 h 45. Une cérémonie hommage sera célébrée au salon le même jour à 15 h.

Outre son époux, M. Pierre LaFontaine, elle laisse dans le deuil son fils Jean-Michel; ses soeurs et ses frères: Sylvie (feu Guy Gauthier) et Christiane (Yves Lamarche), feu Céline, feu Jeannine, feu Léo et feu Jacques et leur conjoint respectif; ses beaux-frères et ses belles-soeurs de la famille LaFontaine: Yves, Yvan (Suzanne Quesnel), Marc (Ghislaine Bernier), Nicole (Réjean Fiset), Christiane (Jacques Fortin), Sylvie (Serge Bergeron), feu Jean, Daniel, François (Denis Marois), Louise (Roger Lacasse), Isabelle (Alain Bérard) et Bruno (Cherry Baker) ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.

La famille tient à remercier chaleureusement tout le personnel du CHSLD Vigi St-Augustin pour les bons soins prodigués.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don aux Missionnaires de Mariannahill. Des formulaires seront disponibles sur place.



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

Pour renseignements:
Coopérative funéraire des Deux Rives
Téléphone: 418 688-2411 ou 1 888 688-2411 Télécopieur: 418 688-2414
Pour l'envoi de messages de sympathie: www.coopfuneraire2rives.com



Nick Suzuki reconnaît qu'il est de plus en plus à l'aise dans son nouvel environnement. Après 18 rencontres dans la LNH, il a maintenant trois buts et quatre aides au compteur. Il affiche aussi un différentiel de plus-3. — ARCHIVES LA PRESSE

INTELLIGENCE ET SENS DU HOCKEY

Suzuki continue d'impressionner

ALEXIS BÉLANGER-CHAMPAGNE

Presse canadienne

MONTREAL — Un mot revient quand les joueurs du Canadien parlent de Nick Suzuki: intelligence. C'est cet aspect du jeu du hockeyeur de 20 ans qui impressionne. Son instinct, son sens du hockey.

C'est pour cette raison qu'il a gagné la confiance de l'entraîneur-chef Claude Julien et qu'il s'est retrouvé sur la patinoire avec moins d'une minute à faire en troisième période face aux Blue Jackets de Columbus, mardi, alors que la formation montréalaise accusait un déficit d'un but.

Suzuki a récompensé son entraîneur pour sa confiance, y allant d'une passe transversale parfaite vers Tomas Tatar, qui a créé l'égalité.

«Nick n'est pas un gars nerveux du tout. Ce n'est pas son genre. Il est très confiant en ses moyens, a noté Julien après la victoire de 3-2 de sa troupe en fusillade. En avantage numérique, il prend de très bonnes décisions avec la rondelle. D'ailleurs, il est l'un de nos meilleurs joueurs à ce niveau. C'est naturel pour lui. Il n'y avait donc aucune gêne pour l'employer dans cette situation-là parce qu'il est capable de bien la gérer.»

Suzuki le reconnaît, il est de plus en plus à l'aise dans son nouvel environnement. Après 18 rencontres dans la LNH, il a maintenant trois buts et quatre aides au compteur. Il affiche aussi un différentiel de plus-3.

«Je me sens très à l'aise sur la patinoire maintenant, a reconnu Suzuki. Je parviens à mieux lire le jeu, à mieux anticiper ce que mes coéquipiers vont faire.»

Cela se reflète dans sa prise de décision en zone défensive et en zone neutre.

Il parvient aussi à générer de l'offensive. Son trio complété par Tatar et Artturi Lehkonen a obtenu quelques-unes des rares occasions de marquer du Tricolore face aux Blue Jackets.

«Nick, ce n'est pas un joueur qui va partir à toute vitesse, il n'est pas nécessairement le joueur le plus électrifant, mais il fait tout bien, a noté Jonathan Drouin. Il patine bien, il est toujours au bon endroit. Dans le junior, il jouait un style simple même quand il faisait des beaux jeux.»

AU CENTRE

Nick Suzuki a aussi retrouvé sa position naturelle de centre depuis deux rencontres, un autre signe de confiance de la part de son entraîneur.

«Il s'est présenté ici cette saison beaucoup plus prêt que l'an dernier, a noté Tatar au sujet de Suzuki. Il est fort sur la rondelle. Son sens du hockey est à un autre niveau. Il joue du très bon hockey. J'espère que nous allons avoir la chance de continuer à développer une cohésion.»

La prochaine étape pour Suzuki sera de travailler sur son efficacité dans les mises en jeu. Il a été 5-en-9 à ce chapitre face aux Blue Jackets, sa deuxième soirée la plus occupée jusqu'ici dans le cercle des mises en jeu. Son efficacité se situe à 44,1 pour cent cette saison.

TENNIS

Nadal gagne une première fois aux Finales de l'ATP

LONDRES — Face à une balle de match et à un déficit de 1-5 au troisième set, mercredi, Rafael Nadal évaluait à une sur mille ses chances de renverser la vapeur contre Daniil Medvedev lors des Finales de l'ATP. Or, ces probabilités n'étaient finalement pas hors de portée pour l'Espagnol. Nadal a sauvé cette balle de match grâce à un amorti parfait et a orchestré une remontée qui lui a permis de renverser Medvedev 6-7 (3), 6-3, 7-6 (4), préservant ainsi ses chances d'accéder au tour suivant. L'Espagnol semblait en voie d'encaisser une seconde défaite d'affilée dans ce tournoi, mais il a gagné cinq jeux consécutifs pour prendre les devants 6-5. Puis, au bris d'égalité, Medvedev a raté un

coup droit de routine pour offrir une balle de match à «Rafa», avant de manquer de précision sur un revers. Ce coup a initialement été jugé bon par un arbitre, mais la technologie Hawk-Eye a renversé la décision à la suite d'une contestation de Nadal. Cette victoire a permis à Nadal de porter sa fiche à 1-1 après deux affrontements, tandis que Medvedev glisse à 0-2. Dans le match présenté en soirée, Stefanos Tsitsipas a vaincu Zverev, le champion en titre, 6-3, 6-2 pour sa deuxième victoire d'affilée. Du coup, il est assuré de participer aux demi-finales. Les trois autres ont encore une chance de le rejoindre. Tsitsipas, qui en est à sa première présence au tournoi réunissant les huit meilleurs joueurs du tennis masculin, a réussi un bris de service pour prendre une avance de 5-3 lors de la première manche, et deux autres fois pour se bâtir un coussin de 5-1 dans le deuxième set. Tsitsipas a mis fin au duel avec un as. ASSOCIATED PRESS

PREMIÈRE BORDÉE DE NEIGE

Amateurs, à vos skis et motoneiges!

MÉLANIE CÔTÉ

mcote@lequotidien.com

Les amateurs de sports d'hiver pourront renouer avec leur passion, en fin de semaine. Alors que les skieurs sont attendus dans les pentes du Mont-Édouard, samedi, le relais La Chapelle, sur les monts Valin, accueillera ses premiers motoneigistes dès vendredi.

La coordonnatrice au marketing de la station de ski Mont-Édouard, Marie-Ève Carrier, confirme que les montagnes du Bas-Saguenay ont reçu leur première vraie bordée, mardi. En effet, ce sont plus de 70 centimètres de neige qui sont tombés lors de la première tempête de la saison. L'ouverture de la station de L'Anse-Saint-Jean était déjà prévue pour samedi, grâce à la neige artificielle, mais la bordée permettra aux amateurs de skier sur de la neige naturelle.

« Les gens sont vraiment contents. Ça ne fait pas longtemps qu'on peut ouvrir aussi tôt. Notre nouveau système d'enneigement nous permet de le faire, et en plus, nous avons eu de la neige plus tôt », a mentionné M^{me} Carrier, lors d'un entretien téléphonique, mercredi matin.

Les pistes trois et neuf (la familiale) devraient être ouvertes aux skieurs, tandis que la six sera utilisée par les clubs de compétition et les camps d'entraînement.

VALINOUËT

Du côté de Valinouët, à Saint-David-de-Falardeau, malgré de bonnes précipitations de neige au cours des derniers jours, il n'est pas encore assez sécuritaire d'ouvrir les pistes, aux dires du directeur général Alain Tremblay. « Nous avons un pied et demi de neige. Ce n'est pas encore

« Les gens sont vraiment contents. Ça ne fait pas longtemps qu'on peut ouvrir aussi tôt. Notre nouveau système d'enneigement nous permet de le faire, et en plus, nous avons eu de la neige plus tôt. »

— Marie-Ève Carrier

assez pour remplir les fossés, alors ce n'est pas sécuritaire », a confirmé M. Tremblay.

Cependant, selon lui, il est toujours possible d'envisager une ouverture d'ici la fin du mois de novembre si la météo est favorable.

Quant à la construction du nouveau chalet principal, tout se déroule rondement. Le directeur confirme que les fondations sont prêtes et que la prochaine étape sera de monter la structure.

La livraison du bâtiment est toujours prévue pour le mois d'août 2020.

MOTONEIGE

Le relais de motoneige La Chapelle, situé sur les monts Valin, ouvrira ses portes vendredi. La copropriétaire Mylène Aubry confirme qu'il y a jusqu'à quatre pieds de neige selon les secteurs. Cependant, les pistes ne seront pas damées, alors les motoneigistes devront redoubler de prudence. En effet, M^{me} Aubry ne voudrait pas qu'un malheureux accident vienne ternir l'ouverture de la saison, comme ce fut le cas l'an passé.

Une ouverture le 15 novembre n'est pas exceptionnelle, selon elle. Ce qui l'est, par contre, c'est que la neige est arrivée plus tard que l'année passée, mais en plus grande quantité.



Gabriel Lévesque, patrouilleur au Mont-Édouard, s'en est donné à cœur joie, mardi, lorsque la station de ski a reçu 70 centimètres de neige en une journée. — PHOTO COURTOISIE, MONT-ÉDOUARD

EN BREF

Vidéo payante

La Banque Scotia invite les gens à soumettre leur vidéo le dimanche 17 novembre dans le cadre du projet *Hockey 24*, un documentaire unique qui relatera une journée de hockey communautaire au Canada. Les gens sont invités à filmer leurs activités liées au hockey, tant sur la glace que hors glace, pour faire partie de l'histoire. Ils peuvent envoyer des vidéos et des photos montrant, par exemple, leur préparation à un match, leurs activités de coaching ou de bénévolat à l'aréna, leurs aventures sur la route ou leur séance de

visionnement entre amis. Toutes les histoires sont les bienvenues! Des documentaristes primés compileront des vidéos et des photos prises le dimanche 17 novembre et qui auront été soumises pour dresser un tableau unique d'une journée au Canada. Les personnes qui soumettront des enregistrements courront aussi la chance de remporter l'un des prix en argent totalisant 24 000\$ pour leur ligue ou leur équipe de hockey locale ainsi qu'un voyage pour assister au Match des étoiles Honda 2020 de la LNH. Les Canadiens pourront se voir au grand écran, à la télévision et en ligne dès le printemps 2020. La première

projection aura lieu lors du festival international du documentaire canadien Hot Docs de Toronto. Pour en savoir plus, obtenir des conseils sur le tournage des vidéos, des directives pour la soumission de ceux-ci et des détails sur le concours et soumettre vos enregistrements, visitez hockey24.film et cliquez sur la vidéo *Appel à tous*.

Repêchage de la LBJEQ

La Ligue de baseball junior élite du Québec

(LBJEQ) tiendra le repêchage des joueurs de 17 ans (nés en 2002) samedi matin, par conférence téléphonique. Chaque équipe a protégé deux joueurs de sa région. Dans le cas des Voyageurs de Saguenay, l'entraîneur-chef, Martin Pouliot, a protégé les joueurs Émile Tremblay (AAA) et William Bradette-Paris (AAA). Le repêchage comportera de trois à six rondes. Chaque équipe d'un territoire ne pourra perdre plus de trois joueurs de sa région. Le classement inversé de la saison 2018 sera utilisé pour déterminer l'ordre de sélection au repêchage. **JOHANNE SAINT-PIERRE**

CHICOUTIMI, JONQUIÈRE, LA BAIE ET SHIPSHAW FUSIONNENT AU SOCCER

Bienvenue au club Le Venturi



DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

Après sept ans comme directeur général du Club de soccer de Chicoutimi, Maxime Pépin-Larocque gardera la même fonction, mais cette fois à la tête de la nouvelle organisation fusionnée, Le Venturi de Saguenay.

Les membres du conseil d'administration provisoire de l'organisation formée du regroupement des quatre clubs du territoire, soit Chicoutimi, Jonquière, Shipshaw et La Baie, Mario Bergeron, Anne Wittmeyer et Caroline Perron, ont fait part de l'avancement du processus lors d'une conférence de presse. D'entrée de jeu, le porte-parole Mario Bergeron a mentionné que les membres du comité de transition ont participé à une quinzaine de rencontres depuis le début du projet démarré en octobre 2018. Un lac-à-l'épaulé, qui a réuni les acteurs impliqués dans le dossier en février, a ensuite permis d'établir la mission, les valeurs, les règlements généraux et l'organigramme du futur club. Le processus complexe s'est bien déroulé grâce à la collaboration des différents acteurs, dont Martin Dallaire, de Ville Saguenay.

« Sans ça, ça aurait été un processus beaucoup plus long avec une perte de momentum et finalement,

ça aurait été difficile », de convenir Mario Bergeron.

Un soutien financier d'emploi Québec et de Ville Saguenay a permis de faire appel à une firme de consultants externe. Les candidatures ont d'abord été offertes aux employés des clubs actuels afin de respecter la ligne de conduite du projet de regroupement. Le choix s'est finalement arrêté sur Maxime Pépin-Larocque, arrivé dans la région en 2012 pour prendre en charge le club de Chicoutimi.

« Je n'ai pas d'attachement à un club en particulier. Je vais être très impartial dans tout ce processus. Je suis arrivé au Saguenay il y a sept ans. Je ne savais pas trop dans quoi je m'embarquais. Je venais chercher de l'expérience en pensant probablement retourner à Québec. Finalement, après sept ans, une blonde, deux enfants, un chien et un quatre roues, les racines sont bien prises au Saguenay et je vais y rester longtemps », d'assurer le nouveau DG, voulant faire rayonner le nouveau club qui comptera plus de 2000 membres, ce qui en fera le plus gros club sportif de la région et l'un des 25 plus gros de soccer au Québec.

« Tout d'abord, je suis très fébrile à l'idée de travailler à un projet aussi grandiose. Veut, veut pas, une fusion, c'est immense. Regrouper quatre très beaux clubs ensemble, c'est un très beau défi », a partagé Maxime Pépin-Larocque, remerciant toutes les personnes impliquées dans le projet et soulignant le travail accompli durant la dernière année.

L'embauche du directeur général adjoint ainsi que des deux



Les membres du conseil d'administration provisoire du club de soccer Le Venturi de Saguenay, Mario Bergeron, Anne Wittmeyer et Caroline Perron, entourent le directeur général de l'organisation née de la fusion de quatre clubs, Maxime Pépin-Larocque. — PHOTO LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

directeurs techniques, un pour le volet récréatif et un autre pour le compétitif, connaîtront son dénouement d'ici quelques semaines. La décision de nommer deux directeurs techniques a été prise afin de mieux répondre aux besoins avec l'étendue du territoire. Une fois la direction complétée, le personnel sera graduellement mis en place afin de recevoir les inscriptions à compter du mois de mars.

LENOM

Un concours a permis de déboucher sur Le Venturi comme nom du club fusionné. Les noms de Fjord et d'Aquilon avaient également été retenus à la suite d'une quarantaine de candidatures, puis soumis au vote populaire, qui a couronné Le Venturi, un effet observé dans le fjord du Saguenay qui fait prendre de l'ampleur au vent en raison du rétrécissement entre les côtes. Ce nom,

proposé par Marie Fortin, une joueuse de longue date et entraîneuse de ses deux filles U4 et U6 à Jonquière, contient plusieurs significations, parce que le fjord relie les trois arrondissements et les quatre clubs. Les anciens clubs de Chicoutimi (Chinook) et de Jonquière (Mistral) représentaient également des vents et Maxime Pépin-Larocque a mentionné que Le Venturi fera prendre plus de vitesse aux joueurs.

EN RAFALE

- Les clubs de La Baie et de Shipshaw ont déjà été dissous parce qu'en hiver, leurs activités sont grandement réduites. Ce sera la même chose dans les prochains mois pour les clubs de Chicoutimi et de Jonquière, qui poursuivront leurs activités avec les gens en place jusqu'au printemps, avec les ligues hivernales et le programme sport-études. La dissolution d'un organisme à but non lucratif doit se faire en assemblée générale ou en assemblée générale annuelle, ce qui était déjà prévu dans les règlements généraux.

- avoir le droit d'assister et avoir droit de vote, il faut être un joueur, avoir 18 ans et plus ou être un parent ou tuteur légal d'un joueur mineur ayant acquitté les frais d'inscriptions de la saison d'été ou d'automne 2019. La rencontre permettra principalement l'adoption des règlements généraux et l'élection du conseil d'administration officiel.

- Le logo du club Le Venturi sera dévoilé prochainement. Le mandat a été donné à des étudiants du Cégep de Jonquière, dans le cadre d'un projet d'études en marketing.

- L'assemblée officielle de fondation du club de soccer de Saguenay se déroulera le 27 novembre, au pavillon Mellon de Jonquière. Pour

- Malgré cette fusion, les services de proximité demeureront en place, principalement pour les jeunes joueurs de niveau local. « Ce qui

- est bien, c'est qu'actuellement, les clubs de Jonquière, Chicoutimi, Shipshaw et La Baie ont des activités chacun chez soi et ça va demeurer ainsi », d'assurer Maxime Pépin-Larocque, après une question sur le sujet. Il a également indiqué que les fusions effectuées dans des clubs au cours des dernières années ont également permis d'offrir plus de ressources, ainsi que d'uniformiser les services et les pratiques. Pour le AA, le niveau de compétition sera formé d'équipes regroupées, ce qui permettra notamment d'en avoir dans toutes les catégories. Ces équipes touchent une clientèle plus âgée déjà habituée de voyager, a précisé la présidente du conseil d'administration provisoire, Anne Wittmeyer. **DAVE AINSLEY**

RÉSULTATS DU : MARDI 12 NOVEMBRE 2019

LOTO MAX 01 14 16 22 32 39 45 (31) COMPL. (C) **Extra**

Québec MAX 04 07 14 16 27 36 48 (33) 1560088

14 LOTS ADDITIONNELS DE 1 000 000 \$ (PARTAGEABLE)

01 04 10 15 22 39 50	05 10 12 14 39 42 46
10 15 29 30 32 45 50	06 08 13 14 31 41 49
10 13 22 23 34 41 42	01 12 22 23 33 34 35
01 04 07 27 36 42 50	03 04 08 12 14 19 28
04 06 10 15 20 43 47	01 13 16 22 26 38 50
07 11 17 36 39 40 47	05 07 16 17 39 43 44
08 09 12 17 24 26 43	09 15 17 21 27 37 49

(SÉLECTIONS NON DÉCOMPOSABLES)

Quotidienne 2 35 3 131 4 7891

banco 03 04 09 11 13 19 21 34 36 37 38 41 46 52 53 57 60 61 63 69

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

70 MILLIONNAIRES GRÂCE À LA LOTERIE

UN DOIGT FRACTURÉ

Vladislav Kotkov ratera quelques semaines

DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

Les Saguenéens auront pu compter sur un alignement complet en attaque pour seulement deux matchs. Victime d'une fracture du doigt dimanche dernier dans la victoire contre les Cataractes de Shawinigan, le Russe Vladislav Kotkov sera à l'écart du jeu pour quelques rencontres, dont celle de jeudi soir face au Drakkar, à Baie-Comeau.

Confirmant le diagnostic mercredi matin, l'entraîneur-chef Yanick Jean s'attend à une absence d'environ trois semaines pour l'attaquant qui a cumulé 17 points, dont 9 buts en 15 rencontres, depuis son retour du camp d'entraînement des Sharks de San Jose.

« Il ne faut pas que ça nous affecte », plaide le pilote des Bleus, qui pourra toutefois compter sur le retour au jeu du défenseur Félix-Antoine Drolet, absent depuis le 27 octobre en raison d'une blessure au haut du corps. Kotkov est donc le seul joueur de l'équipe présentement sur la liste des blessés.

« On l'a fait avant. Quand il nous en manque, il y en a d'autres qui prennent la relève », de souligner Yanick Jean, qui a dû faire face à de nombreuses absences dans la première partie de la saison régulière, ce qui n'a pas trop affecté le rendement de l'équipe de 13-4-2, bon pour le deuxième rang dans la conférence Est.

AVANTAGE NUMÉRIQUE

Si la profondeur de l'équipe en attaque devrait permettre sans trop de problèmes de compenser pour l'absence de Vladislav Kotkov, c'est une autre affaire pour l'avantage numérique. L'attaquant format géant est effectivement utilisé au sein de la première unité, avec laquelle il obtenait bon nombre de lancers en étant positionné à l'embouchure du filet adverse.

« Notre avantage numérique était assez stable, depuis quelque temps, et il était mieux également », convient l'entraîneur-chef des Sags.

« On ne choisit jamais nos moments. Ce n'est pas l'idéal, mais ce n'est pas grave. Les entraîneurs, c'est notre travail d'essayer de changer les choses pour que ça continue de marcher », de philosopher Yanick Jean, qui se montre



Vladislav Kotkov a subi une fracture à un doigt, dimanche dernier, et ratera quelques semaines d'action. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, MICHEL TREMBLAY

satisfait du rendement de l'attaque massive malgré peu d'occasions lors des derniers matchs.

Au cours de leurs six derniers matchs, les Chicoutimiens ont marqué cinq fois en seulement 13 occasions, leur meilleure séquence depuis le début de

saison. Leur rendement est ainsi passé de 9,5 % à 15,8 % en un peu plus de deux semaines pour permettre aux Sags de quitter le dernier rang de la LHJMQ à ce chapitre, eux qui se retrouvent maintenant au 16^e échelon.

« On fait beaucoup mieux les

choses. On amène des rondelles au filet. On se casse moins la tête à chercher le jeu parfait. On fait moins dans la dentelle », d'observer Yanick Jean, espérant que ses troupiers continueront de cette manière malgré l'absence de Vladislav Kotkov.

POINTES DE PLUME

- Avec une défaite, la semaine dernière, contre les Tigres de Victoriaville, les Saguenéens ont perdu deux rangs au classement hebdomadaire de la Ligue canadienne de hockey pour se retrouver en huitième position. Le Phoenix de Sherbrooke, qui a laissé filer seulement trois points en 20 rencontres depuis le début de la saison, trône toujours au sommet du top-10 établi par un regroupement de recruteurs de la Ligue nationale de hockey. Les Sherbrookoïens ont rendez-vous avec les Sags, samedi, au centre Georges-Vézina. Les Wildcats de Moncton, qui ont remporté neuf de leurs dix derniers matchs, ont poursuivi leur hausse pour atteindre la troisième place, étant devancés par le Phoenix et

les Generals d'Oshawa de la Ligue de l'Ontario.

- L'attaquant du Phoenix Alex-Olivier Voyer, dont le père Luc est originaire de Jonquière, se retrouve quant à lui sur l'équipe de la semaine dans la Ligue canadienne de hockey après avoir été nommé joueur de la semaine dans la LHJMQ grâce à une récolte de sept points en deux matchs. Depuis le début de saison, l'attaquant de 20 ans montre une récolte de 34 points en 20 rencontres. Son coéquipier Samuel Poulin, qui a également amassé sept points, a aussi été retenu.

- Le Drakkar de Baie-Comeau traverse une excellente séquence, ayant amassé 13 points à ses huit derniers matchs, le plus haut

total dans la LHJMQ depuis le 21 octobre, à égalité avec le Phoenix, qui l'a fait en sept rencontres. Les Sags ont amassé 11 points en sept rencontres au cours de cette période, ce qui place les Chicoutimiens au quatrième rang.

- Charles Hudon a connu sa soirée la plus productive de la saison dans la Ligue américaine de hockey, mercredi, marquant trois buts dans un revers du Rocket de Laval 5-4 contre les Senators de Belleville. L'attaquant originaire d'Alma a touché la cible en première période, puis deux fois en troisième, dont le but égalisateur avec un peu plus d'une minute au cadran. Hudon occupe le 2^e rang des marqueurs du Rocket avec dix points en 16 matchs. **DAVE AINSLEY**

Sports

PREMIÈRE BORDÉE DE NEIGE AMATEURS, À VOS SKIS ET MOTONEIGES!
29

facebook/
LeQuotidien
Progres

@lequotidien_cyb

AMEUBLEMENTS

TANGUAYNouvelle collection
de matelas roulés**HOP**4 AVANTAGES
DU MATELAS EN BOÎTE

- Prêt à emporter
- Simple et rapide à installer
- Ultra-confortable
- Facile à entretenir



Matelas
8 pouces
399⁹⁹
Format double
PTR-726804

Oreiller
en flocons de
mousse mémoire
GRATUIT
à l'achat d'un matelas HOP
Une valeur de **69⁹⁹**



PTR-729190

4 étapes faciles

- 1 Sortez votre matelas de sa boîte et découpez délicatement l'enveloppe de plastique extérieure
- 2 Déroulez votre matelas et déposez-le sur une surface plane
- 3 Découpez et retirez délicatement la seconde enveloppe de plastique
- 4 Laissez 24 heures à votre matelas pour se déployer complètement



CONCOURS PROFIL

À GAGNER
Un cuiseur à riz
Panasonic
Une valeur de **179⁹⁹**

POUR PARTICIPER :
Allez au tanguay.ca ou textez « PANASONIC »
au 1 800-TANGUAY (826-4829)

PTR-684026

1990, BOUL. TALBOT CHICOUTIMI
LIGNE SANS FRAIS: 1 800-TANGUAY (826-4829)

tanguay.ca

**LIVRAISON GRATUITE
AU QUÉBEC***



*Les financements sont octroyés par Accord D Desjardins et les versements sont sujets à approbation du service de crédit Accord D Desjardins. Achat minimum de 500\$. Toutes les taxes (TPS et TVQ) et écofraîs applicables sont payables à Ameublements Tanguay au moment de l'achat. Le montant payable en versements égaux exclut les taxes de vente (TPS et TVQ) et les écofraîs. Si un versement vient en souffrance, un intérêt sera calculé à compter de la date d'échéance du versement au taux annuel de 19,5% et sera chargé mensuellement au compte du client par Accord D Desjardins. (Ex.: solde en souffrance de 100\$, l'intérêt pour une période de 30 jours sera de 1,63\$). Les achats en ligne sont disponibles sur tous les produits. Payable par carte de crédit Visa, MasterCard ou American Express. Pour les achats par versements, le service est sujet à l'approbation du service de crédit Accord D Desjardins. Les promotions sont non jumelables. Photos à titre indicatif. Prix, produits et modalités de paiements sont sujets à changements sans préavis. Les offres Ameublements Tanguay sont en vigueur jusqu'au 2 décembre 2019. *Livraison gratuite au Québec, certaines restrictions s'appliquent. Détails en magasin.

EXEMPLES DE FRAIS DE CRÉDIT

SOLDE QUOTIDIEN MOYEN	Taux d'intérêt annuel		Coût pour cycle de facturation de 30 jrs		Coût annuel
	100\$	500\$	100\$	500\$	
ACHAT COURANT	19,90%	1,64\$ 8,18\$	19,90\$	90,50\$	
ACHAT PAR VERSEMENT ÉGAUX ET ACHAT À PAIEMENT REPORTÉ	19,90%	1,64\$ 8,18\$	19,90\$	90,50\$	